

# **ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES ENJEUX FORESTIERS**

**L'expérience québécoise récente  
2001 - 2003**

**Mars 2005**

**Ressources naturelles  
et Faune**

**Québec** 

**Cette étude a été réalisée par le personnel du  
Bureau du sous-ministre associé aux Forêts  
du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.**

**Administration  
des enquêtes**  
Denise Chevarie

**Traitement des  
données**  
Lucie Caron  
Réjeanne Rousseau

**Traitement de texte**  
Denise Chevarie  
Réjeanne Rousseau

**Recherche**  
Anne Stein  
Gilles Lavoie

**Rédaction**  
Gilles Lavoie

L'étude et les rapports qui l'accompagnent peuvent être consultés dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :  
<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

Coordonnées des auteurs

Bureau du sous-ministre associé aux Forêts  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : (418) 627-8652  
Télécopieur : (418) 646-4335  
Courriel : [anne.stein@mrnfp.gouv.qc.ca](mailto:anne.stein@mrnfp.gouv.qc.ca)  
Courriel : [gilles.lavoie@mrnfp.gouv.qc.ca](mailto:gilles.lavoie@mrnfp.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca)

## AVANT-PROPOS

En 2003, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a entrepris d'évaluer la portée des consultations publiques de 2001 et de 2002 tenues sur les projets de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier et de délimitation des unités d'aménagement forestier et d'une limite nord des attributions commerciales de bois. L'adoption d'une politique de consultation visait à définir les règles des consultations publiques sur les enjeux forestiers. La consultation publique de 2002 visait, pour sa part, à réviser les territoires qui servent à la planification des activités d'aménagement forestier et à la gestion des attributions aux usines et entreprises sylvicoles du Québec de bois en provenance des forêts publiques.

Ces consultations publiques ont été organisées selon les modalités et les principes proposés dans le projet de politique de consultation. Le Ministère a donc cherché à évaluer:

- le respect lors des consultations publiques de 2001 et de 2002 du projet de politique de consultation<sup>1</sup>;
- les difficultés rencontrées par les participants aux consultations publiques;
- la qualité des échanges entre les participants et avec le Ministère;
- dans quelle mesure les consultations ont permis aux participants de mieux comprendre les enjeux soulevés;
- l'influence que les participants estiment avoir exercée sur les décisions ministérielles ou gouvernementales;
- la satisfaction globale des participants à l'endroit du déroulement des consultations.

Les résultats préliminaires de cette étude ont été divulgués lors du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial qui s'est déroulé à Québec à l'automne 2003.

---

<sup>1</sup> La plupart des principes proposés en 2001 ont été retenus dans la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier adoptée en 2002 : consultations ouvertes aux différents intérêts collectifs ou individuels; règles du déroulement des consultations clairement énoncées, diffusées et garantissant la transparence des travaux et la participation aux débats; portée des consultations bien établie; accès facile aux renseignements disponibles présentés clairement et simplement; participants partageant les renseignements dont ils disposent et témoignant d'ouverture; délais de préparation raisonnables; public informé des résultats des consultations et des décisions gouvernementales qui sont expliquées; public informé des résultats des actions qui découlent des décisions prises.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| AVANT-PROPOS.....  | 3  |
| RÉSUMÉ.....  | 6  |
| INTRODUCTION.....  | 6  |
| QUALITÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES ENJEUX FORESTIERS :<br>ÉTUDE DE 2003.....  | 8  |
| 1 Collecte des informations .....  | 8  |
| 2 Compilation des informations .....   | 10 |
| 3 Résultats généraux.....  | 11 |
| 3.1 Consultations sur le projet de politique de consultation.....  | 12 |
| 3.2 Consultations sur la délimitation des unités d'aménagement et d'une limite nord des<br>attributions commerciales de bois ..... | 13 |
| 4 Résultats thématiques .....  | 15 |
| 4.1 Respect des principes prônés par le Ministère pour la tenue des consultations<br>publiques.....                                | 15 |
| 4.2 Prise en considération par le Ministère des opinions émises lors des consultations<br>publiques.....                           | 18 |
| 4.3 Appréciation globale de l'ensemble des consultations .....   | 19 |
| 5 Résultats globaux par types de consultations .....   | 21 |
| 5.1 Information additionnelle concernant les consultations nationales.....   | 21 |
| 5.2 Information additionnelle concernant les consultations régionales.....   | 21 |
| 5.3 Information concernant les consultations autochtones.....  | 21 |
| 6 Analyse des résultats .....  | 22 |
| CONCLUSION .....   | 24 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 26 |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 - Ventilation de la distribution des questionnaires d'évaluation .....   | 9  |
| Tableau 2 - Résultats globaux obtenus pour chaque élément évalué et chaque consultation publique .....   | 12 |
| Tableau 3 - Synthèse des observations générales faites sur le déroulement et l'incidence des consultations publiques sur le projet de politique de consultation.....   | 13 |
| Tableau 4 - Synthèse des observations générales faites sur le déroulement et l'incidence des consultations publiques sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois ..... | 14 |

## **LISTE DES FIGURES**

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 - Échelle des valeurs .....  | 10 |
| Figure 2 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions concernant les délais accordés pour la préparation aux consultations .....  | 16 |
| Figure 3 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions concernant les délais accordés pour la préparation des mémoires .....   | 16 |
| Figure 4 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant les délais accordés pour la tenue des consultations sur le projet de politique de consultation.....   | 17 |
| Figure 5 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant les délais accordés pour la tenue des consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois ..... | 17 |
| Figure 6- Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la prise en considération par le Ministère des commentaires et recommandations formulés lors des consultations publiques .....   | 18 |
| Figure 7 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la transparence des processus de consultation .....   | 19 |
| Figure 8 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant l'impartialité des processus de consultation.....   | 20 |
| Figure 9 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la capacité des participants de débattre des enjeux de la gestion forestière .....  | 20 |

# Évaluation des consultations publiques sur les enjeux forestiers

L'expérience québécoise récente  
2001 - 2003

## RÉSUMÉ

Au Québec, les consultations sur les orientations de gestion et de mise en valeur des forêts se multiplient à différentes échelles territoriales et leurs modalités sont de plus en plus définies en fonction des diverses clientèles ou modulées selon les contextes régionaux. La Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier, adoptée par le gouvernement du Québec en décembre 2002, définit l'éthique générale des consultations publiques. L'enquête menée en 2003 par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs auprès de personnes et d'organismes pressentis pour participer aux consultations publiques tend à démontrer, à la lumière des résultats de deux exercices de consultation qui ont précédé son adoption, que la Politique peut être mise en œuvre avec succès. La plupart des règles proposées pour l'organisation des consultations ont été respectées et les consultations ont globalement eu un impact sur les décisions gouvernementales. La question des délais accordés pour la tenue des consultations demeure toutefois litigieuse. Les différentes pratiques de consultation devront également être améliorées pour rejoindre des publics plus nombreux, pour mieux expliquer les enjeux sous-jacents aux orientations proposées et mieux en débattre publiquement, ainsi que pour mieux rapporter et vulgariser l'ensemble des points de vue exprimés et les décisions gouvernementales.

## INTRODUCTION

Au Québec, la Loi sur les forêts oblige l'État à considérer les valeurs et les besoins de la population dans les choix de développement<sup>2</sup>. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit consulter la population sur les orientations qu'il souhaite retenir en matière de gestion et de mise en valeur des milieux forestiers. Les consultations ministérielles sont encadrées par une politique gouvernementale. L'amélioration des politiques forestières et de l'aménagement des milieux forestiers exige donc une amélioration des processus qui associent le public à la gestion forestière et l'obtention, dans les faits, d'une large participation des personnes, des institutions et des organismes concernés.

Une gestion forestière durable reconnaît que les observations, les craintes ou les demandes du public sont légitimes et valables. L'avis du public doit être entendu sur un pied d'égalité avec celui des experts (Parenteau, 1991). Sa participation est recherchée parce qu'elle enrichit les politiques. Elle en accroît également les chances de succès puisque le public est davantage enclin à y adhérer lorsqu'il a été informé et qu'il a pu se faire entendre et obtenir des accommodements (Fourniau, 2003). Les autorités concernées doivent donc afficher leur intérêt à connaître les points de vue du public et disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour les considérer. La recherche et le

---

<sup>2</sup> Critère d'aménagement durable des forêts inscrit dans la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts.

développement de processus qui peuvent permettre à la population de mieux se faire entendre doivent également être soutenus (Bouthillier, 2003).

## **Enjeux des consultations publiques**

Les consultations ont pour but d'associer le public à la décision, en valorisant de façon pragmatique cette association (Parenteau, 1991). L'utilité des consultations publiques est multiple (elles permettent de clarifier des points de vue, de créer des bases d'information communes, de reconnaître les valeurs d'autrui ou d'accroître la prise de conscience à l'endroit du coût des politiques publiques), mais elles doivent surtout permettre de prendre de meilleures décisions. Dans ce but, elles ne doivent pas servir à promouvoir un projet. Elles doivent plutôt être l'occasion de débattre publiquement (devant une audience et en présence des personnes intéressées) des enjeux soulevés par un projet et des solutions possibles<sup>3</sup>.

Les publics doivent être informés des tenants et aboutissants des projets, de leurs avantages et inconvénients, de la valeur des informations sur lesquelles ils sont fondés, des risques encourus, le cas échéant, mais aussi des positions défendues par les différents publics et des valeurs qui fondent leurs revendications ou leur adhésion aux projets étudiés ou à leurs alternatives<sup>4</sup>. Les consultations publiques ne sont cependant pas là pour éviter l'arbitrage politique, qu'elles peuvent par contre faciliter en contribuant à circonscrire ce qui sert le mieux l'intérêt public<sup>5</sup>.

Par ailleurs, quelques difficultés majeures guettent les organisateurs des consultations :

- le contexte socioéconomique ou politique peut être hostile à une organisation;
- la mobilisation des personnes dans une opération de consultation peut être difficile en raison d'un manque de ressources humaines ou financières et d'expertise pour réussir à considérer toutes les demandes des publics;
- les publics peuvent être incrédules devant l'ouverture manifestée par une organisation, voire être convaincus que les décisions ont été prises avant que les consultations ne débutent et qu'ils ne peuvent pas les influencer;
- les personnes pressenties pour participer aux consultations peuvent ne pas être disponibles en raison d'un manque de ressources professionnelles ou financières, d'obligations liées à la

---

<sup>3</sup> Les publics veulent exercer une influence réelle. En même temps, notre expérience tend à démontrer qu'ils veulent pouvoir réagir à des orientations qui sont claires et dont les effets anticipés ont été estimés. Par ailleurs, l'influence réelle exercée par les participants doit pouvoir se mesurer globalement. La question centrale n'est pas de savoir si chaque public exerce en tout temps une influence, mais si la réunion des publics sur les mêmes tribunes et leurs échanges influencent les orientations.

<sup>4</sup> Les auteurs sont nombreux à reconnaître l'existence de plusieurs « publics » dont les valeurs peuvent s'opposer. La Politique de consultation reconnaît cet état de fait. Elle établit que les consultations publiques doivent le plus souvent se dérouler à trois échelles (nationale, régionale, des communautés autochtones). La composition de la Table nationale (décrite dans le texte de la Politique) témoigne éloquemment de cette diversité des intérêts mis en cause par la gestion et l'aménagement des milieux forestiers.

<sup>5</sup> La construction de consensus est poursuivie par la Politique de consultation mais, de façon pragmatique, on reconnaît que le consensus n'est pas toujours possible. Le but ultime des consultations publiques demeure par ailleurs la décision qui sert le mieux l'intérêt public : le consensus qui irait à l'encontre de l'intérêt public devrait être rejeté.

gestion de leurs propres affaires, des distances à parcourir pour participer aux séances d'information ou de consultation, par exemple;

- des barrières linguistiques et culturelles peuvent décourager des personnes à se présenter aux sessions, restreindre leur compréhension des enjeux étudiés, limiter l'échange d'information et le dialogue.

L'organisation des consultations doit chercher à solutionner ou amoindrir ces difficultés ou leurs effets. En matière forestière, elle doit également respecter les contraintes ministérielles. Ainsi, la Loi sur les forêts crée des obligations au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qu'il doit souvent remplir à l'intérieur de délais prescrits. Les consultations doivent éclairer le ministre dans sa gestion. Elles ne doivent toutefois pas devenir des obstacles à la décision ministérielle qui feraient en sorte d'en décourager la tenue. La recherche d'une efficacité doit préoccuper tous les acteurs qui souhaitent intervenir régulièrement dans la gestion forestière.

## **QUALITÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES ENJEUX FORESTIERS : ÉTUDE DE 2003**

Les consultations de 2001 et de 2002 se sont déroulées selon la même formule. Ainsi, le Ministère a consulté directement une quarantaine d'organismes d'envergure nationale identifiés en raison de leur intérêt pour la forêt publique et regroupés pour constituer une Table nationale, lieu où les organismes présents peuvent commenter les propositions ministérielles et en débattre entre eux et avec le Ministère. Des consultations se sont aussi déroulées dans toutes les régions administratives concernées par les orientations étudiées. Elles ont été financées par le Ministère, mais organisées par les conseils régionaux de développement, qui en ont précisé les modalités<sup>6</sup>. Le Ministère a participé à ces consultations dans la mesure établie par chaque conseil régional de développement. Enfin, le Ministère a consulté de façon distincte les communautés autochtones qui ont demandé à l'être à la suite de l'invitation du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Des documents de consultations ou de support aux consultations (cartes, études scientifiques, etc.) et des canevas de réponse à usage facultatif ont été préparés par le Ministère et largement distribués. Les documents étaient disponibles en français et en anglais, sous forme de publications ou directement dans le site Internet du Ministère.

### **1 Collecte des informations**

Deux questionnaires ont été préparés pour sonder les participants aux deux consultations publiques. Chaque questionnaire comportait quatre sections :

- une première décrivant en termes généraux la participation des répondants aux consultations publiques;

---

<sup>6</sup> Les conseils régionaux de développement ont été abolis en 2003.



- une seconde visant à obtenir l'évaluation des répondants du respect des principes organisateurs énoncés pour la tenue des consultations publiques;
- une troisième visant à obtenir l'évaluation des répondants de la prise en considération par le Ministère ou le gouvernement des opinions émises lors des consultations;
- une quatrième visant à obtenir l'appréciation globale des participants du déroulement des consultations.

Les questionnaires ont été distribués selon la ventilation décrite au Tableau 1. Chacun des organismes constituant en 2003 la Table nationale a été invité à remplir les deux questionnaires. Par ailleurs, 294 organismes pressentis pour participer aux consultations régionales et huit communautés autochtones ont reçu un ou l'autre des deux questionnaires<sup>7</sup>.

Règle générale, entre 20 % et 25 % des organismes régionaux des catégories identifiées dans le Tableau 1 ont reçu un questionnaire mais, dans tous les cas, un minimum de quatre organismes dans chaque catégorie a été sélectionné dans le but d'obtenir un nombre minimal de réponses. La distribution des questionnaires dans les régions et dans les communautés autochtones a été faite au hasard par un exécutant externe. Les répondants n'étaient pas tenus de s'identifier mais devaient indiquer le domaine d'activités de leur organisme.

**Tableau 1 - Ventilation de la distribution des questionnaires d'évaluation**

| Catégorie d'organismes  | Nombre total d'organismes | Nombre de Q.1 distribués | Nombre de Q.2 distribués |
|---|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Organismes nationaux  | 41                        | 41                       | 41                       |
| Communautés autochtones   | 35                        | 4                        | 4                        |
| Associations forestières  | 7                         | 2                        | 2                        |
| Associations touristiques régionales  | 20                        | 2                        | 2                        |
| Organismes de recherche et d'enseignement   | 7                         | 2                        | 2                        |
| Organismes de gestion en commun   | 44                        | 5                        | 5                        |
| Coopératives forestières  | 44                        | 5                        | 5                        |
| Syndicats et offices de producteurs de bois   | 15                        | 2                        | 2                        |
| Agences de mise en valeur des forêts privées  | 17                        | 2                        | 2                        |
| Zecs  | 61                        | 8                        | 8                        |
| Pourvoiries   | 694                       | 70                       | 70                       |
| Réserves fauniques  | 16                        | 3                        | 3                        |
| Bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et de contrats d'aménagement forestier | 245                       | 26                       | 26                       |
| Bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier  | 58                        | 8                        | 8                        |
| Municipalités régionales de comté   | 96                        | 10                       | 10                       |
| Conseils régionaux de l'environnement   | 17                        | 2                        | 2                        |
| <b>Questionnaires transmis :</b>  |                           |                          | <b>384</b>               |

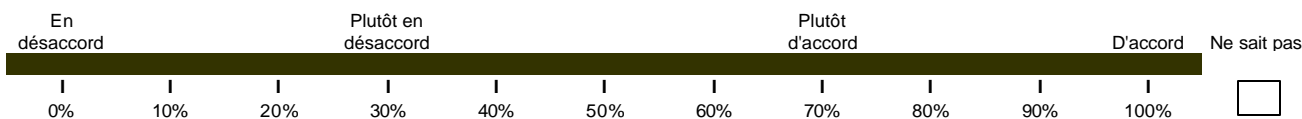
Q.1 Questionnaire sur la consultation sur le Projet de politique de consultation

Q.2 Questionnaire sur la consultation sur la délimitation proposée des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois

<sup>7</sup> En distribuant un seul questionnaire par organisme régional, le Ministère visait à rejoindre un plus grand nombre de participants et limiter raisonnablement l'effort qu'ils devaient fournir pour répondre aux sondages.

Les personnes sondées étaient invitées à apprécier des énoncés en utilisant une échelle de valeur (Figure 1) sur laquelle elles encerclaient la note qui leur semblait appropriée ou, le cas échéant, cochaient la case « Ne sait pas ».

**Figure 1 - Échelle des valeurs**



## 2 Compilation des informations

Les taux de réponse ont été de 33 % (27 questionnaires) pour les organismes nationaux et de 19 % (55 questionnaires) pour les organismes régionaux. Deux questionnaires (un sur chaque consultation) ont été remplis par des communautés autochtones.

Différents rapports<sup>8</sup> ont été produits à partir des informations recueillies (aucun rapport n'a été produit sur les réponses formulées par les communautés autochtones en raison de la faible participation aux sondages) :

- résultats du sondage des organismes nationaux sur la consultation sur le projet de politique de consultation (R 1);
- résultats du sondage des organismes régionaux sur la consultation sur le projet de politique de consultation (R 2);
- résultats globaux des sondages sur les consultations sur le projet de politique de consultation (R 3);
- résultats du sondage des organismes nationaux sur la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord (R 4);
- résultats du sondage des organismes régionaux sur la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord (R 5);
- résultats globaux des sondages sur les consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord (R 6);
- résultats globaux des sondages menés auprès des organismes nationaux (R 7);

<sup>8</sup> Ces rapports sont disponibles dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

- résultats globaux des sondages menés auprès des organismes régionaux (R 8);
- résultats globaux des sondages menés sur les consultations de 2001 et 2002 (R 9).

Chaque rapport contient, pour chaque question, les informations suivantes :

- le nombre total de répondants;
- la valeur moyenne calculée;
- la distribution des réponses sous la forme d'un histogramme;
- une synthèse des réponses regroupées en trois catégories : répondants plutôt d'accord ou d'accord avec les énoncés proposés (notes accordées se situant entre 70 % et 100 % inclusivement); répondants plutôt en désaccord ou en désaccord avec les énoncés proposés (notes accordées se situant entre 0% et 30 % inclusivement); répondants ayant une opinion mitigée (notes accordées se situant entre 40 % et 60 % inclusivement).

Les résultats indiquent la perception des participants. Selon la grille utilisée, une valeur moyenne égale ou supérieure à 70 % indique une situation satisfaisante aux yeux des participants, même si des améliorations sont possibles. Une valeur égale ou inférieure à 30 % témoigne de difficultés majeures et d'un degré élevé d'insatisfaction. Une valeur moyenne, qui se situe entre 30 % et 70 % exclusivement, signale le besoin d'améliorer la prestation ministérielle, celle des conseils régionaux de développement ou celle des participants. Le plus souvent, une telle valeur moyenne résultera d'une importante ventilation des réponses obtenues (les points de vue des répondants étant très diversifiés). Par ailleurs, le peu de réponses reçues incite à la prudence dans l'interprétation des résultats. Des tendances ressortent néanmoins qui pourront faire l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années.

### **3 Résultats généraux**

Les valeurs moyennes obtenues pour les grands éléments évalués figurent au Tableau 2. Elles indiquent un degré de satisfaction comparable chez les organismes nationaux et les organismes régionaux. Les notes les plus fortes concernent la prise en considération des opinions émises lors des consultations sur le projet de politique de consultation. Les notes les plus faibles concernent la prise en considération des opinions émises lors de la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois.

**Tableau 2 - Résultats globaux obtenus pour chaque grand élément évalué et chaque consultation publique**

| Élément mesuré  | Projet de politique de consultation |                                     |                        | Unités d'aménagement et limite nord |                                     |                        |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
|   | Échelle nationale<br>Valeur moyenne | Échelle régionale<br>Valeur moyenne | Valeur moyenne globale | Échelle nationale<br>Valeur moyenne | Échelle régionale<br>Valeur moyenne | Valeur moyenne globale |
| <b>Respect des principes de la politique proposée</b> | 68.4 %                              | 74.7 %                              | 69.1 %                 | 73.5 %                              | 64.0 %                              | 66.5 %                 |
| <b>Prise en compte des opinions par le Ministère</b>  | 66.6 %                              | 76.7 %                              | 72.3 %                 | 51 %                                | 65.5 %                              | 60.5 %                 |
| <b>Appréciation globale des consultations</b>         | 70.2 %                              | 68 %                                | 69.7 %                 | 66.5 %                              | 69.5 %                              | 68.5 %                 |

Mise en garde : le peu de réponses reçues incite à la prudence dans l'analyse et l'interprétation des résultats.

### 3.1 Consultations sur le projet de politique de consultation

- Les répondants d'organismes nationaux ont majoritairement pris connaissance des renseignements fournis par le Ministère : projet de politique (93 %); rapport des consultations publiques (86 %); politique adoptée (80 %); lettre explicative (93 %).

Tous ces organismes nationaux avaient participé aux consultations publiques et adressé un mémoire au Ministère.

- Les répondants d'organismes régionaux ont majoritairement pris connaissance des renseignements ministériels : projet de politique (71 %); rapport des consultations publiques (71 %); politique adoptée (95 %); lettre explicative (88 %). Ces organismes avaient participé aux consultations régionales dans une proportion de 45 % et la moitié d'entre eux avait adressé un mémoire à un conseil régional de développement.

Les répondants d'organismes régionaux qui s'étaient abstenus de participer aux consultations publiques ont majoritairement (64 %) expliqué leur absence par le fait qu'un autre organisme représentait leur propre organisation ou témoignait de positions semblables.

- D'autres observations générales apparaissent au Tableau 3.

**Tableau 3 - Synthèse des observations générales faites sur le déroulement et l'incidence des consultations publiques sur le projet de politique de consultation**

| Sujets   | Évaluation     | Organismes nationaux  | Organismes régionaux   |
|--|----------------|---|--|
| Respect des principes proposés dans le projet de politique de consultation | Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles clairement énoncées</li> <li>- Information facilement accessible</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations ouvertes</li> <li>- Règles clairement énoncées</li> <li>- Information vulgarisée et accessible</li> <li>- Portée des consultations bien énoncée</li> </ul>  |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais insuffisants</li> <li>- Information insuffisante</li> <li>- Interactions insuffisantes entre les participants</li> <li>- Diffusion insuffisante des résultats des consultations</li> <li>- Diffusion insuffisante des décisions ministérielles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais insuffisants</li> <li>- Compréhension insuffisante des enjeux</li> <li>- Interactions insuffisantes entre les participants</li> <li>- Diffusion insuffisante des résultats des consultations</li> <li>- Diffusion insuffisante des décisions ministérielles</li> </ul> |
| Prise en compte par le Ministère des opinions émises                       | Points forts   | [Aucun élément marquant]  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des participants aux consultations améliorée</li> <li>- Modalités des consultations régionales améliorées</li> </ul>  |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principes retenus insuffisants</li> <li>- Modalités des consultations imprécises</li> <li>- Financement des consultations insuffisant</li> </ul>   | [Aucun élément marquant]   |
| Appréciation globale des consultations                                     | Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence des consultations</li> <li>- Capacité significative des organismes d'intervenir dans le débat</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité des organismes d'intervenir</li> <li>- Transparence des procédures</li> </ul>  |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partialité des processus de consultation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partialité des processus de consultation</li> <li>- Débats des enjeux insuffisants</li> </ul>   |

### **3.2 Consultations sur la délimitation des unités d'aménagement et d'une limite nord des attributions commerciales de bois**

- Les répondants des organismes nationaux ont majoritairement pris connaissance des renseignements fournis par le Ministère : projet de délimitation des unités d'aménagement (92 %); tracé projeté de la limite nord (100 %); information sur les limites des unités proposées (58 %); rapport des consultations publiques (75 %); délimitation finale des unités d'aménagement (75 %); tracé final de la limite nord (92 %). Ces organismes avaient tous participé aux consultations publiques et une majorité d'entre eux avait produit un mémoire à l'intention du ministre responsable (73 %).

- Une faible majorité des répondants des organismes régionaux a pris connaissance des informations ministérielles : projet de délimitation des unités d'aménagement (73 %); tracé projeté de la limite nord (63 %); information sur les limites des unités proposées (69 %); rapport des consultations publiques (65 %); délimitation finale des unités d'aménagement (71 %); tracé final de la limite nord (53 %). Il faut toutefois considérer que plusieurs organismes n'ont pas examiné la documentation sur la limite nord, parce qu'elle ne traversait pas leur région.

Quelque 65 % d'entre eux ont participé aux consultations régionales, dont le tiers a adressé un mémoire à l'un ou l'autre des conseils régionaux de développement. Les répondants d'organismes qui se sont abstenus de participer aux consultations régionales ont expliqué qu'un autre organisme représentait leur propre organisation ou défendait des opinions semblables (44 %), ou qu'ils n'avaient tout simplement pas été informés de la tenue des consultations publiques (16 %).

- D'autres observations générales apparaissent au Tableau 4.

**Tableau 4 - Synthèse des observations générales faites sur le déroulement et l'incidence des consultations publiques sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois**

| Sujets   | Évaluation     | Organismes nationaux  | Organismes régionaux   |
|--|----------------|---|--|
| Respect des principes proposés dans le projet de politique de consultation | Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles clairement énoncées</li> <li>- Information facilement disponible</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations ouvertes</li> <li>- Règles clairement énoncées</li> <li>- Interactions entre les participants</li> </ul>  |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais insuffisants</li> <li>- Information insuffisante</li> <li>- Interactions insuffisantes entre les participants</li> <li>- Diffusion insuffisante des décisions ministérielles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information insuffisante pour comprendre les enjeux</li> <li>- Règles insuffisamment diffusées</li> <li>- Délais insuffisants</li> <li>- Diffusion insuffisante des résultats des consultations</li> <li>- Diffusion insuffisante des décisions ministérielles</li> </ul> |
| Prise en compte par le Ministère des opinions émises                       | Points forts   | [Aucun élément marquant]  | [Aucun élément marquant]   |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte insuffisante dans la délimitation des unités d'aménagement</li> <li>- Prise en compte insuffisante dans la délimitation du tracé de la limite nord</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte insuffisante dans la délimitation du tracé de la limite nord</li> </ul>   |
| Appréciation globale des consultations                                     | Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité des organismes d'intervenir dans les débats</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité des organismes d'intervenir dans les débats</li> </ul>   |
|  | Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de débattre des enjeux</li> <li>- Partialité des processus de consultation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partialité des processus de consultation</li> </ul>   |

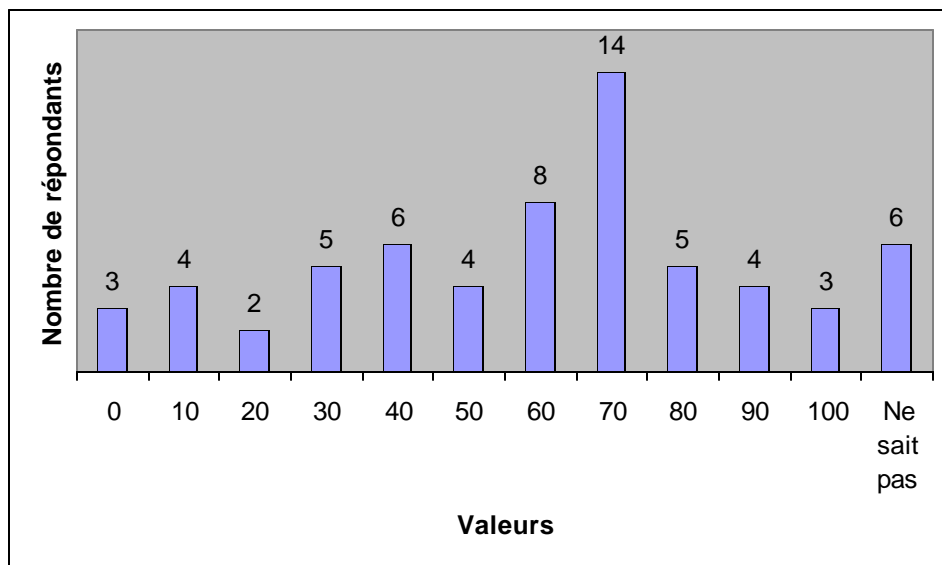
## 4 Résultats thématiques

Les résultats ci-dessous concernent l'ensemble des réponses obtenues pour les deux questionnaires.

### 4.1 Respect des principes prônés par le Ministère pour la tenue des consultations publiques

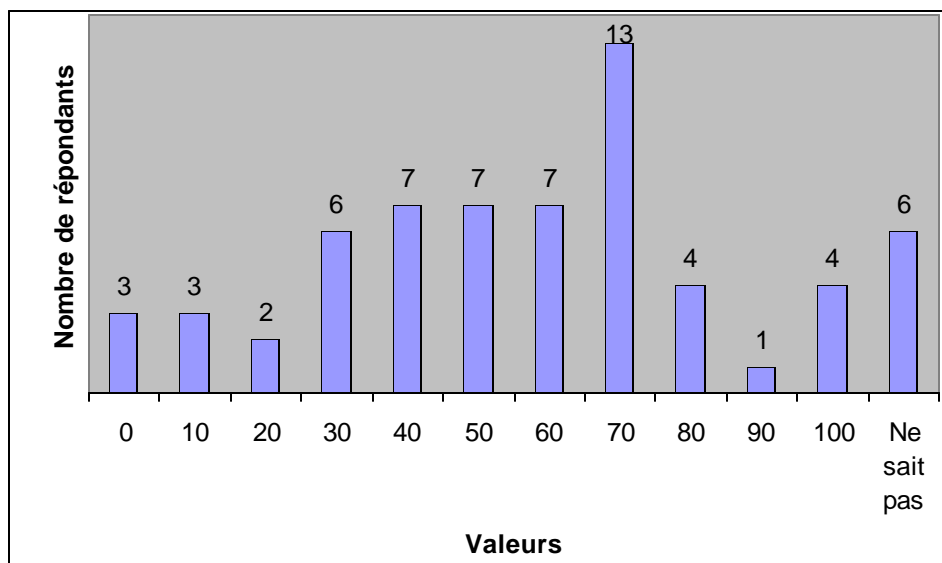
- 85 % des répondants se disent plutôt d'accord ou d'accord pour affirmer que les consultations ont été ouvertes (taux d'insatisfaction de 3 %);
- 82 % des répondants se disent plutôt d'accord ou d'accord pour affirmer que les règles du déroulement des consultations ont été clairement énoncées (taux d'insatisfaction de 5 %);
- 70 % d'entre eux estiment que ces règles ont été suffisamment diffusées auprès des personnes et organismes pressentis pour participer aux consultations publiques (taux d'insatisfaction de 5 %);
- 75 % des répondants se disent plutôt d'accord ou d'accord pour affirmer que les objectifs des consultations ont été clairement énoncés (taux d'insatisfaction de 5 %);
- 78 % des répondants affirment que l'information a été facilement disponible et 76 % qu'elle a été suffisamment vulgarisée (taux d'insatisfaction de 5 %);
- 60 % d'entre eux estiment que l'information fournie a été insuffisante pour comprendre tous les enjeux soulevés par les questions soumises à la consultation publique;
- 45 % des répondants estiment que les délais de préparation aux consultations ont été suffisants alors que 24 % d'entre eux sont plutôt d'avis qu'ils ont été nettement insuffisants; ils sont 39 % à estimer que les délais accordés pour la rédaction des mémoires ont été suffisants et 25 % à soutenir l'opinion contraire; une forte proportion des répondants (entre 31 % et 37 %) ont exprimé une opinion mitigée sur le sujet (voir les figures 2 et 3). Ces réponses n'ont pas été influencées par les délais accordés (20 semaines dans le cas du projet de politique de consultation et 12 semaines dans le cas de la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord) comme en témoignent les données des figures 4 et 5.

**Figure 2 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions concernant les délais accordés pour la préparation aux consultations**



**Réponses : 64**

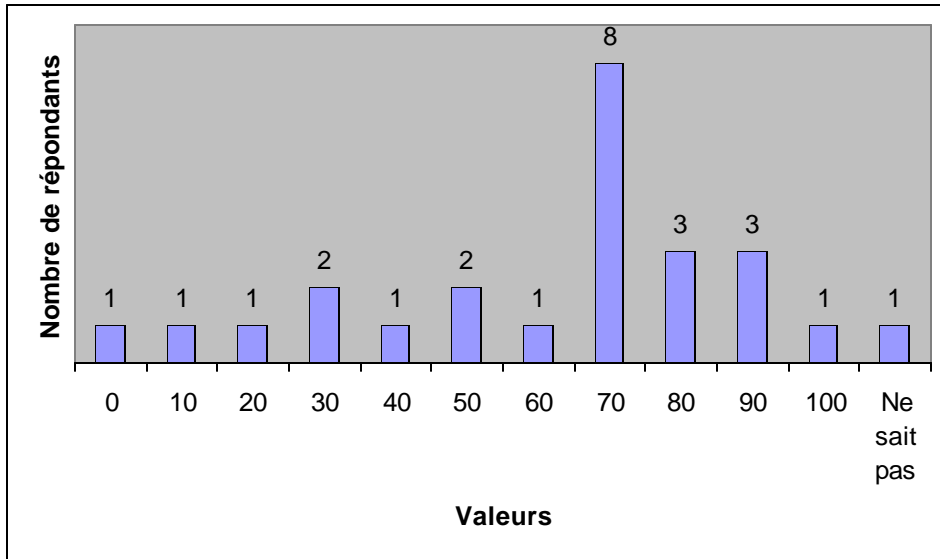
**Figure 3 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions concernant les délais accordés pour la préparation des mémoires**



**Réponses : 63**

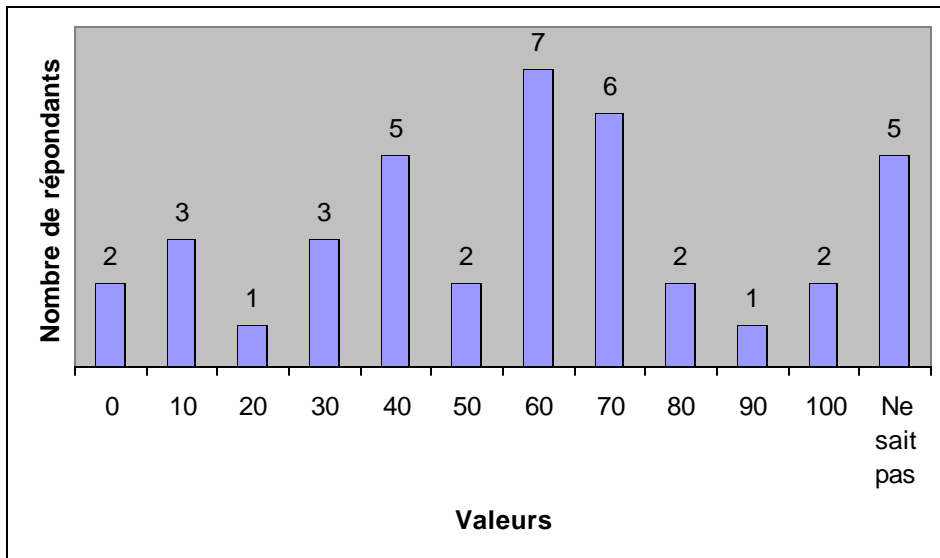


**Figure 4 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant les délais accordés pour la tenue des consultations sur le projet de politique de consultation**



Réponses : 25

**Figure 5 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant les délais accordés pour la tenue des consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois**



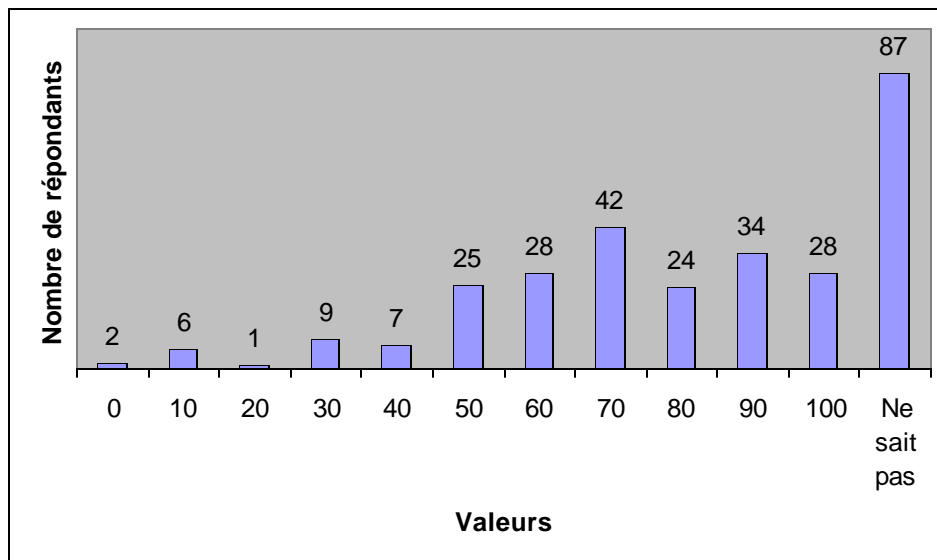
Réponses : 39

- 52 % des répondants estiment que le public et les participants ont été adéquatement informés des résultats des consultations régionales par les conseils régionaux de développement (taux d'insatisfaction de 15 %);
- 58 % des répondants estiment avoir été informés adéquatement par le Ministère des résultats globaux des consultations (taux d'insatisfaction de 11 %);
- 48 % des répondants estiment avoir été informés adéquatement des décisions ministérielles (taux d'insatisfaction de 20 %).

#### 4.2 Prise en considération par le Ministère des opinions émises lors des consultations publiques

- Globalement, 62 % des répondants ont été d'accord ou plutôt d'accord pour affirmer que les opinions et les recommandations formulées par l'ensemble des participants ont été considérées avant que les décisions ne soient arrêtées (taux d'insatisfaction de 9 %);
- 30 % des répondants ont admis ne pas être en mesure de prendre position sur la prise en considération par le Ministère des opinions émises lors des consultations publiques (voir la Figure 6).

**Figure 6- Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la prise en considération par le Ministère des commentaires et recommandations formulés lors des consultations publiques**



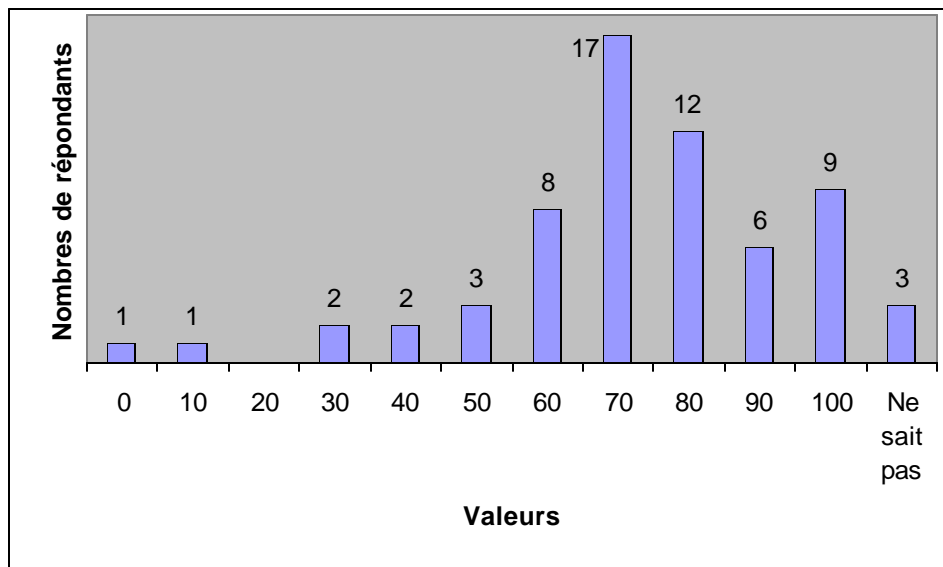
Réponses : 293

### 4.3 Appréciation globale de l'ensemble des consultations

Une majorité de répondants (72 %) ont été d'accord ou plutôt d'accord pour affirmer que les différents processus adoptés ont assuré la transparence des consultations (taux d'insatisfaction de 7 %). La Figure 7 décrit la répartition des réponses obtenues. Les résultats ont été inférieurs sur les autres éléments appréciés :

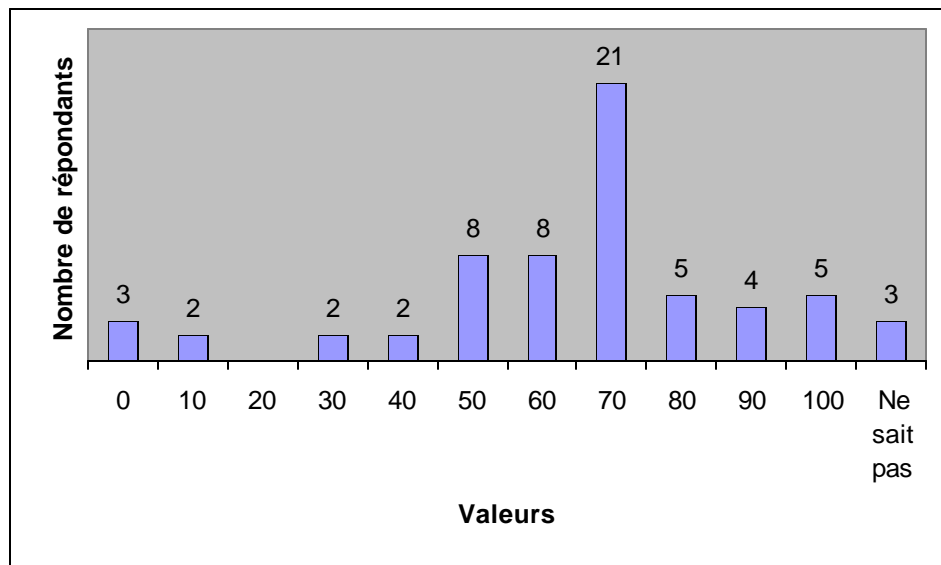
- 58 % des répondants (Figure 8) ont estimé que les processus ont été impartiaux (taux d'insatisfaction de 12 %);
- 69 % des répondants ont estimé que les processus permettaient aux participants d'intervenir au cours des consultations (taux d'insatisfaction de 5 %);
- 58 % ont jugé que les procédures établies ont permis de débattre des enjeux soulevés (taux d'insatisfaction de 7%). Une proportion importante de répondants ont exprimé une opinion mitigée sur cette question (Figure 9).

**Figure 7 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la transparence des processus de consultation**



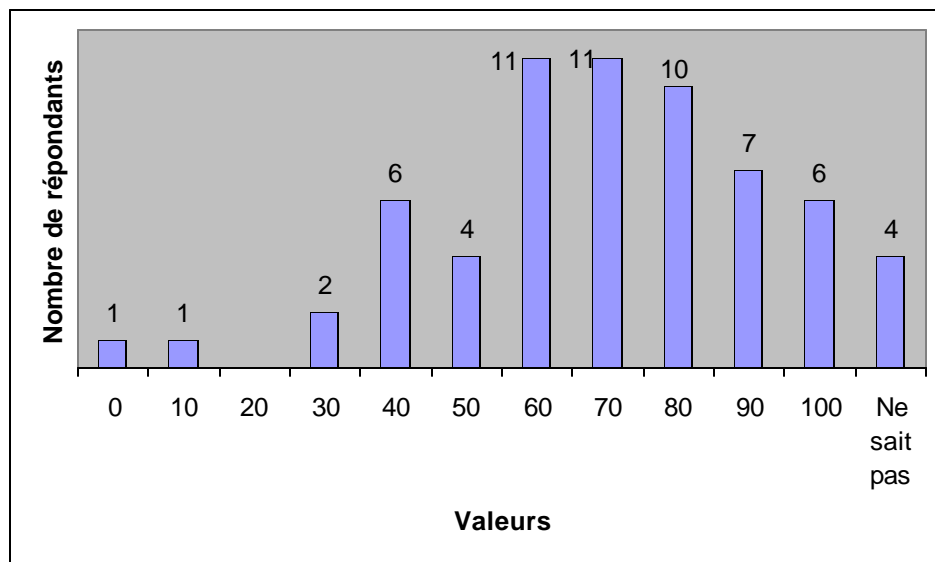
Réponses : 64

**Figure 8 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant l'impartialité des processus de consultation**



**Réponses : 63**

**Figure 9 - Répartition, sur l'échelle des valeurs et par nombre de répondants, des opinions émises concernant la capacité des participants de débattre des enjeux de la gestion forestière**



**Réponses : 63**

## **5 Résultats globaux par types de consultations**

### **5.1 Information additionnelle concernant les consultations nationales**

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête menée auprès des organismes nationaux sont ceux obtenus en moyenne pour l'ensemble des participants sans variation notable. Par ailleurs, 58 % des répondants à l'un ou l'autre des questionnaires estiment que les mécanismes adoptés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants (taux d'insatisfaction de 13 %).

### **5.2 Information additionnelle concernant les consultations régionales**

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête menée auprès des organismes régionaux sont ceux obtenus en moyenne pour l'ensemble des participants sans variation notable. On note cependant que l'accès aux consultations obtient une note régionale globale de 87 %, ce qui est un résultat intéressant (d'autant plus que la question de l'accès se pose avec moins de pertinence dans le cas de la Table nationale)<sup>9</sup>.

D'autres résultats obtenus à l'échelle des régions diffèrent quelque peu de ceux obtenus auprès des répondants nationaux :

- 47 % des répondants régionaux, contre 62 % répondants nationaux, estiment que le public et les participants ont été informés adéquatement des résultats des consultations;
- 71 % des répondants régionaux, contre 51 % pour les répondants nationaux, estiment que les décisions finales ont tenu compte des opinions et recommandations formulées par les participants aux consultations;
- 68 % des répondants régionaux, contre 46 % des répondants nationaux, estiment que les processus de consultation étaient transparents.

On note par ailleurs que 60 % des répondants ayant participé à une ou des consultations régionales estiment que les mécanismes adoptés par les conseils régionaux de développement ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants (taux d'insatisfaction de 15 %). On note aussi une amélioration de la situation vécue dans le cas des consultations régionales sur la délimitation des unités d'aménagement et du tracé de la limite nord.

### **5.3 Information concernant les consultations autochtones**

Les réponses aux sondages ont été nettement insuffisantes pour permettre une analyse de l'appréciation par les communautés autochtones de la valeur et de l'incidence des deux consultations publiques.

---

<sup>9</sup> La composition de cette Table est stable, même si de nouveaux organismes ont pu s'y joindre au cours des derniers mois.

## 6 Analyse des résultats

En général, les valeurs moyennes attribuées par les répondants aux énoncés des deux questionnaires se situent entre 65 % et 75 % (le seuil minimal pour qualifier une consultation de satisfaisante étant de 70 %). Les valeurs les plus intéressantes ont été attribuées par les répondants régionaux sur le respect, lors de la consultation sur le projet de politique de consultation, des principes prônés par le Ministère (74,7 %) et sur la prise en considération par le Ministère des opinions émises par les participants à ce moment (76 %). On constate aussi une baisse de la satisfaction régionale sur ces mêmes items lors de la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Cette baisse pourrait être attribuable à plusieurs facteurs :

- aux délais plus courts accordés pour la tenue de cette consultation (douze semaines plutôt que 20 pour obtenir les rapports des conseils régionaux de développement);
- au contenu plus technique de cette consultation, si on le compare à celui du projet de politique de consultation;
- aux attentes plus élevées des participants sur des enjeux territoriaux les touchant plus directement que le contenu général de la Politique de consultation;
- aux résultats des consultations sur le tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois, au cours desquelles le Ministère a été confronté à des opinions irréconciliables à court terme.

Les répondants d'organismes régionaux et ceux des organismes nationaux ont fait une appréciation globale comparable du déroulement des consultations. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ce résultat puisqu'il est impossible d'associer chaque répondant régional à une région. Ainsi, il n'est pas certain que des organismes dans toutes les régions administratives concernées aient répondu aux questionnaires, lesquels ne cherchaient pas à décrire la performance particulière de chaque conseil régional de développement.

Certains résultats sont satisfaisants. L'accès pour tous les publics aux consultations régionales semble avoir été assuré. De façon générale, les règles du déroulement des consultations nationales et régionales ont été clairement énoncées, même si elles auraient pu être davantage diffusées (il s'agit là d'un problème qui se pose tout particulièrement dans les régions les plus vastes où la dispersion géographique des participants pressentis est importante). La qualité de l'information fournie par le Ministère a semblé satisfaire la majorité des répondants. Pour tous ces items, il est aussi intéressant de constater que les taux d'insatisfaction mesurés sont très faibles (inférieurs à 5 %).

Une proportion importante des répondants a estimé que l'information ministérielle a toutefois été insuffisante pour bien comprendre les enjeux soulevés par les sujets débattus. Lors de chaque consultation, le Ministère a distribué aux participants pressentis de l'information vulgarisée (documents de consultation, portraits régionaux, etc.). Cette information était aussi disponible dans le site Internet du Ministère. Des renseignements complémentaires ont également été déposés dans ce site (rapports d'études, données diverses compilées, etc.). Les sondages révèlent cependant

qu'une majorité des répondants n'utilise Internet que de façon occasionnelle dans le cadre de la préparation de leur participation aux consultations publiques, sinon rarement ou jamais (alors que le Ministère cherche à augmenter son efficacité et réduire ses coûts en utilisant ce médium). Il est impossible d'établir objectivement si l'information fournie par le Ministère a été globalement suffisante, mais il apparaît clairement qu'elle n'a pas été utilisée par les participants autant qu'espéré par le Ministère. L'utilisation des renseignements de support aux consultations a pu aussi être moindre que souhaitée parce qu'ils n'ont pas nécessairement été vulgarisés et que tous les organismes ne disposent pas des ressources professionnelles pour les utiliser.

La question des délais alloués pour la tenue des consultations demeure très litigieuse. Les répondants ont d'ailleurs une appréciation très variée de ce qui peut constituer un délai raisonnable (les taux de satisfaction des participants ont varié de 0 % à 100 %). Le délai consenti pour les consultations de 2001 a été de vingt semaines. Celui accordé pour les consultations de 2002 a été de douze semaines. Cet écart important de huit semaines n'a cependant eu aucun impact sur l'appréciation globale par les répondants des délais consentis, les taux de satisfaction et d'insatisfaction étant sensiblement les mêmes pour les deux consultations. Un délai minimal de douze semaines a été établi dans la Politique de consultation (les périodes de consultation devront cependant être allongés à chaque fois que cela sera possible, à la condition que le Ministère puisse respecter les échéances que la loi lui impose et qui réduisent sa marge de manœuvre). En ce qui a trait plus spécifiquement aux consultations régionales, il faut aussi rappeler que les délais attribués aux répondants régionaux ont été fixés par les conseils régionaux eux-mêmes à l'intérieur du calendrier fixé par le Ministère. Ces délais impartis aux publics régionaux ont varié selon les régions, ce qui a pu avoir une incidence sur les taux de satisfaction ou d'insatisfaction affichés par les répondants.

La mesure de la transparence des processus de consultation a donné des résultats encourageants (valeur globale de 72 %). Des améliorations seront toutefois requises à ce chapitre puisque la Politique de consultation repose beaucoup sur le fait que les processus doivent être entièrement transparents. L'explication des décisions ministérielles devra notamment être mieux faite pour permettre aux participants de bien comprendre les motifs qui ont guidé les autorités ministérielles ou gouvernementales. Les taux d'insatisfaction enregistrés demeurent par contre peu élevés dans l'ensemble (inférieurs à 8 %).

L'évaluation de l'impartialité affichée par les organisateurs des consultations (le Ministère ou les conseils régionaux de développement) de 58 % démontre que des ajustements devront être apportés à ce chapitre. Une plus grande implication des participants dans le choix des modalités des consultations auxquelles ils participent pourrait accroître leur satisfaction à l'endroit de l'impartialité et de la qualité des procédures.

La qualité des rapports des consultations publiques est apparue insuffisante aux yeux de plusieurs participants. Le défi dans ce cas est de produire des documents complets, suffisamment concis pour encourager la lecture et qui mettent l'accent sur les enjeux soulevés. Des efforts ont été consentis à ce jour pour vulgariser ces rapports. Ils devront se poursuivre malgré le fait que certains contenus très techniques posent des défis réels. Une facture nouvelle de ces rapports pourra être mise à l'épreuve lors de consultations futures.

La diffusion des rapports ministériels a déçu plusieurs participants. Ces rapports ont été transmis aux organismes de la Table nationale, aux conseils régionaux de développement et aux communautés autochtones. En raison de restrictions budgétaires, ils n'ont pas été transmis aux participants régionaux qui devaient se les procurer dans le site Internet du Ministère. Aucune publicité n'a été faite pour informer les publics de l'existence de ces rapports. Dans un tel contexte, et considérant qu'Internet serait peu utilisé par les participants, les faibles valeurs obtenues ne surprennent pas (les taux d'insatisfaction enregistrés ont été élevés, de 11 % en moyenne et de 13 % par les répondants régionaux). La stratégie ministérielle devra être réexaminée.

La diffusion des décisions ministérielles ou gouvernementales et de leurs explications est aussi apparue lacunaire aux yeux des participants. Ce résultat était prévisible puisque, contrairement à la Politique de consultation, la délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois n'a pas fait l'objet d'un document explicatif, et ce malgré le fait que l'information était disponible dans le site internet du Ministère (les taux d'insatisfaction enregistrés ont été de 12 % en moyenne et de 19 % par les répondants régionaux).

Enfin, en ce qui a trait à l'influence que les participants ont exercé sur les décisions ministérielles, la note globale obtenue de 62 % indique que les autorités ministérielles ou gouvernementales ont été soucieuses de considérer les points de vue exprimés par les différents publics. Il s'agit néanmoins d'un résultat, qui se situe sous la valeur minimale recherchée (70 %). Les taux d'insatisfaction enregistrés sont par ailleurs relativement élevés, de 9 % au global et de 12 % chez les répondants nationaux. Chez ces mêmes répondants, ce taux d'insatisfaction a atteint les 20 % et 25 % sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Il est probable que leur influence ait été moindre sur ces questions que celle exercée par des acteurs régionaux. Enfin, de nombreux répondants (30 %) n'ont pas été en mesure de se prononcer sur cette question, ce qui ne rejoint pas l'objectif de la Politique de consultation et démontrerait encore que le Ministère devra rendre compte plus efficacement des décisions ministérielles ou gouvernementales.

## **CONCLUSION**

L'étude de 2003 tend à démontrer que les consultations publiques de 2001 et de 2002 ont été réussies à certains égards. Plusieurs principes prônés par le Ministère ont été respectés et les participants ont exercé une influence réelle sur les décisions des autorités ministérielles et gouvernementales, même si leur évaluation n'est pas à la hauteur de celle que le Ministère pourrait en faire.

Ainsi, le projet de politique de consultation a été modifié après les consultations de 2001 :

- la liste des participants aux consultations a été élargie;
- l'éventail des sujets à soumettre à l'examen public a été modifié avec l'ajout d'items comme les projets de lois majeurs, les modifications au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ou le plan d'affectation du territoire public;



- la durée des périodes de consultation publique a été allongée à un minimum de douze semaines, avec l'obligation qu'elles se déroulent en dehors des périodes estivales;
- des modalités de financement ont été précisées; etc.

La délimitation des unités d'aménagement forestier a aussi été entièrement révisée après les consultations de 2002 pour mieux considérer les consensus développés dans certaines régions, tenir compte en priorité de l'utilisation historique du territoire forestier par les industriels forestiers ou d'autres utilisateurs du milieu forestier et, dans la mesure du possible, mieux concilier les limites des unités d'aménagement forestier avec celles des territoires fauniques structurés.

Il semble donc que des améliorations seront requises pour davantage divulguer et mieux expliquer les décisions ministérielles et obtenir une reconnaissance plus adéquate de l'effet des consultations publiques, ce qui pourra inciter davantage de personnes à y participer.

La qualité des échanges entre les participants aux consultations et avec le Ministère devra être améliorée pour en arriver à débattre complètement des enjeux soulevés par les orientations étudiées. On note toutefois une amélioration intéressante à ce chapitre à l'échelle des régions.

La compréhension des enjeux par les participants devra être une préoccupation majeure du Ministère. La préparation de documents de consultation ou de support aux consultations ne pourra pas être la seule avenue favorisée. Le Ministère devra notamment convenir avec les organisateurs régionaux d'une présence accrue du Ministère lors des séances d'information qui devront par ailleurs être tenues dans toutes les régions du Québec. Des efforts encore plus importants de vulgarisation des contenus devront également être déployés par le Ministère.

Tous les principes prônés par le Ministère n'ont pas été respectés avec le même succès et des solutions devront être trouvées par le Ministère et les organisateurs régionaux. La Politique de consultation prévoit que les organisateurs régionaux devront informer le Ministère des mesures prises régionalement pour assurer le respect des principes de la Politique de consultation. Ceci permettra au Ministère de mieux en mesurer le succès qui pourra s'accroître au fur et à mesure des exercices. Il importe de reconnaître qu'il y a un apprentissage à faire par tous les acteurs impliqués. Les avantages des consultations, par exemple le fait qu'elles élargissent le bassin des compétences mises à contribution, doivent pénétrer la culture ministérielle et l'emporter sur les difficultés qu'elles soulèvent. Les participants aux consultations doivent pour leur part, reconnaître la diversité des intérêts généraux et particuliers (la présence de plusieurs publics), qu'il devient de plus en plus difficile dans ce contexte de cerner l'intérêt public, ou commun, et qu'ils ont un rôle à jouer dans la recherche des solutions.

Les degrés d'impartialité et de transparence notés par les répondants laissent entrevoir que le pari ministériel de tenir des consultations crédibles peut être gagné. Enfin, des mesures devront être prises pour augmenter la participation des communautés autochtones aux consultations publiques. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête n'ont pas permis de tirer quelques conclusions que ce soit, mais leur présence aux consultations publiques (celles qui leur sont réservées et les consultations régionales) est faible et des solutions devront être trouvées avec leur participation.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTHES, Yannick (2002). *Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique*. Politix, volume 15, no 57, pages 57 à 78.
- BEAUCHAMP, André (1993). *Le gestionnaire et les publics : pour une collaboration fructueuse*. Bureau de consultation de Montréal, 34 pages.
- BOUTHILLIER, Luc (2003). *Explorer la face cachée de la lune; identifier le questionnement scientifique issu des aspects sociaux de la foresterie*. Actes des Colloques du carrefour, pp. 127-134.
- CAILLÉ, Geneviève (2002). *Le recours à l'éthique : une solution miracle à tous les problèmes ?* Chronique de la Chaire MCD. En ligne <[http://www.chaire-med.ca/pdf/chronique/02-07-16\\_caille.pdf](http://www.chaire-med.ca/pdf/chronique/02-07-16_caille.pdf)>.
- CENTRE CANADIEN DE GESTION (1996). *Rapports des groupes de travail des sous-ministres. Perceptions de la prestation des services gouvernementaux. L'examen des questions clés*.
- FORTIER, Isabelle (2003). *Du scepticisme au cynisme. Paradoxes des réformes administratives*. Institut de recherche en politiques publiques. Choix, volume 9, no 6, pages 3 à 20.
- FOURNIAU, Jean-Michel (2003). *Les décisions d'infrastructures soumises au débat public*. Métropolis, no 106-107, pages 71 à 79.
- FUTRELL, Robert (2002). *La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une City Commission*. Politix, volume 15, no 57, pages 147 à 165.
- GAUTHIER, Claude, VALLUY, Jérôme (1998). *Génération futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le « développement durable »*. Politix, no 42, pages 7 à 36.
- HEMMATI, Minu et al (2002). *Multi-stakeholder processes for governance and sustainability. Beyond Deadlock and Conflict*. Earthscan Publications Ltd, London, 312 pages.
- JOBERT, Arthur (2002). *L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général*. Politix, volume 15, no 57, pages 67 à 92.
- JUTRAS, Magalie (2001). *Petit lexique des valeurs dans la fonction publique fédérale canadienne*. Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, Canada, 21 pages.
- MANIN, Bernard (2002). *L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques*. Politix, volume 15, no 57, pages 37 à 55.

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2003). *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*. Gouvernement du Québec, 24 pages.
- PARENTEAU, René (1985). *Les nouvelles pratiques : bilan et perspectives*. ACFAS-1985, 14 pages.
- PARENTEAU, René (1991). *La consultation du public : une forme de participation du public aux décisions*. Institut de recherche sur la culture, 25 pages.
- PETERS, B. Guy (1996). *La capacité des pouvoirs publics d'élaborer des politiques*. Centre canadien de gestion, Rapport de recherche, n° 18, Canada, 54 pages.
- PUMA (1998). *Principes propres à favoriser la gestion de l'éthique dans le service public. Recommandation de l'OCDE*. PUMA, Note de synthèse, n° 4. Service de la gestion publique, 6 pages.
- STEIN, Anne, LAVOIE, Gilles (2003). *Le régime forestier québécois, une gestion durable en constante évolution*. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, gouvernement du Québec, 15 pages.
- STERNE, Peter, ZAGON, Sandra (1997). *Guide de consultation du public. Modifier les rapports entre le gouvernement et les Canadiens*. Centre canadien de gestion, des pratiques de gestion, n° 19, Canada, 105 pages.
- TAIT, J. C. (1996). *Rapport du groupe de travail sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique. De solides assises*.
- ZÉMOR, Pierre (2003). *Pour un meilleur débat public*. Presses des sciences politiques, 139 pages.

## **REMERCIEMENTS**

Les auteurs tiennent tout particulièrement à remercier M<sup>mes</sup> Denise Chevarie, Lucie Caron et Réjeanne Rousseau, du Bureau du sous-ministre associé aux Forêts, pour les heures nombreuses qu'elles ont patiemment consacrées à la préparation et à l'administration des sondages, au traitement et à la présentation des résultats ainsi qu'à la saisie, à la révision et à la correction du document. Leur collaboration, leurs idées, leur vigilance et leurs conseils ont été précieux.

Anne Stein  
Gilles Lavoie

# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001

## Politique de consultation

Compilation nationale

(R-1)

Mars 2005

## **Diffusion**

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Informations générales .....           | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....   | 9  |
| 3. | Prise en compte des consultations..... | 18 |
| 4. | Appréciation globale .....             | 25 |
| 5. | Informations complémentaires .....     | 29 |



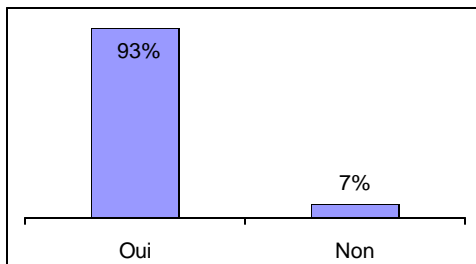


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

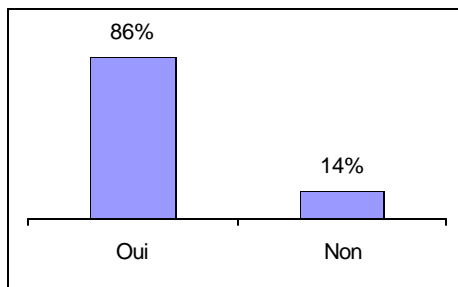
1.1.1 Le Projet de politique de consultation rendu public en 2001<sup>2</sup>

Répondants : 15



1.1.2 Le Rapport des consultations publiques publié en 2002<sup>3</sup>

Répondants : 14



---

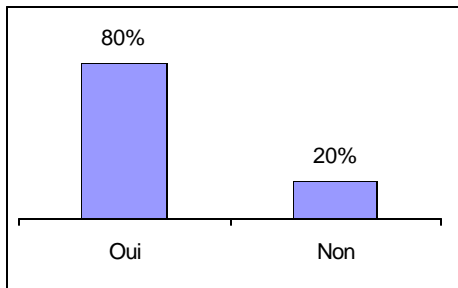
<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca).

<sup>2</sup> MRN. 2001. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 23 pages.

<sup>3</sup> MRN. 2002. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 78 pages.

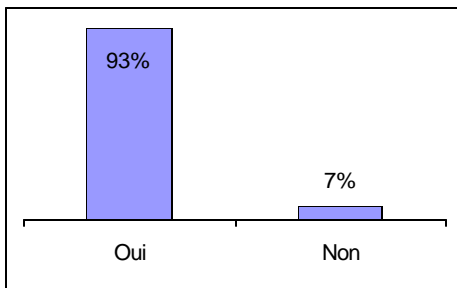
### 1.1.3 La Politique de consultation rendue publique en 2003<sup>4</sup>

Répondant : 15



### 1.1.4 La lettre explicative du sous-ministre associé aux Forêts accompagnant le document de la Politique de consultation<sup>5</sup>

Répondants : 14



---

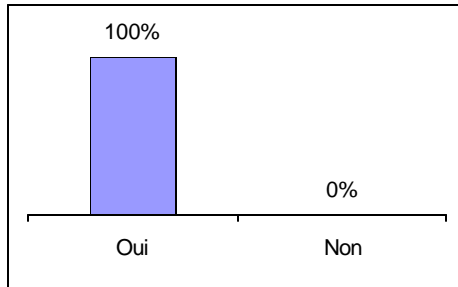
<sup>4</sup> MRN. 2003. Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 24 pages.

<sup>5</sup> Lettre du sous-ministre associé aux Forêts jointe à l'exemplaire transmis du document de la Politique de consultation.

## 1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

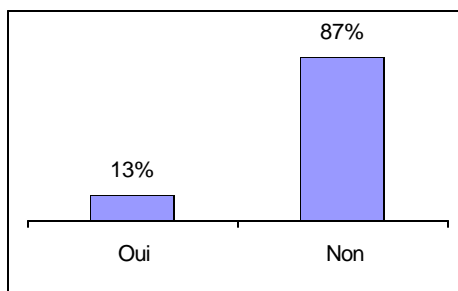
### 1.2.1 Nationale

Répondants : 15



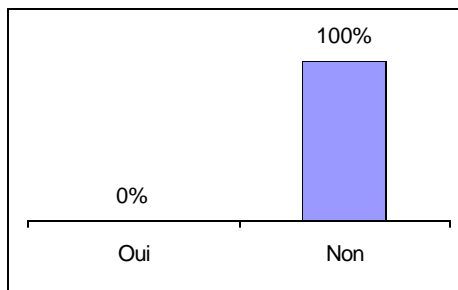
### 1.2.2 Régionale(s)

Répondant : 15



### 1.2.3. D'une ou des communautés autochtones

Répondant : 15



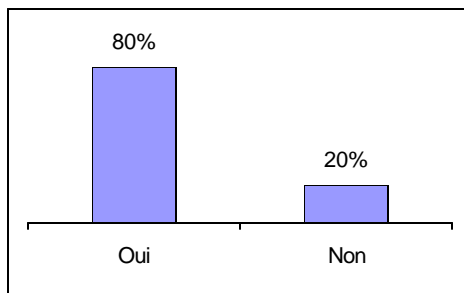
1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur le projet de politique de consultation, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

N/A

1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

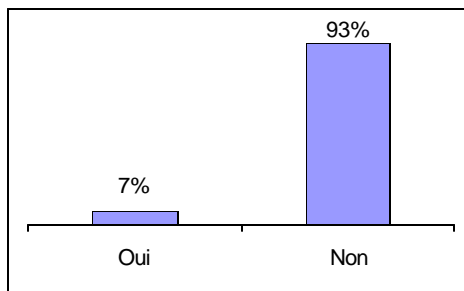
1.4.1 Du Ministère

Répondants : 15



1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

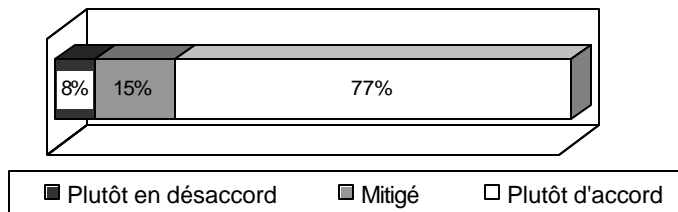
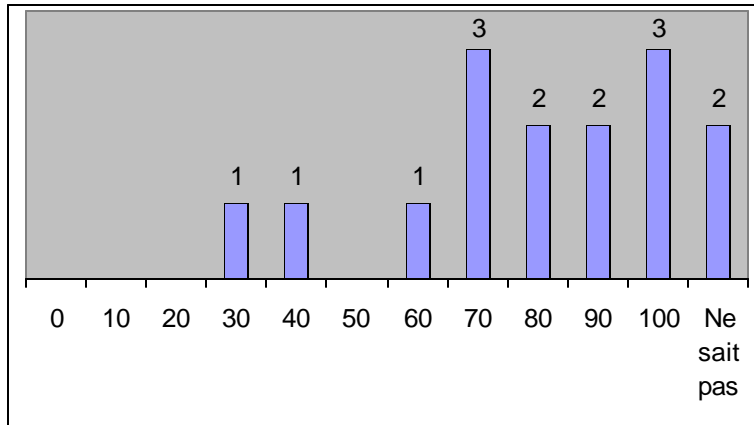
Répondants : 15



## 2. Organisation des consultations

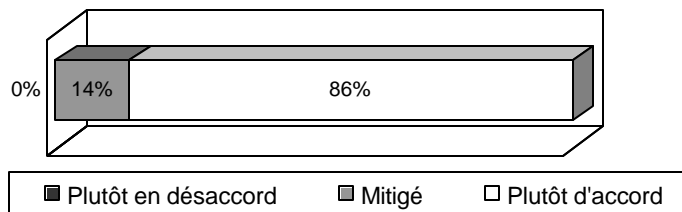
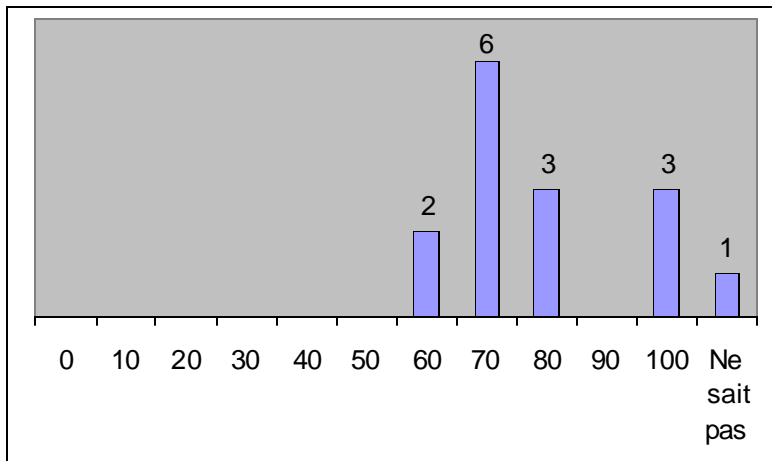
### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 15 Moyenne générale : 75 %



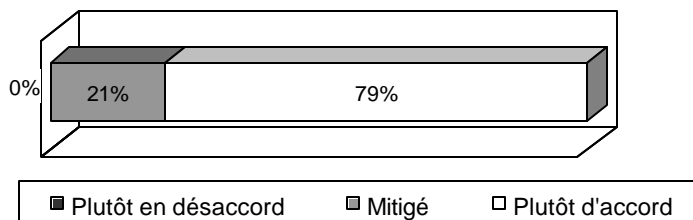
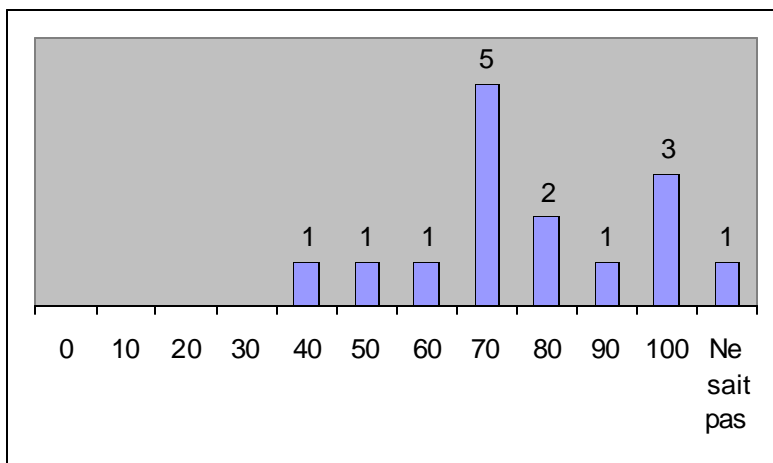
2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 15 Moyenne générale : 77 %



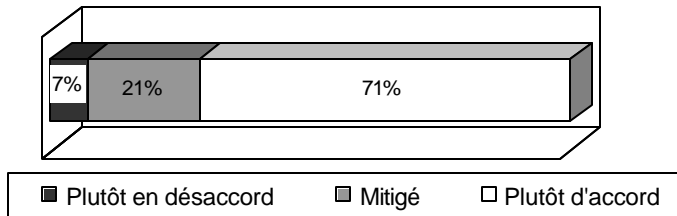
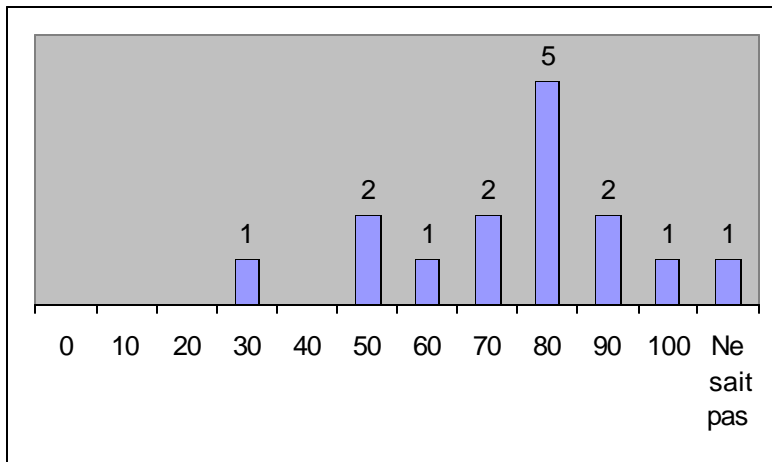
2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 15 Moyenne générale : 75 %



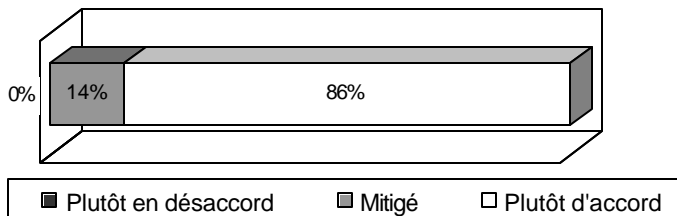
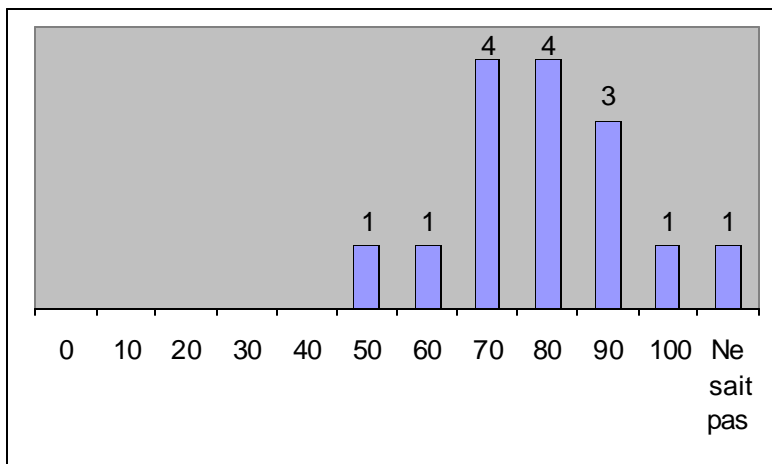
2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 15 Moyenne générale : 72 %



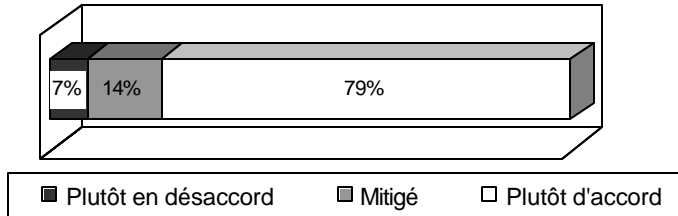
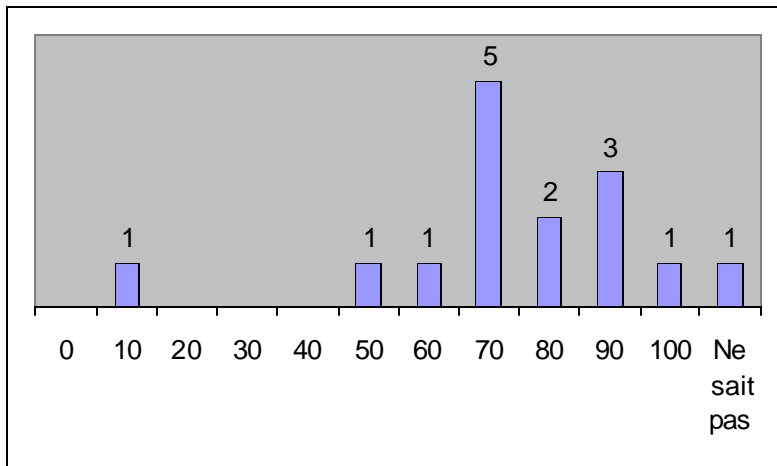
2.5 Les informations sur le projet de politique étaient facilement disponibles.

Répondants : 15 Moyenne générale : 77 %



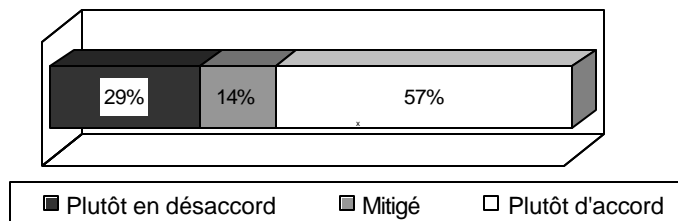
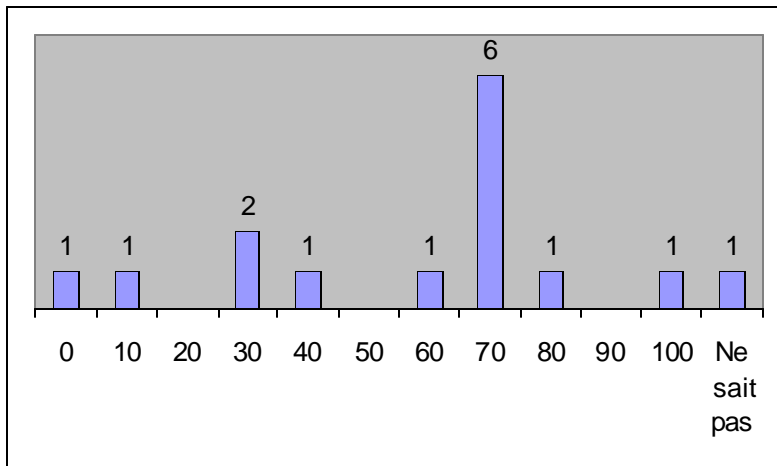
2.6 Les informations sur le projet de politique étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 15 Moyenne générale : 71 %



2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 15 Moyenne générale : 55 %

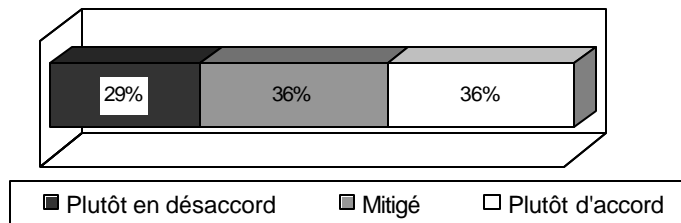
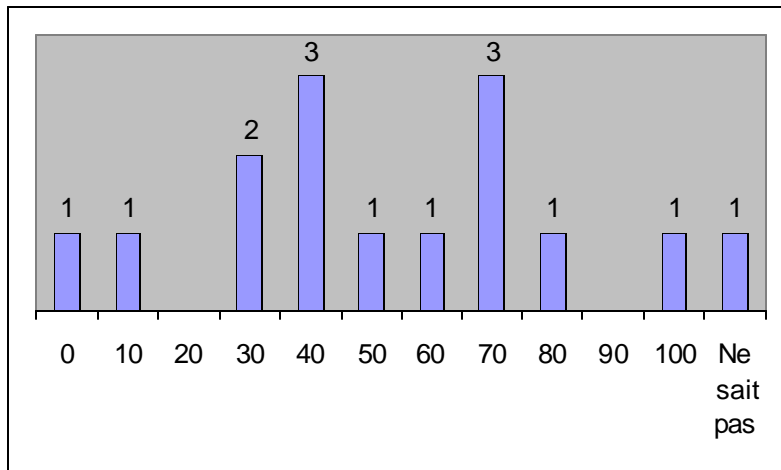




2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 15

Moyenne générale : 49 %

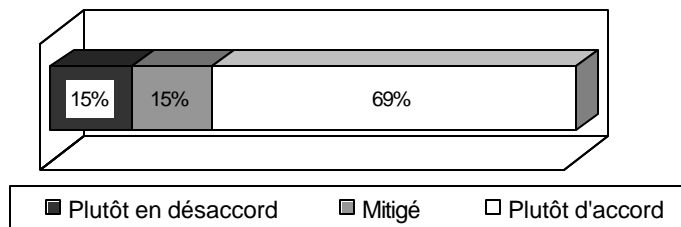
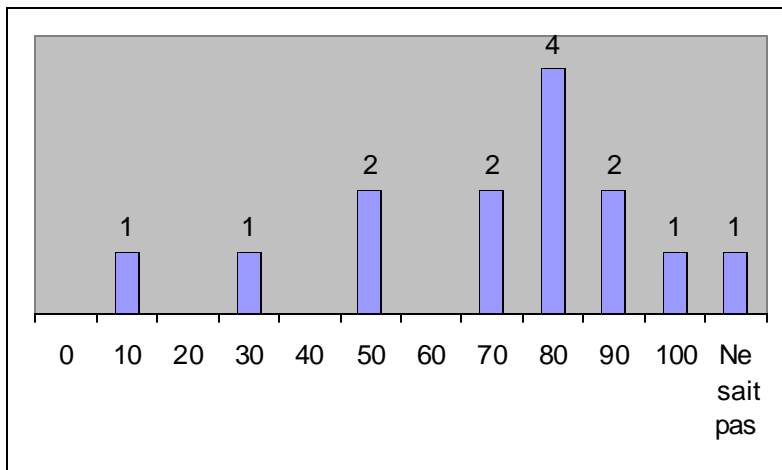


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par l'adoption de la Politique de consultation.

Répondants : 14 Moyenne générale : 68 %

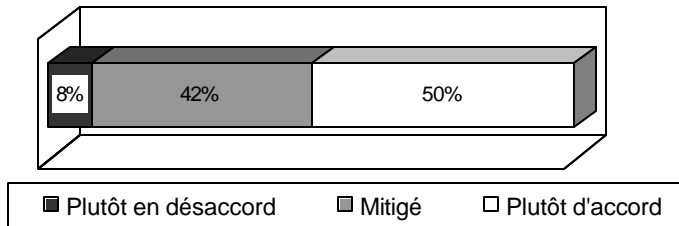
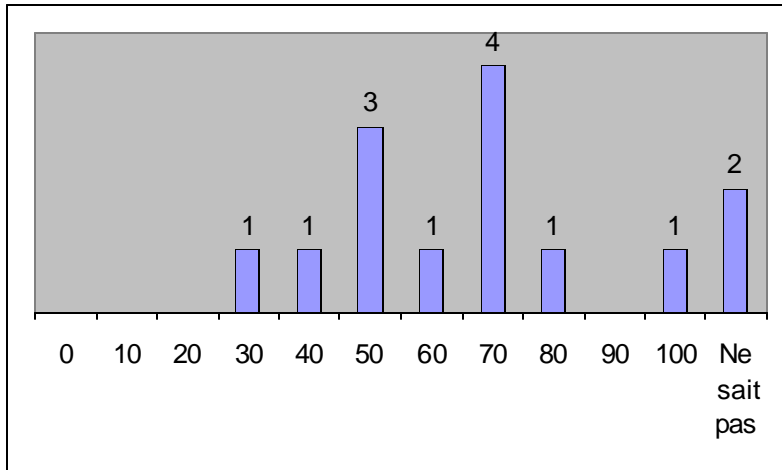


2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 14 Moyenne générale : 62 %

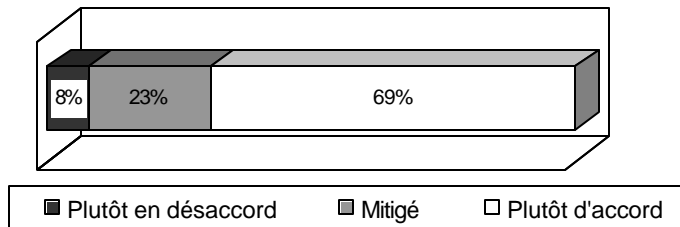
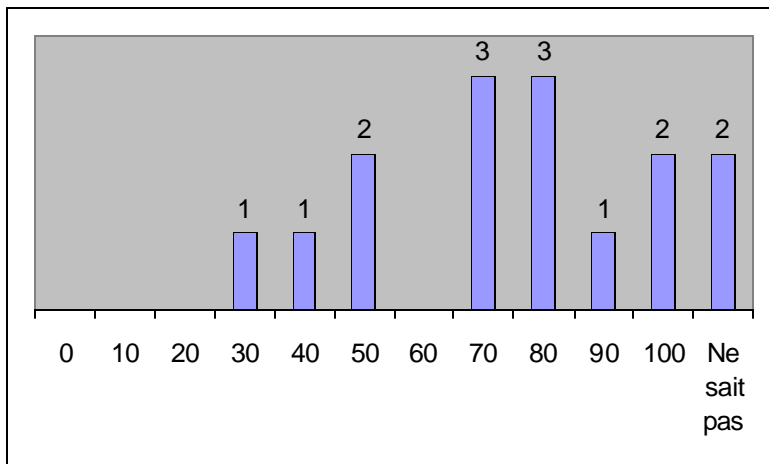


2.13 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

N/A

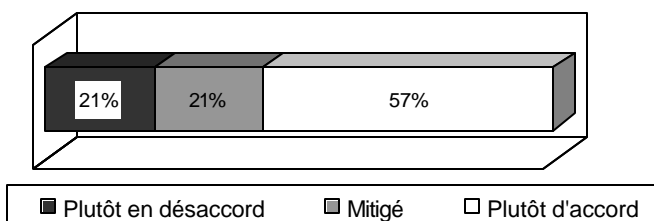
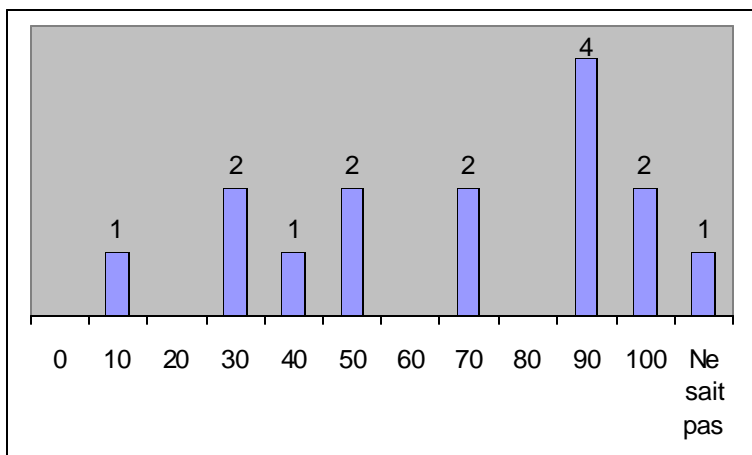
2.14 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 15 Moyenne générale : 70 %



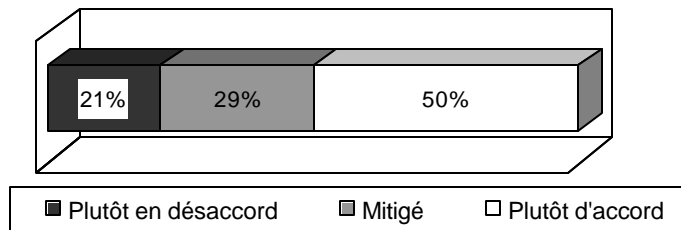
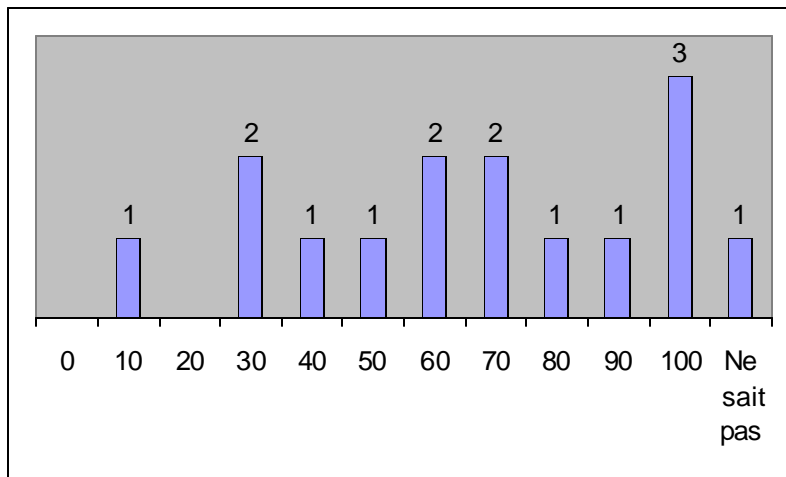
2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 15 Moyenne générale : 65 %



2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

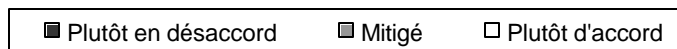
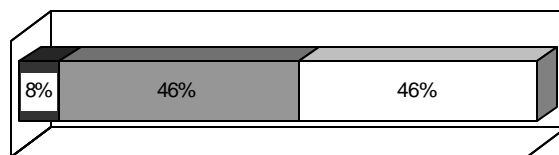
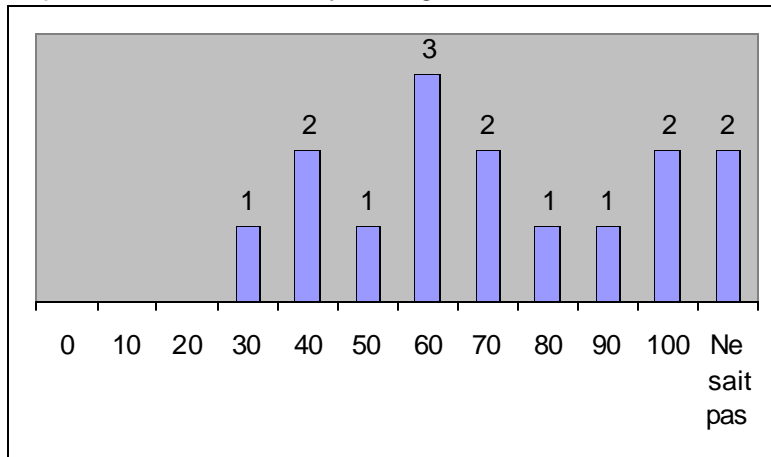
Répondants : 15 Moyenne générale : 64 %



### 3. Prise en compte des consultations

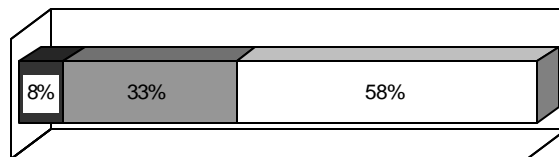
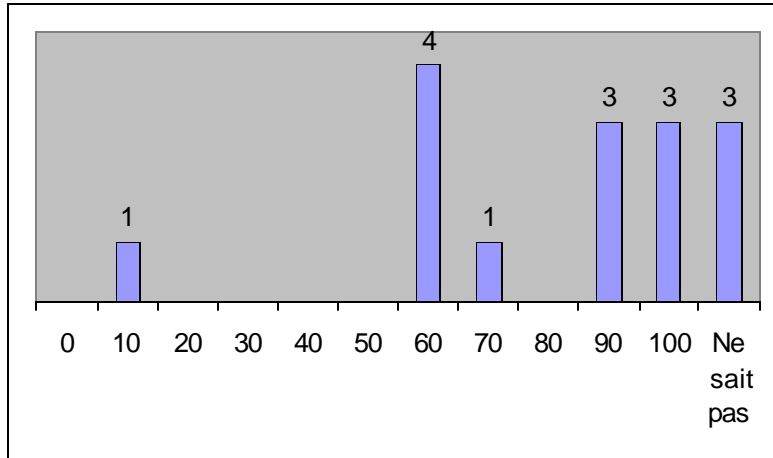
3.1 Globalement, les principes de la politique finale rendue publique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 15 Moyenne générale : 65 %



3.2 Globalement, la liste des participants aux consultations arrêtée dans la politique finale tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

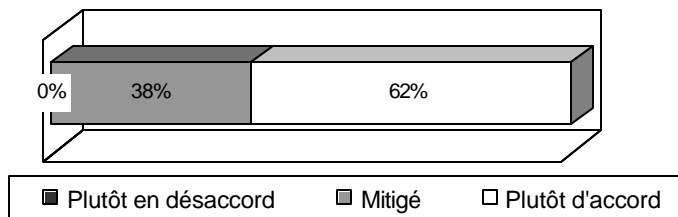
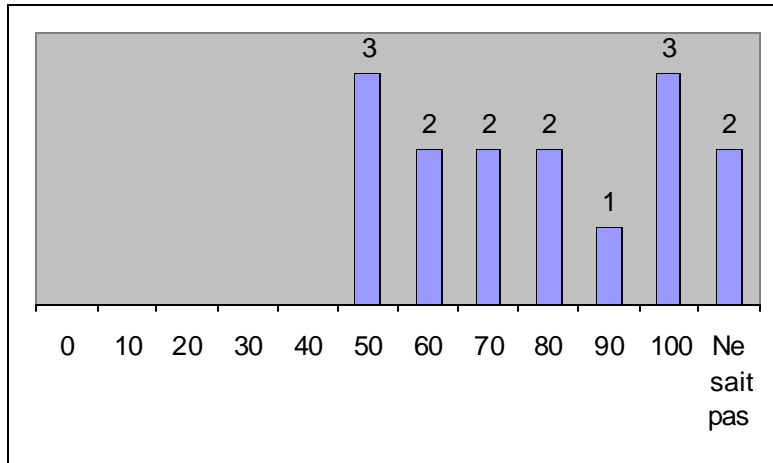
Répondants : 15 Moyenne générale : 74 %



■ Plutôt en désaccord ■ Mitigé □ Plutôt d'accord

3.3 Globalement, la liste des objets identifiés dans la politique finale comme devant être soumis à des consultations publiques tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

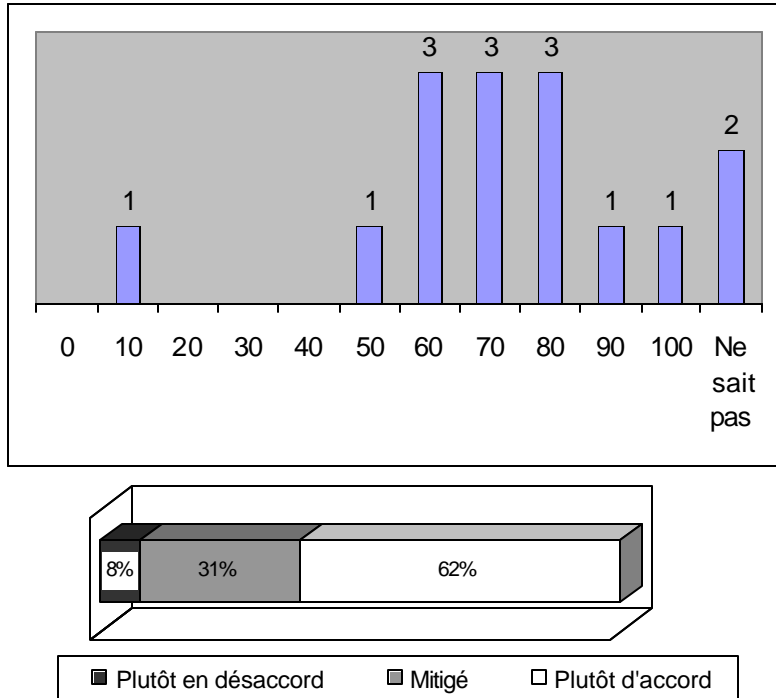
Répondants : 15 Moyenne générale : 74 %





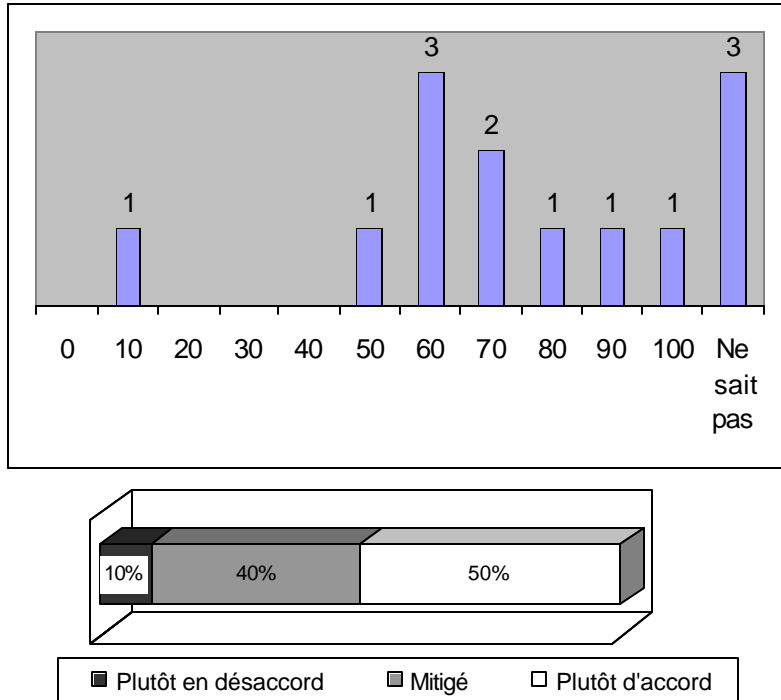
3.4 Globalement, les modalités des consultations nationales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 15 Moyenne générale : 68 %



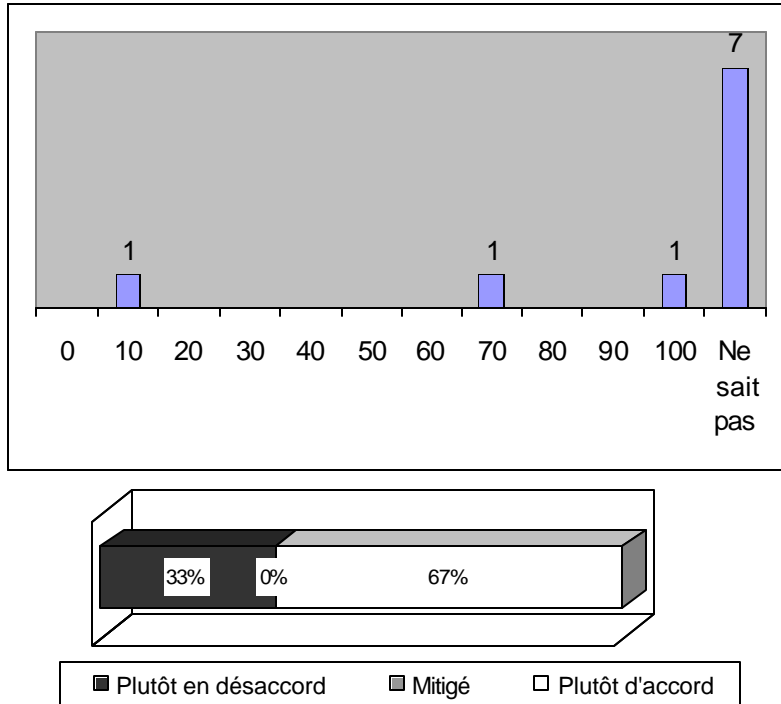
3.5 Globalement, les modalités des consultations régionales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 13 Moyenne générale : 65 %



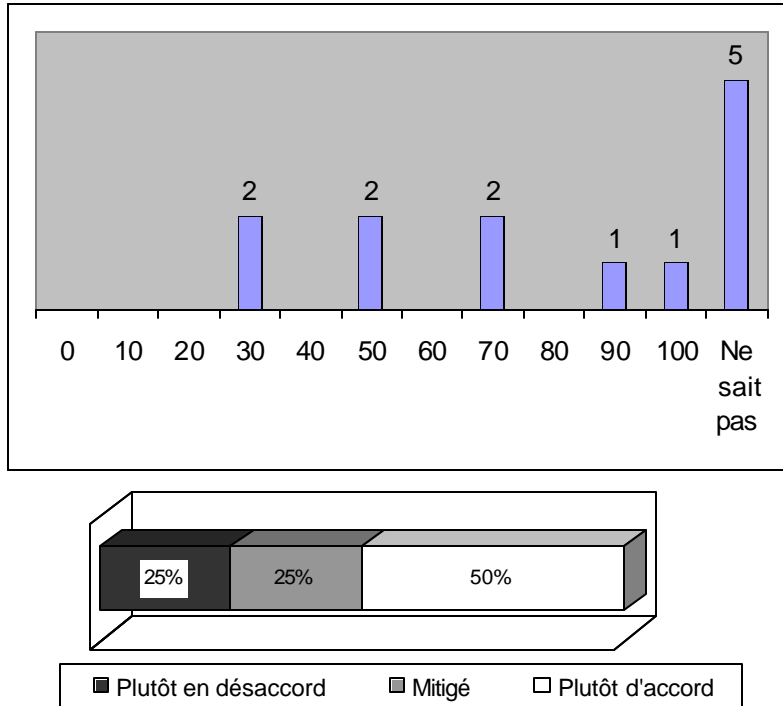
3.6 Globalement, les modalités des consultations des communautés autochtones définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 10 Moyenne générale : 60 %



3.7 Globalement, les modalités du financement des consultations publiques définies à l'annexe 4 de la Politique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

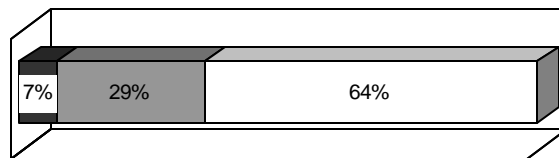
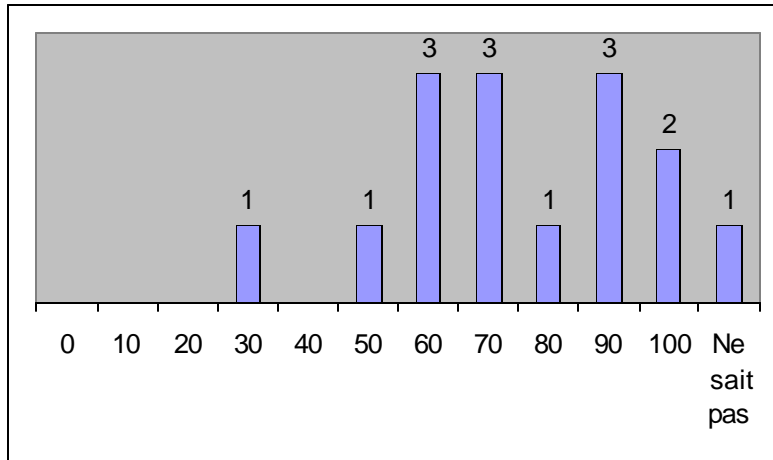
Répondants : 13 Moyenne générale : 61 %



#### 4. Appréciation globale

##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

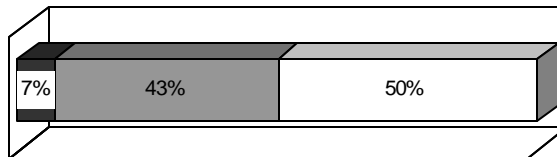
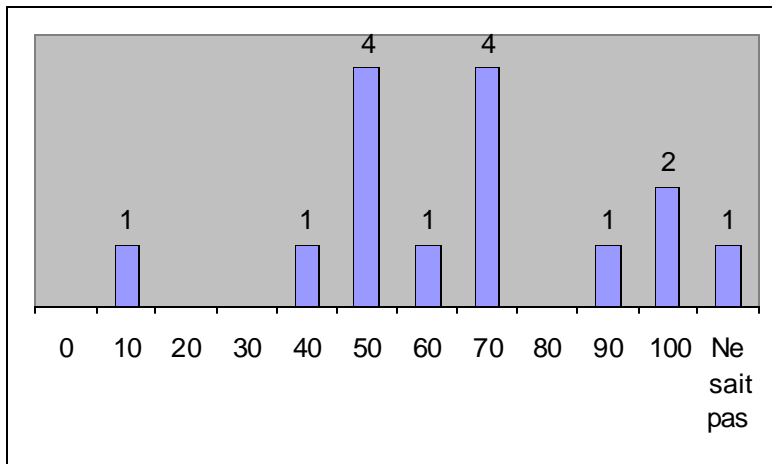
Répondants : 15 Moyenne générale : 73 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

#### 4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

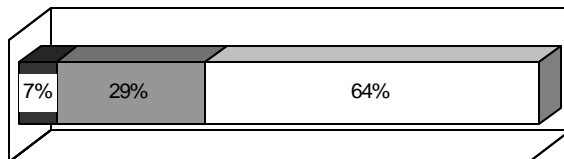
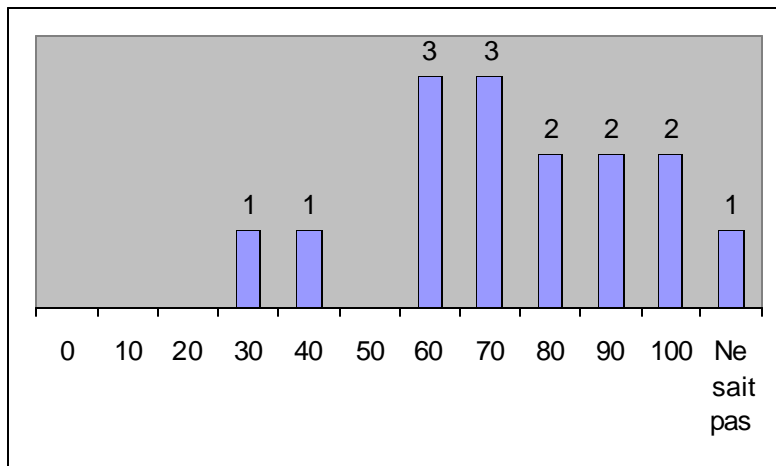
Répondants :15 Moyenne générale : 63 %



■ Plutôt en désaccord ■ Mitigé □ Plutôt d'accord

4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre du projet de politique de consultation.

Répondants : 15 Moyenne générale : 71 %

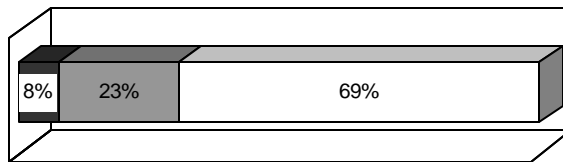
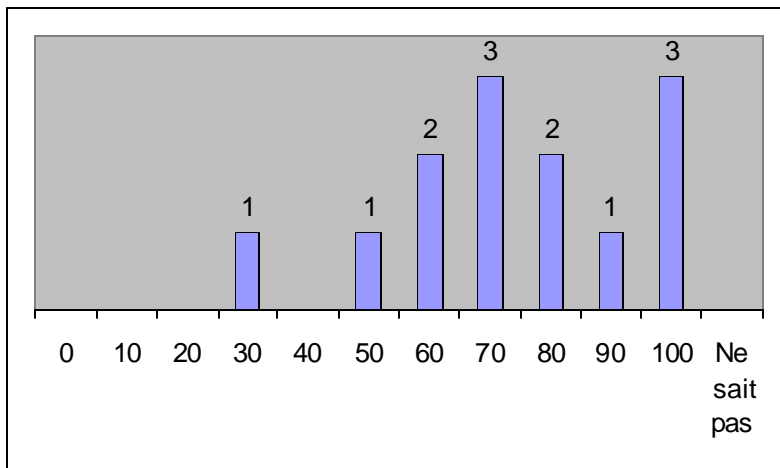


■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondant : 13

Moyenne générale : 74 %



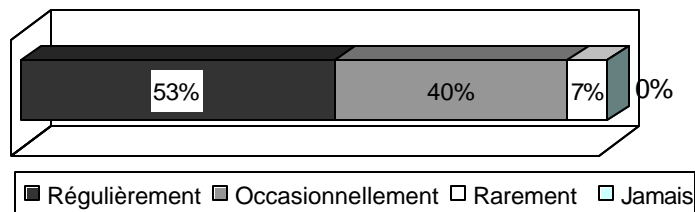
■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord



## 5. Informations complémentaires

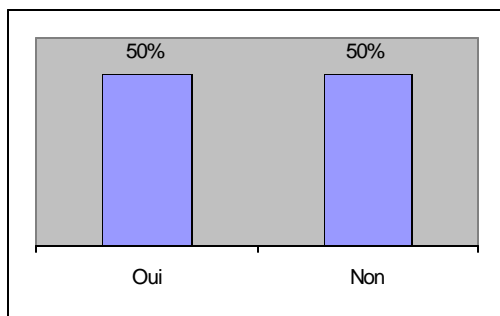
### 5.1 Vous utilisez Internet pour obtenir les informations produites par le Ministère :

Répondants : 15



### 5.2 Avez-vous utilisé le canevas de réponse préparé par le Ministère pour faciliter la préparation des mémoires ?

Répondants : 12



### 5.3 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des canevas de réponse ?

- Simplifier la forme.
- Élaboration des canevas par un comité multipartite.
- Mieux tenir compte des préoccupations des occupants du territoire.

### 5.4 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des rapports des consultations ?

- Simplifier la forme même si bien réussi de façon générale.
- Mieux tenir compte des préoccupations des occupants du territoire.

### 5.5 Verriez-vous des façons d'améliorer les processus de consultation ?

- Les calendriers des consultations publiques devraient être connus à l'avance.
- La documentation préparée pour les consultations publiques devrait être diffusée à l'avance.
- Les délais accordés pour les consultations régionales devraient être prolongés.
- Les organisations auraient besoin de délais plus importants pour tenir des débats internes sur les questions soumises aux consultations publiques.
- Il faudrait mieux situer les thématiques abordées lors des consultations publiques à l'intérieur du cadre d'intervention du Ministère.
- Il faudrait simplifier les questions soumises aux consultations publiques.
- Les dépenses des organisations sans but lucratif devraient être défrayées par le Ministère.
- Il faudrait mieux tenir compte des préoccupations des occupants du territoire.
- Le rapport des consultations publiques devrait être en lien avec l'explication des décisions ministérielles.
- Seuls les organismes qui ont directement accès au ministre semblent exercer une influence. Les principes de transparence et de reddition de comptes semblent mal appliqués.
- Il faudrait utiliser Internet pour informer le public du dépôt des rapports ou de d'autres documents.

### Autres commentaires

- Les règles sont vraiment très claires avec la nouvelle politique.
- Les délais de participation prévus dans la politique sont davantage raisonnables.
- Le Ministère privilégie une approche de consultation traditionnelle.
- Tout le processus (jusqu'à la diffusion des résultats et des décisions) est lent.
- La forme finale de la politique bien appréciée - cadre de consultation à bien définir.

# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001

## Politique de consultation

Compilation régionale

(R-2)

Mars 2005

## **Diffusion**

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Informations générales .....           | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....   | 10 |
| 3. | Prise en compte des consultations..... | 24 |
| 4. | Appréciation globale .....             | 31 |
| 5. | Informations complémentaires .....     | 35 |

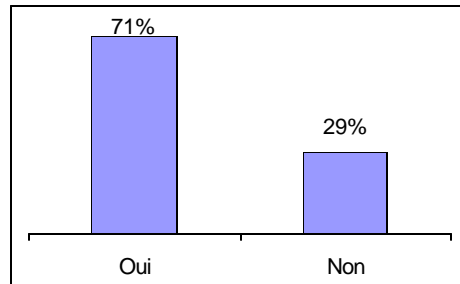


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

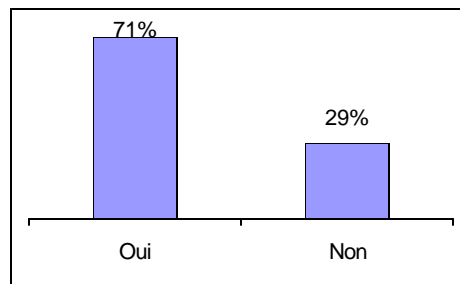
1.1.1 Le Projet de politique de consultation rendu public en 2001<sup>2</sup>

Répondants : 17



1.1.2 Le Rapport des consultations publiques publié en 2002<sup>3</sup>

Répondants : 17



---

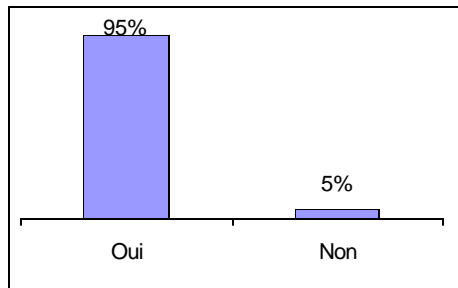
<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca)

<sup>2</sup> MRN. 2001. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 23 pages.

<sup>3</sup> MRN. 2002. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 78 pages.

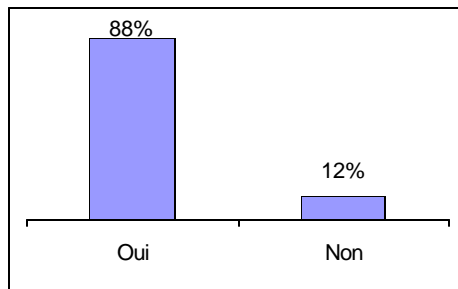
### 1.1.3 La Politique de consultation rendue publique en 2003<sup>4</sup>

Répondant : 19



### 1.1.4 La lettre explicative du sous-ministre associé aux Forêts accompagnant le document de la Politique de consultation<sup>5</sup>

Répondants : 17



---

<sup>4</sup> MRN. 2003. Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 24 pages.

<sup>5</sup> Lettre du sous-ministre associé aux Forêts jointe à l'exemplaire transmis du document de la Politique de consultation.



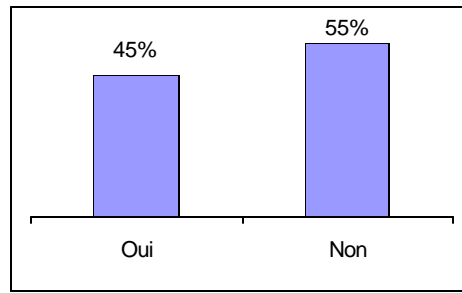
1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

1.2.1 Nationale

N/A

1.2.2 Régionale(s)

Répondant : 20

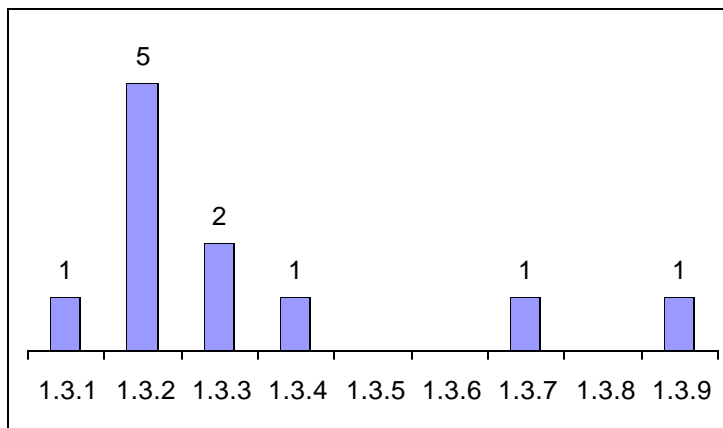


1.2.3. D'une ou des communautés autochtones

N/A

1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur le projet de politique de consultation, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

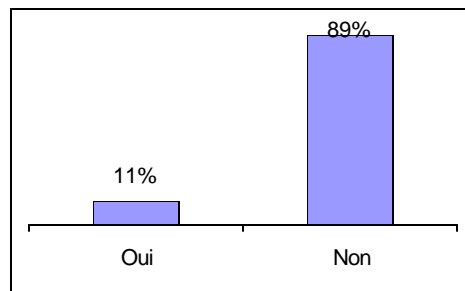
- 1.3.1 Votre organisme n'a pas été informé de la tenue de ces consultations
- 1.3.2 Votre organisme était représenté par un autre organisme
- 1.3.3 Un autre organisme témoignait d'opinions semblables à celles de votre organisme
- 1.3.4 Votre organisme était d'accord avec le projet de politique
- 1.3.5 Votre organisme était en désaccord avec le projet de politique
- 1.3.6 Votre organisme n'avait pas les moyens de participer aux consultations
- 1.3.7 Votre organisme n'avait pas de raison de participer à ces consultations
- 1.3.8 Votre organisme n'avait pas confiance dans les processus proposés
- 1.3.9 Autre motif



1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

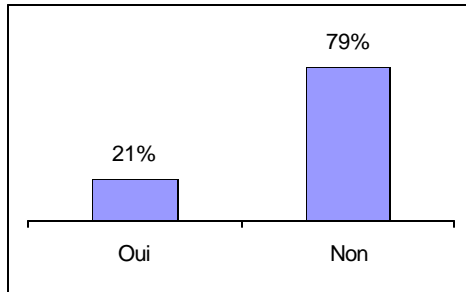
1.4.1 Du Ministère

Répondants : 18



#### 1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

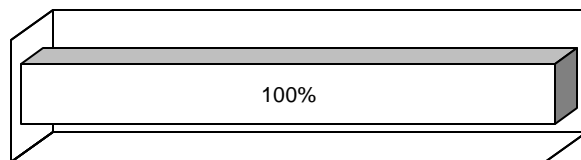
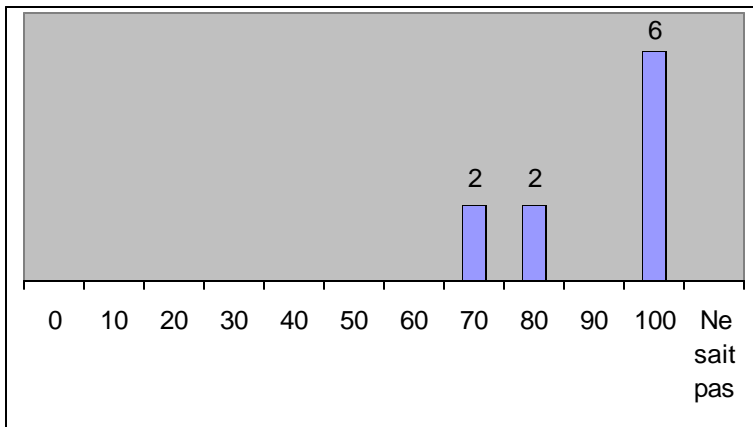
Répondants : 19



## 2. Organisation des consultations

### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

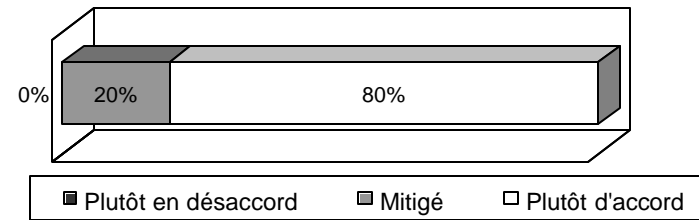
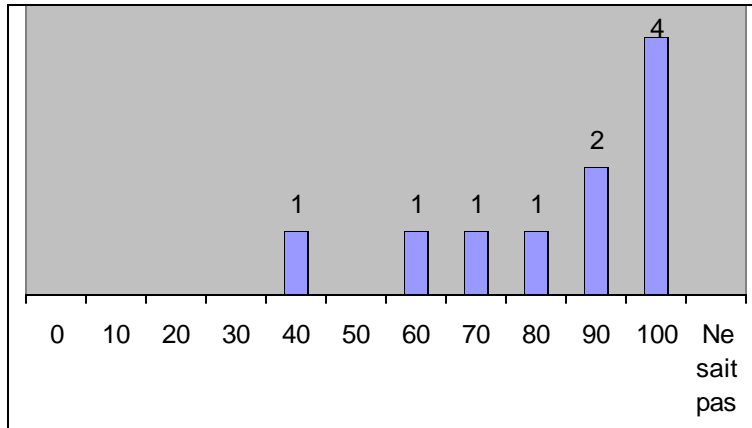
Répondants : 10      Moyenne générale : 90 %



■ Plutôt en désaccord    ■ Mitigé    □ Plutôt d'accord

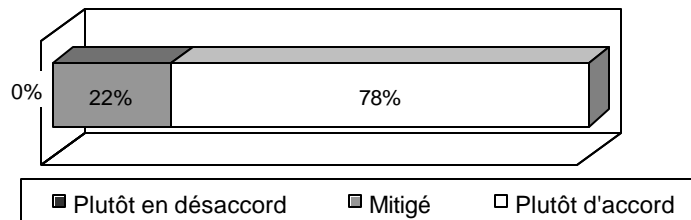
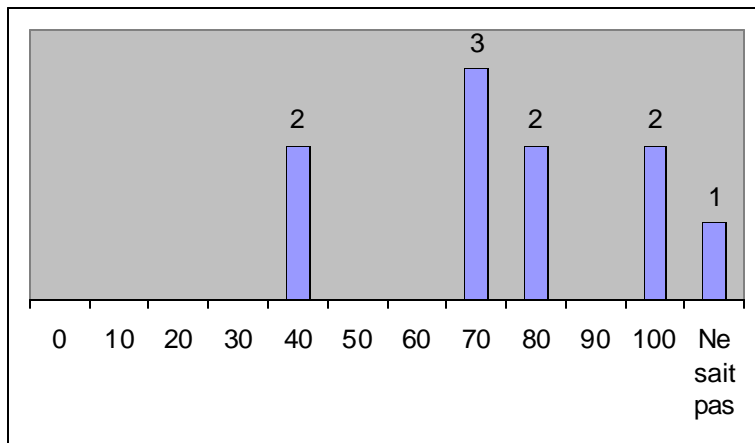
## 2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 10 Moyenne générale : 83 %



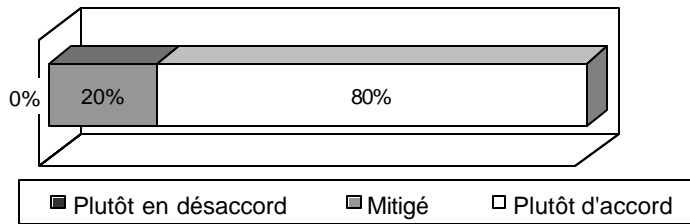
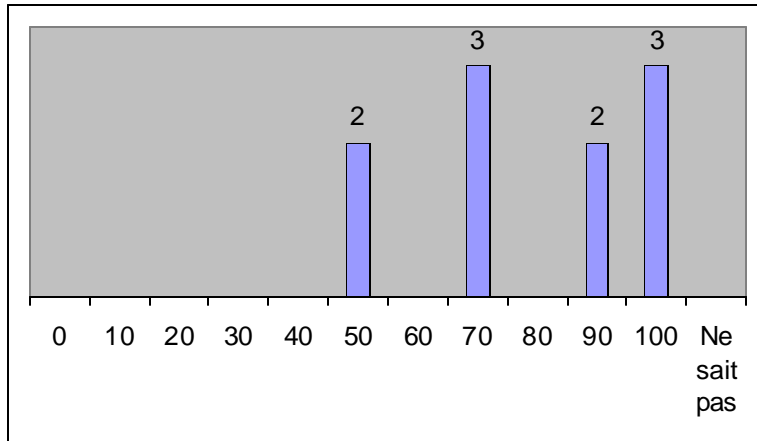
### 2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 10 Moyenne générale : 72 %



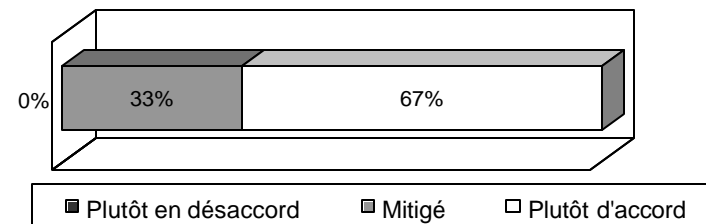
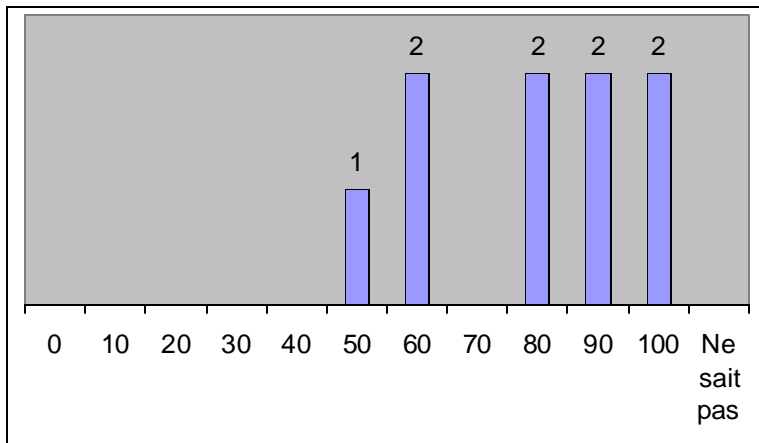
2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 10 Moyenne générale : 79 %



## 2.5 Les informations sur le projet de politique étaient facilement disponibles.

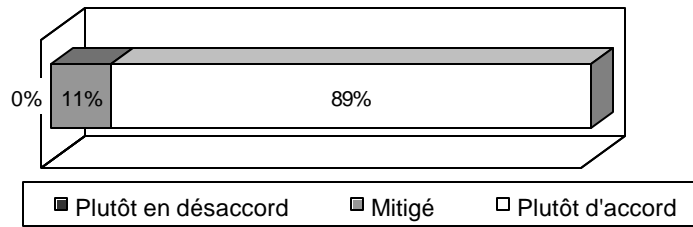
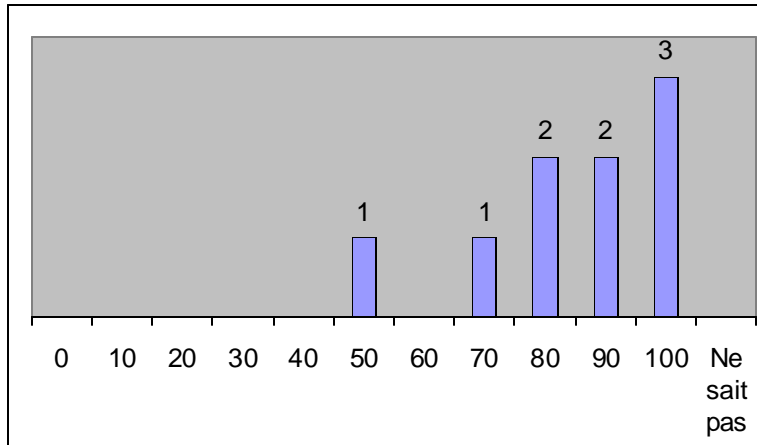
Répondants : 9 Moyenne générale : 79 %





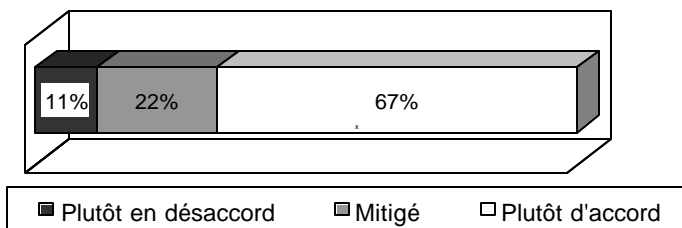
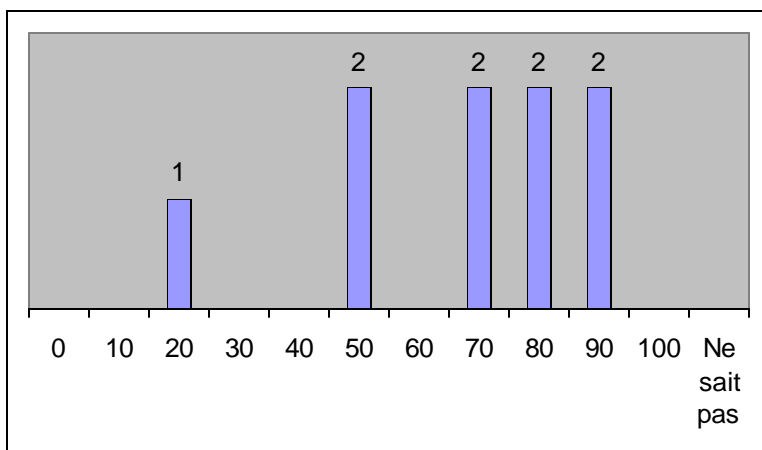
2.6 Les informations sur le projet de politique étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 9 Moyenne générale : 84 %



## 2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

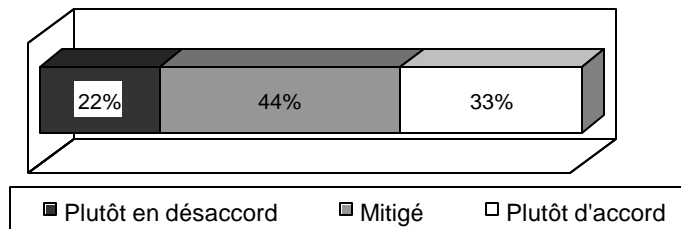
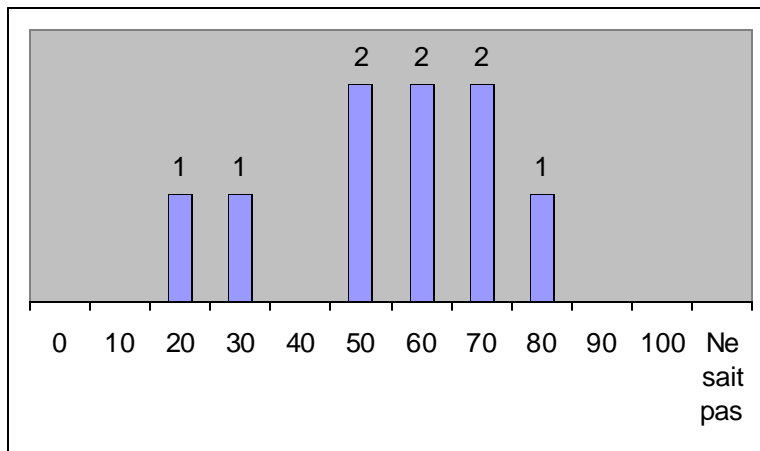
Répondants : 9 Moyenne générale : 67 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 9

Moyenne générale : 54 %

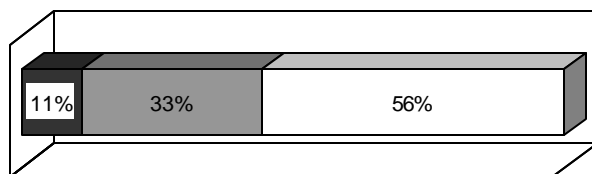
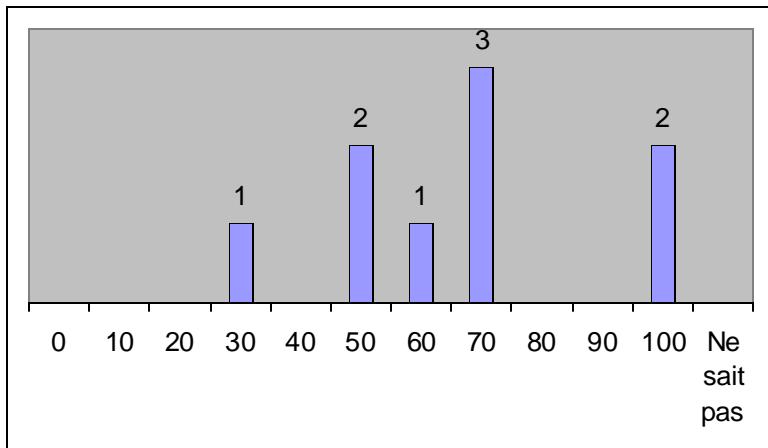


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par l'adoption de la Politique de consultation.

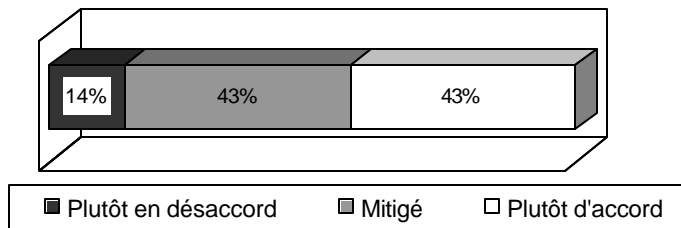
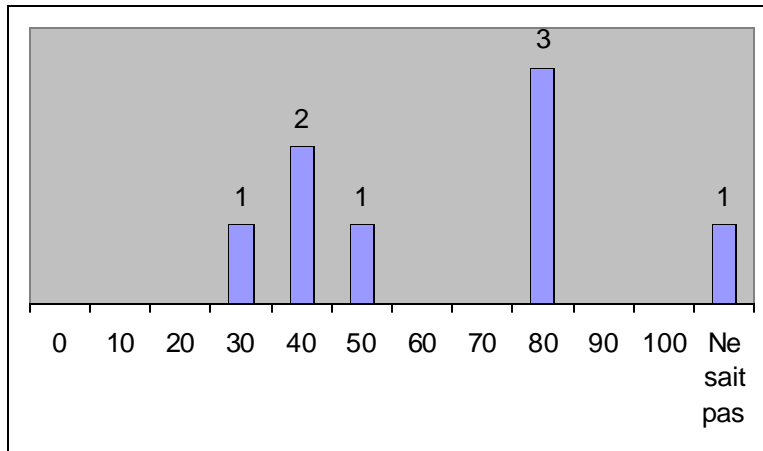
Répondants : 9 Moyenne générale : 67 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 8      Moyenne générale : 57 %

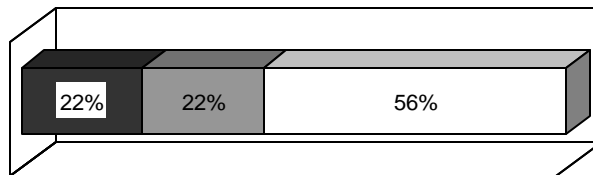
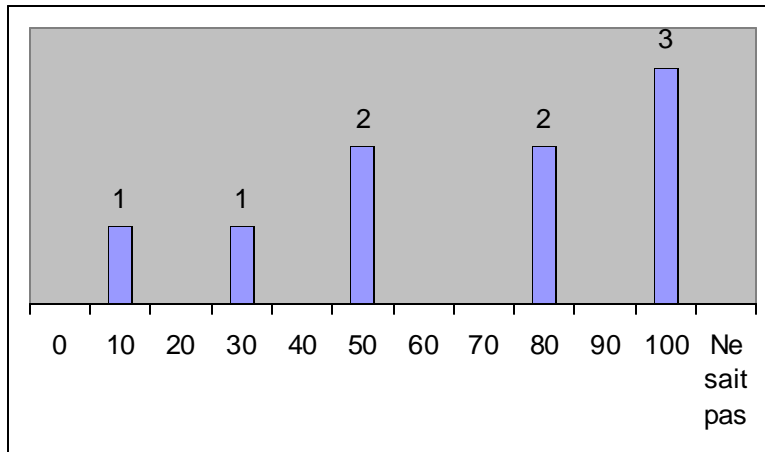


2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.13 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

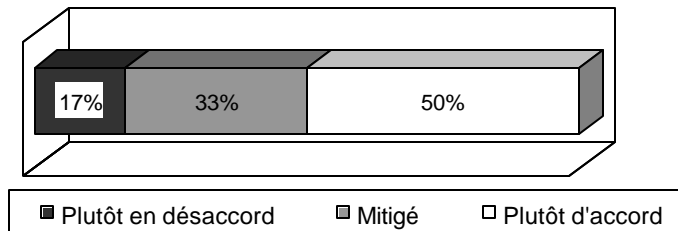
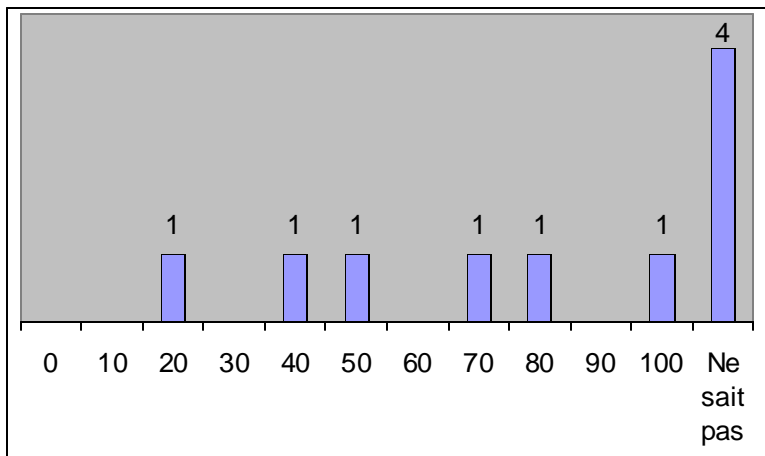
Répondants : 9 Moyenne générale : 67 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

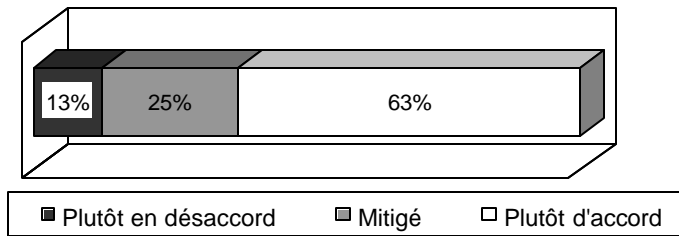
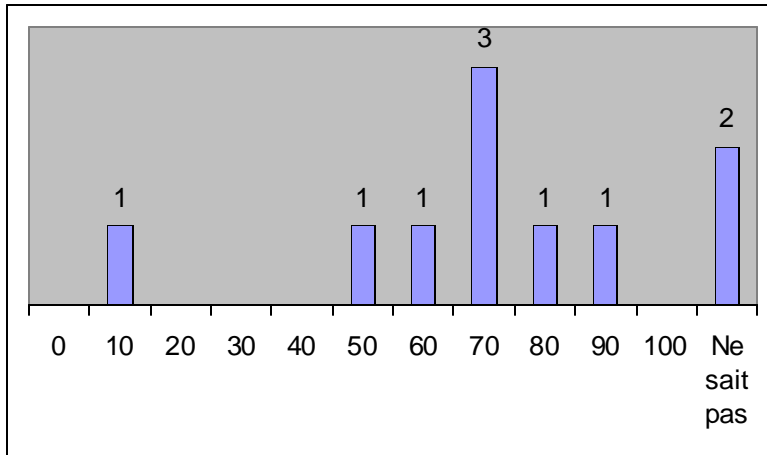
2.14 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 10 Moyenne générale : 60 %



2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

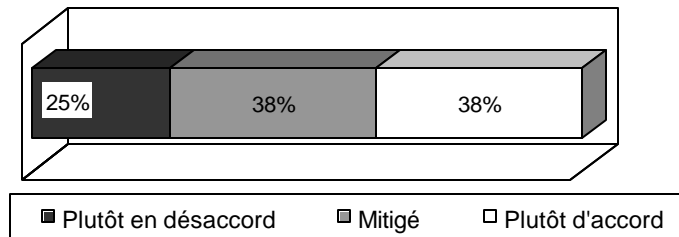
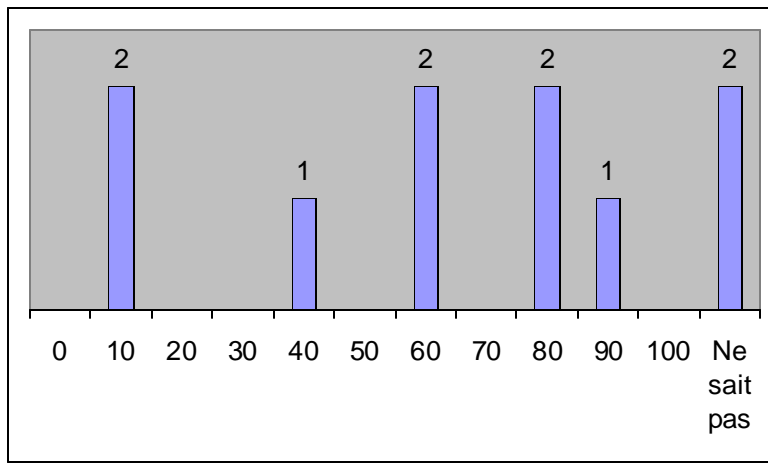
Répondants : 10      Moyenne générale : 63 %





2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

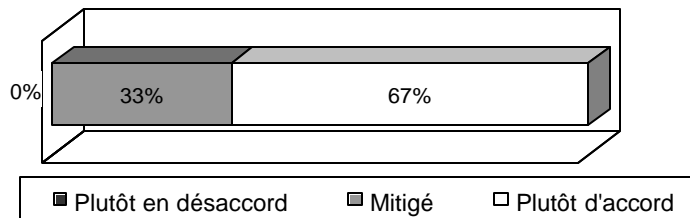
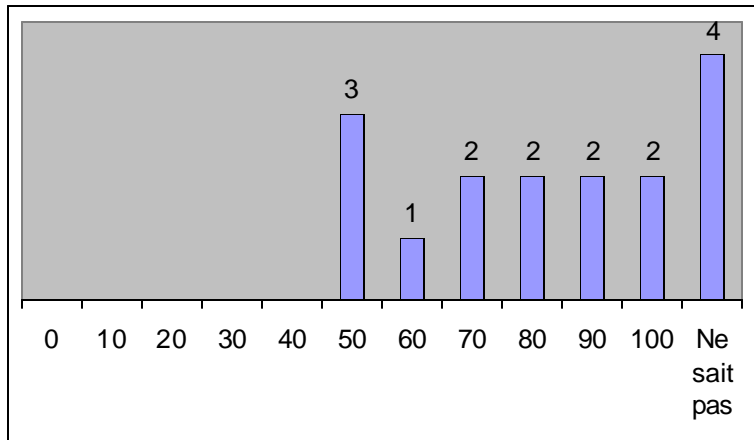
Répondants : 10 Moyenne générale : 54 %



### 3. Prise en compte des consultations

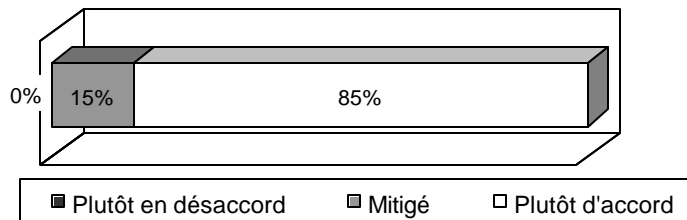
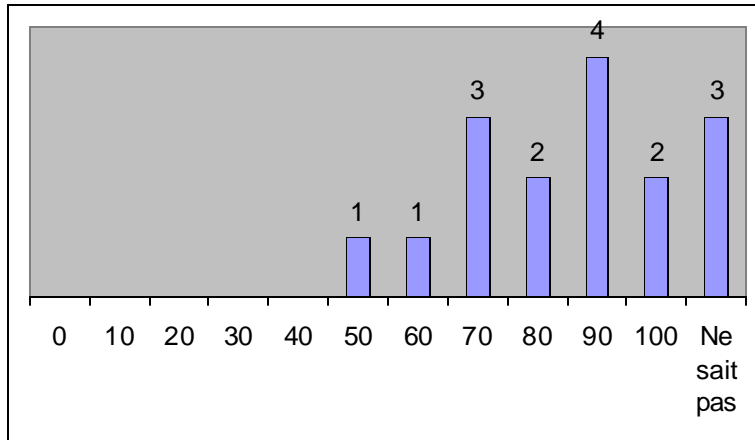
3.1 Globalement, les principes de la politique finale rendue publique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16      Moyenne générale : 74 %



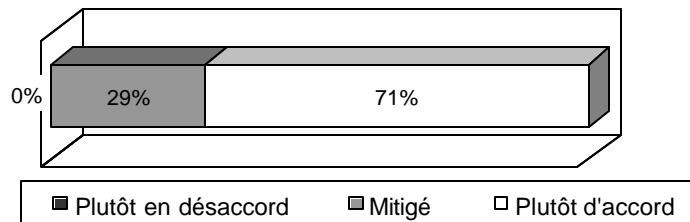
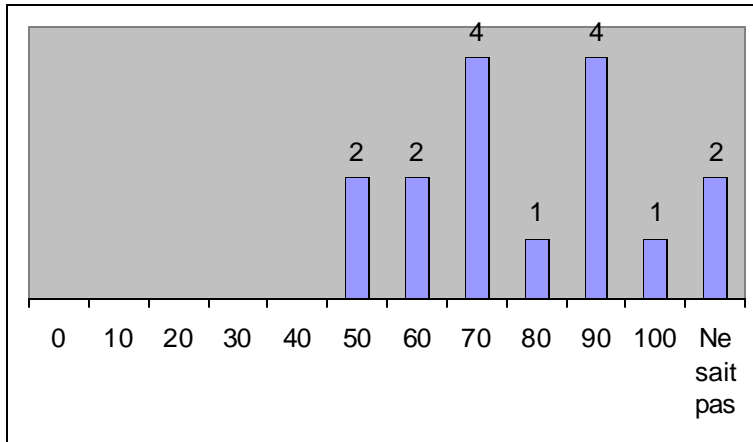
3.2 Globalement, la liste des participants aux consultations arrêtée dans la politique finale tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16 Moyenne générale : 80 %



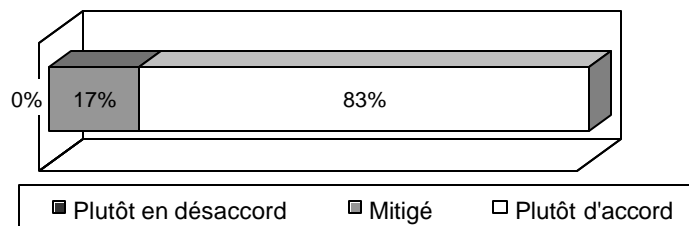
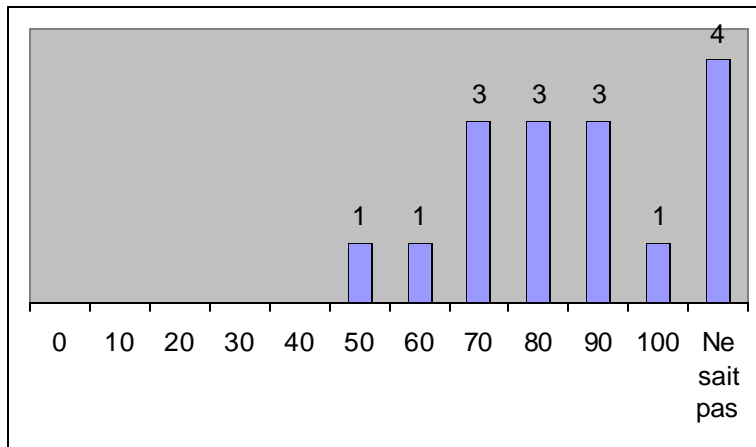
3.3 Globalement, la liste des objets identifiés dans la politique finale comme devant être soumis à des consultations publiques tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16 Moyenne générale : 74 %



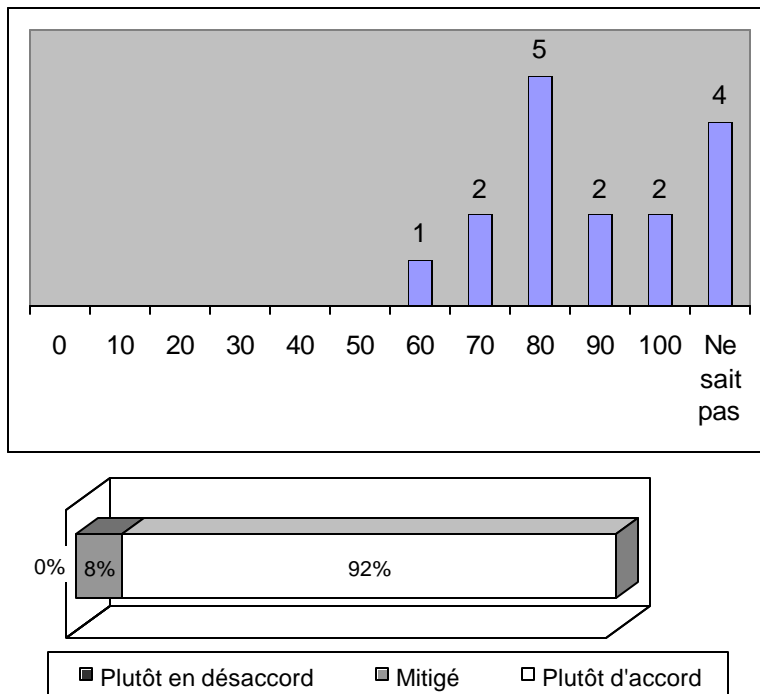
3.4 Globalement, les modalités des consultations nationales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16 Moyenne générale : 78 %



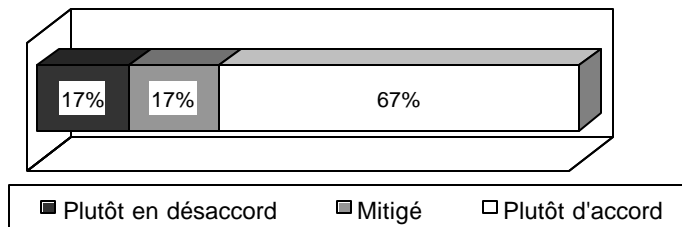
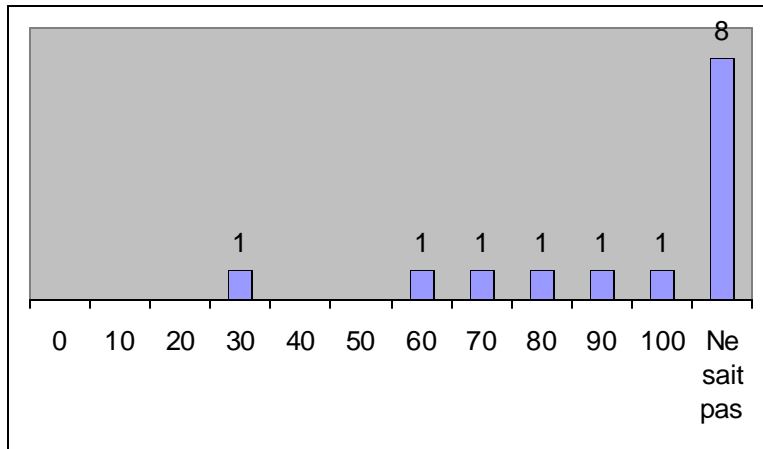
3.5 Globalement, les modalités des consultations régionales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16 Moyenne générale : 82 %



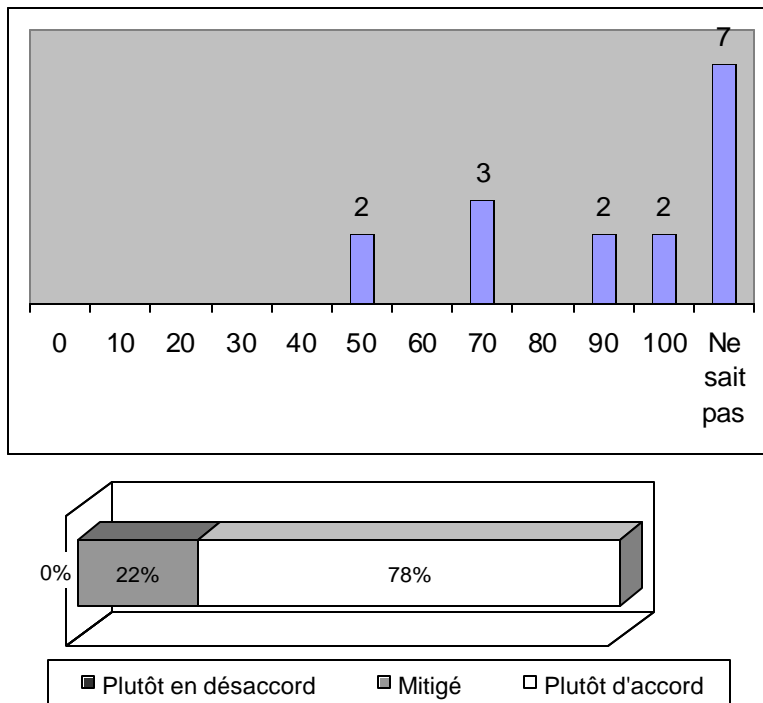
3.6 Globalement, les modalités des consultations des communautés autochtones définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 14 Moyenne générale : 72 %



3.7 Globalement, les modalités du financement des consultations publiques définies à l'annexe 4 de la Politique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 16 Moyenne générale : 77 %

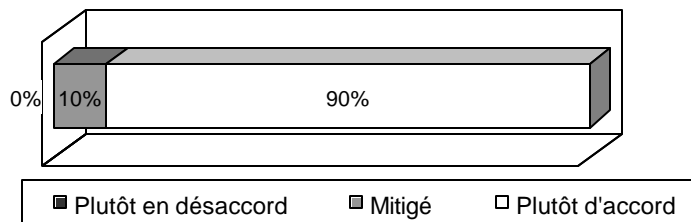
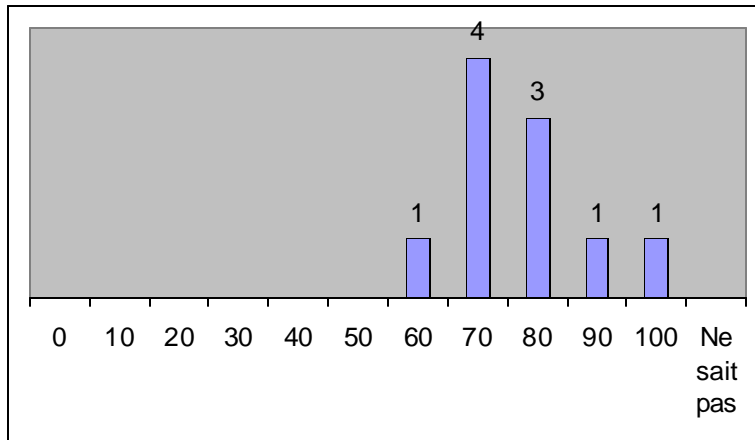




#### 4. Appréciation globale

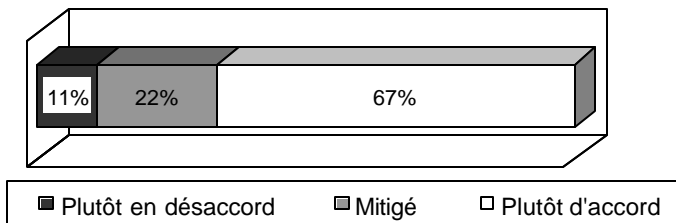
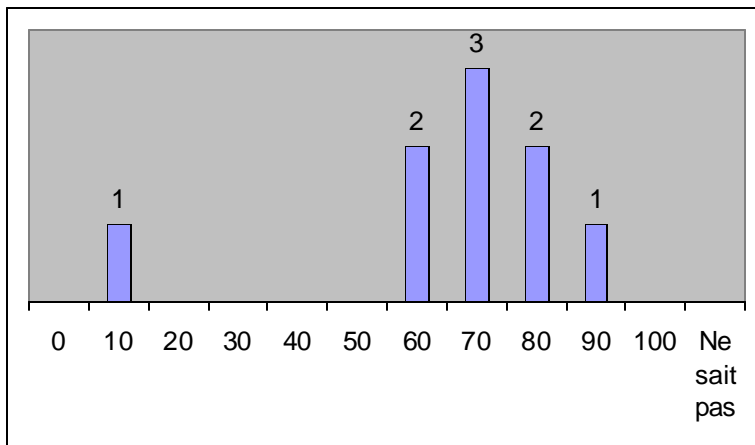
##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 10      Moyenne générale : 77 %



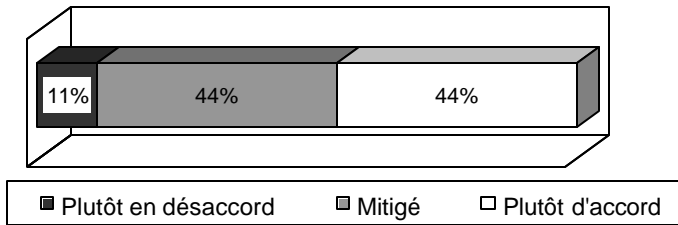
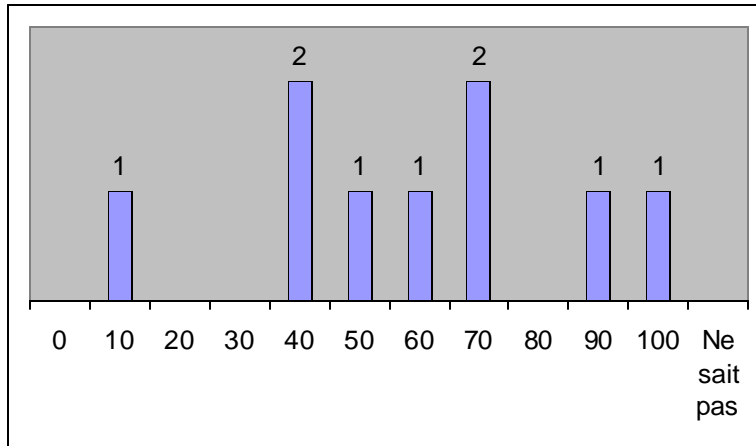
#### 4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 9      Moyenne générale : 66 %



4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre du projet de politique de consultation.

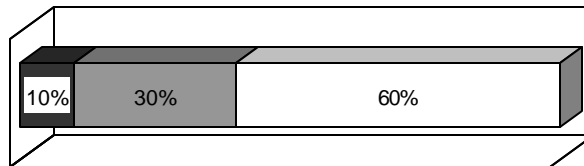
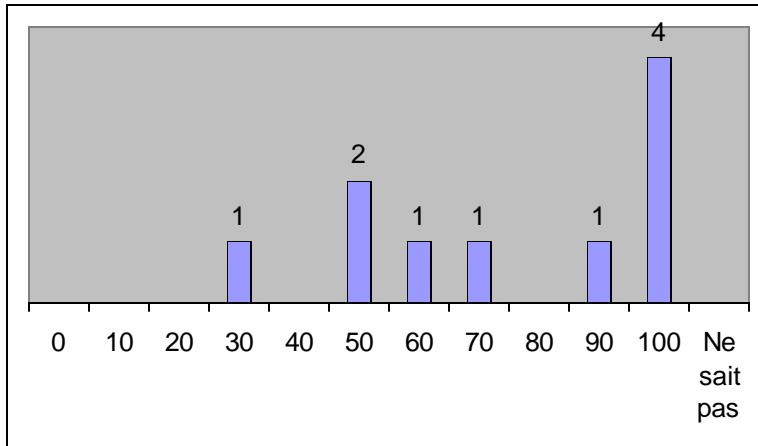
Répondants : 9 Moyenne générale : 59 %



4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondant : 10

Moyenne générale : 75 %

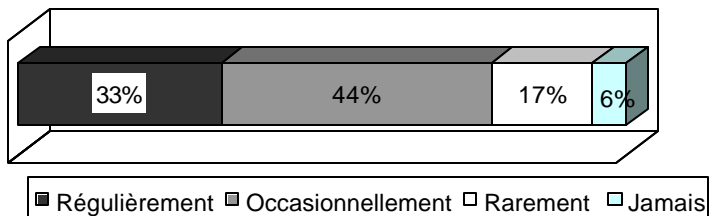


■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

## 5. Informations complémentaires

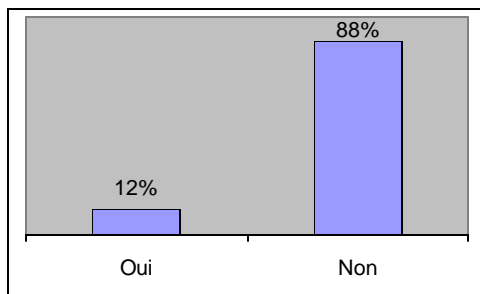
### 5.1 Vous utilisez Internet pour obtenir les informations produites par le Ministère :

Répondants : 18



### 5.2 Avez-vous utilisé le canevas de réponse préparé par le Ministère pour faciliter la préparation des mémoires ?

Répondants : 17



### 5.3 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des canevas de réponse ?

N/A

### 5.4 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des rapports des consultations ?

- Vulgariser davantage les rapports pour un large public.
- Transmettre les rapports aux organismes qui participent aux consultations.

## 5.5 Verriez-vous des façons d'améliorer les processus de consultation ?

- Rallonger les délais
- Frais des organismes à but non lucratif défrayés par le Ministère à toutes les tables de consultations
- Tenir des séances d'information
- Plus de transparence envers le grand public
- Cibler les participants en fonction des enjeux (procéder par catégories d'intervenants)

### Autres commentaires

- Organismes sans but lucratif : manque de ressources pour participer aux consultations
- Transmettre les rapports de consultation aux participants
- À trop consulter, il y a danger que les décisions ne se prennent plus que par consensus : avec nivellement par la base et un Québec moins compétitif
- Trop forte présence de l'industrie qui contraint les autres intervenants.
- Tendance du CRD à vouloir noyer le poisson en tentant d'obtenir un large consensus

# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001

## Politique de consultation

Compilation globale

(R-3)

Mars 2005

## **Diffusion**

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Informations générales .....           | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....   | 9  |
| 3. | Prise en compte des consultations..... | 22 |
| 4. | Appréciation globale .....             | 29 |

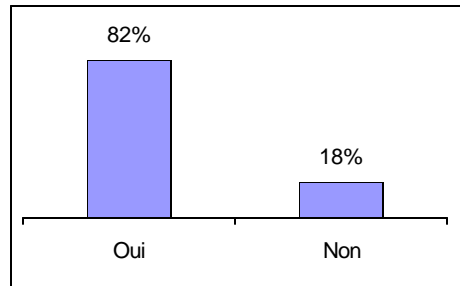


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

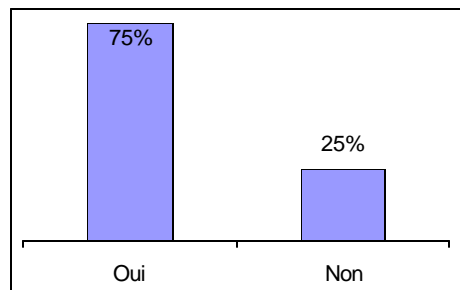
1.1.1 Le Projet de politique de consultation rendu public en 2001<sup>2</sup>

Répondants : 33



1.1.2 Le Rapport des consultations publiques publié en 2002<sup>3</sup>

Répondants : 32



---

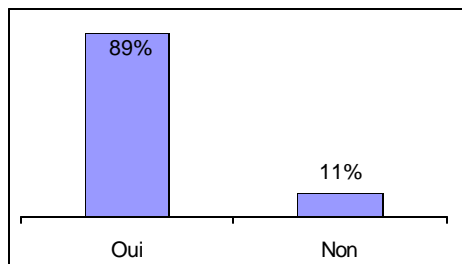
<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca)

<sup>2</sup> MRN. 2001. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 23 pages.

<sup>3</sup> MRN. 2002. Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 78 pages.

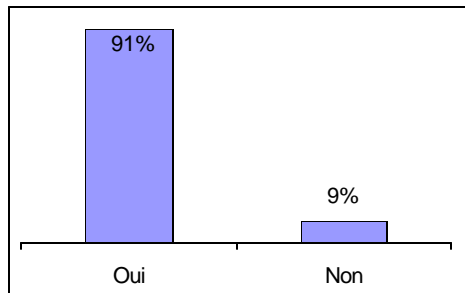
### 1.1.3 La Politique de consultation rendue publique en 2003<sup>4</sup> jointe au questionnaire

Répondant : 35



### 1.1.4 La lettre explicative du sous-ministre associé aux Forêts accompagnant le document de la Politique de consultation<sup>5</sup>

Répondants : 32



---

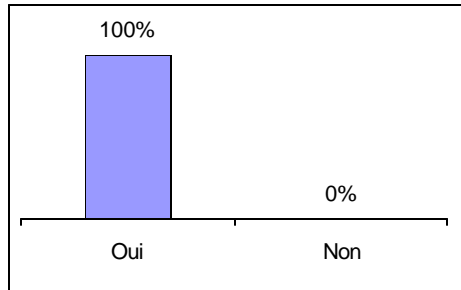
<sup>4</sup> MRN. 2003. Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Gouvernement du Québec, 24 pages.

<sup>5</sup> Lettre du sous-ministre associé aux Forêts jointe à l'exemplaire transmis du document de la Politique de consultation.

1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

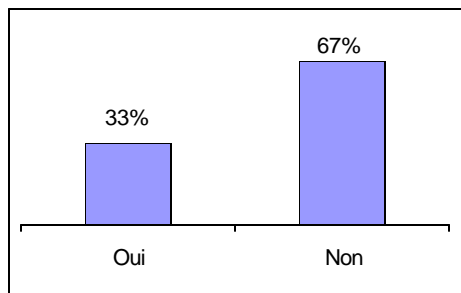
1.2.1 Nationale

Répondants : 15



1.2.2 Régionale(s)

Répondants : 36



1.2.3. D'une ou des communautés autochtones

N/A

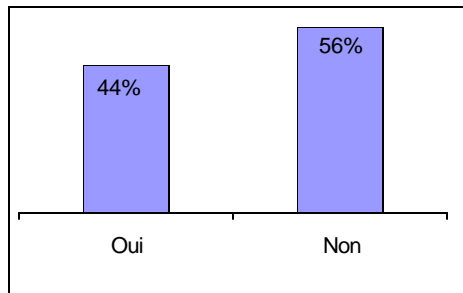
1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur le projet de politique de consultation, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

N/A

1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

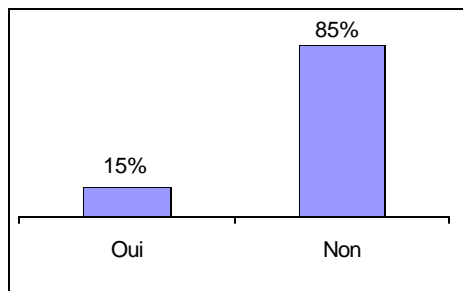
1.4.1 Du Ministère

Répondants : 34



1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

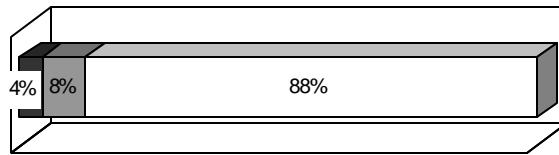
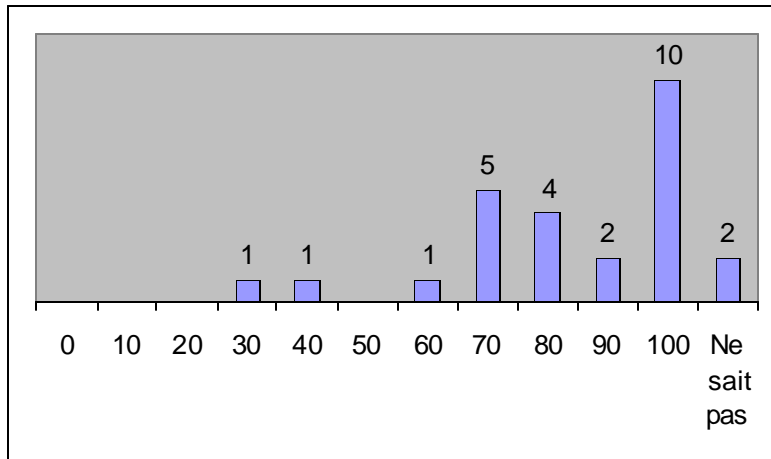
Répondants : 34



## 2. Organisation des consultations

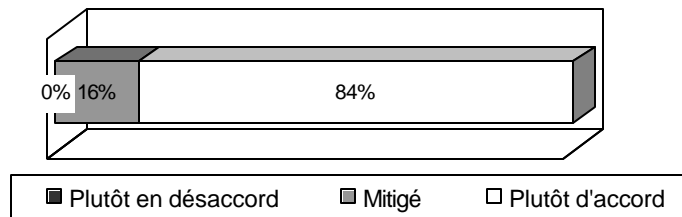
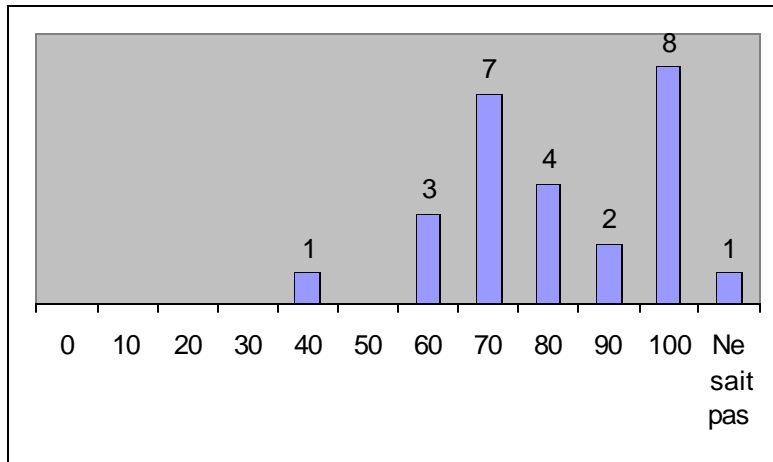
### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 26      Moyenne générale : 83 %



## 2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

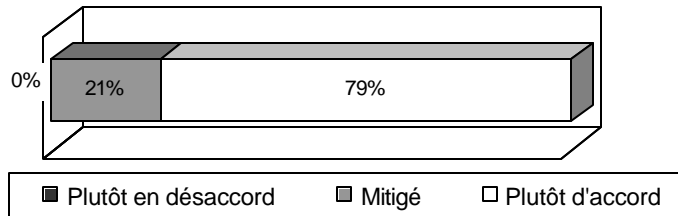
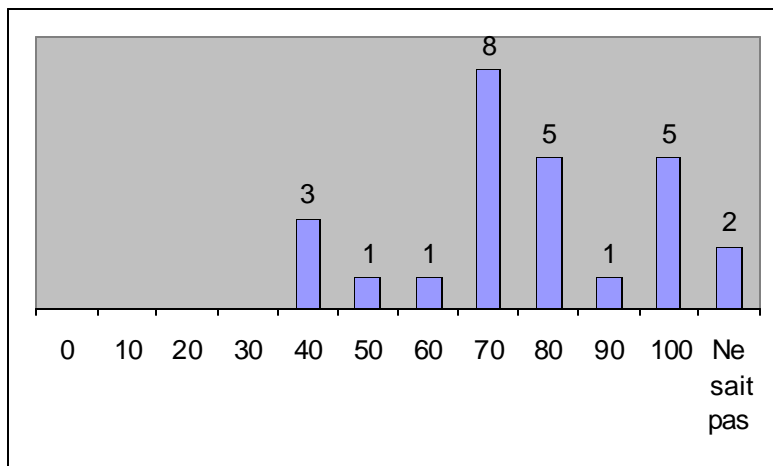
Répondants : 26      Moyenne générale : 80 %





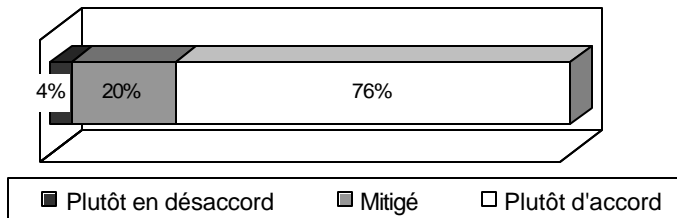
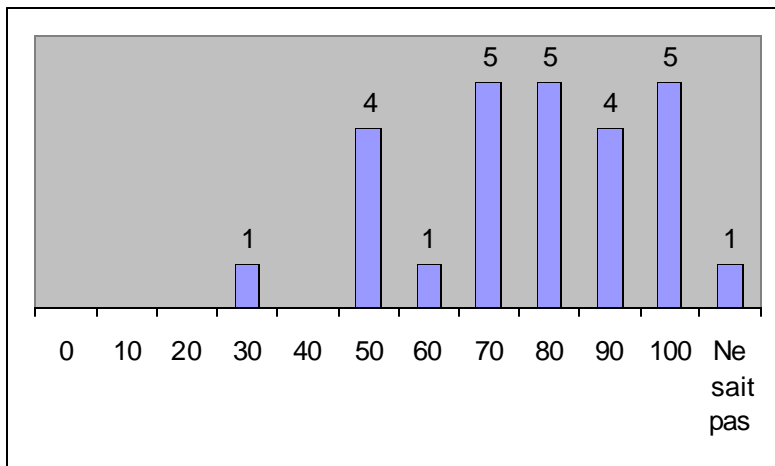
### 2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 26      Moyenne générale : 74 %



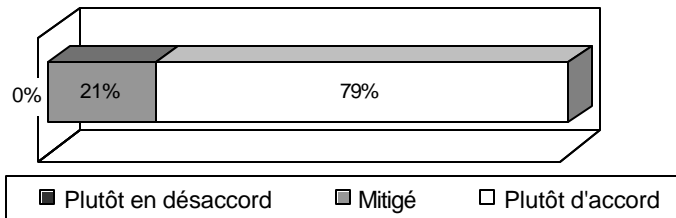
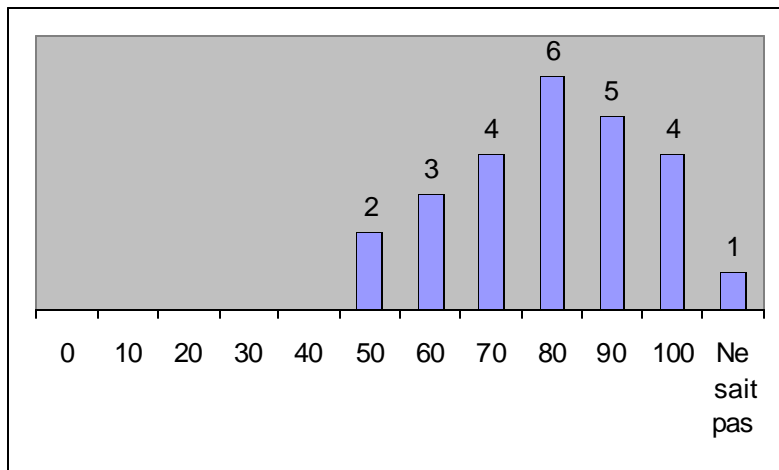
## 2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 26      Moyenne générale : 76 %



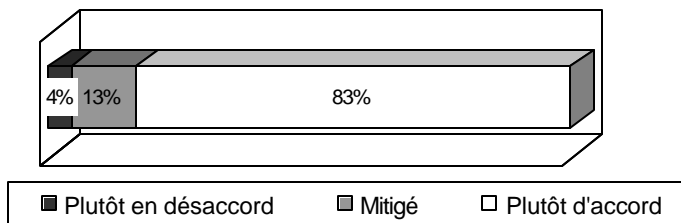
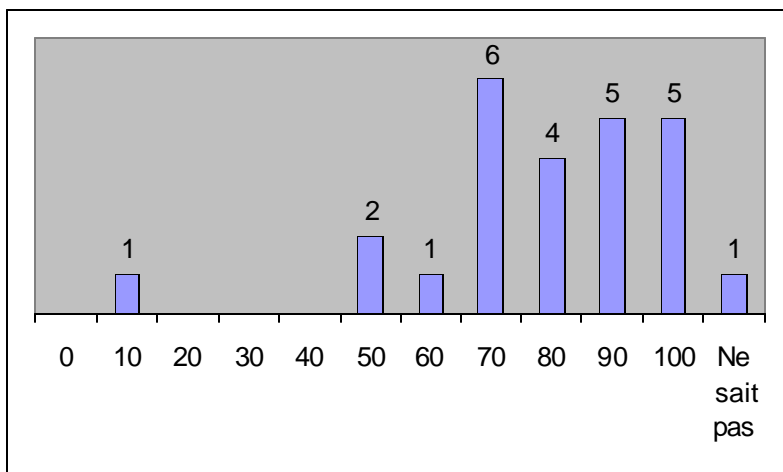
2.5 Les informations sur le projet de politique étaient facilement disponibles.

Répondants : 25 Moyenne générale : 79 %



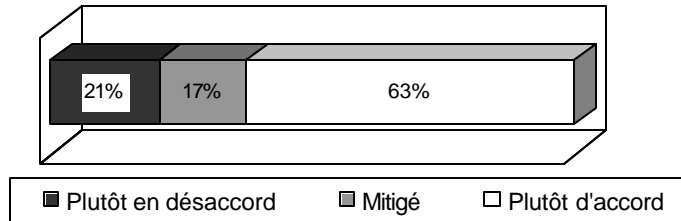
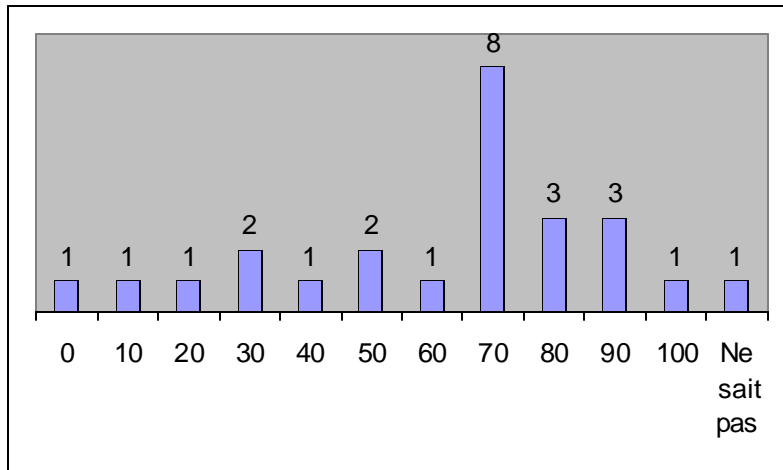
## 2.6 Les informations sur le projet de politique étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 25      Moyenne générale : 78 %



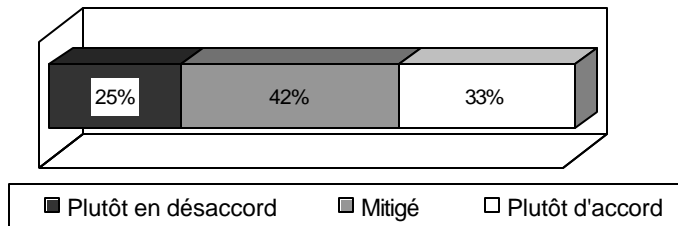
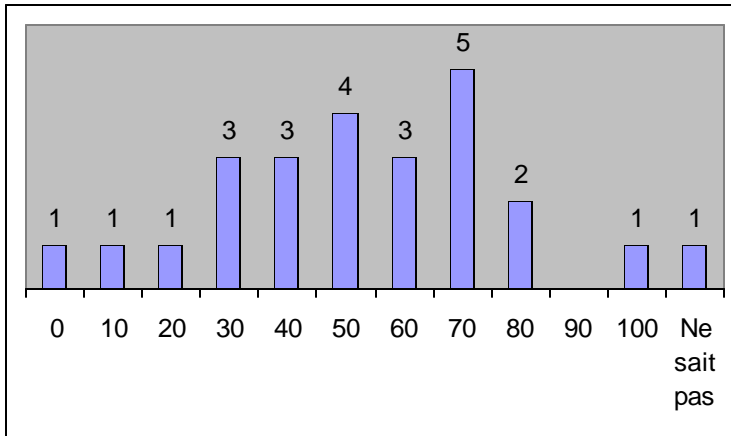
## 2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 25 Moyenne générale : 61 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 25 Moyenne générale : 51 %

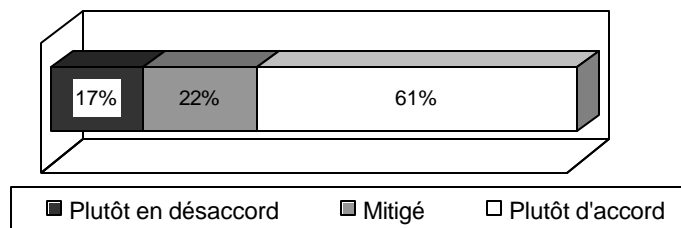
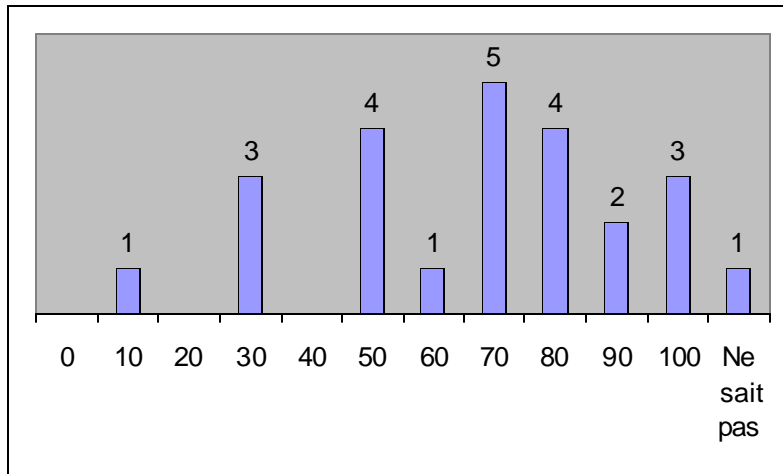


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par l'adoption de la Politique de consultation.

Répondants : 24 Moyenne générale : 66 %

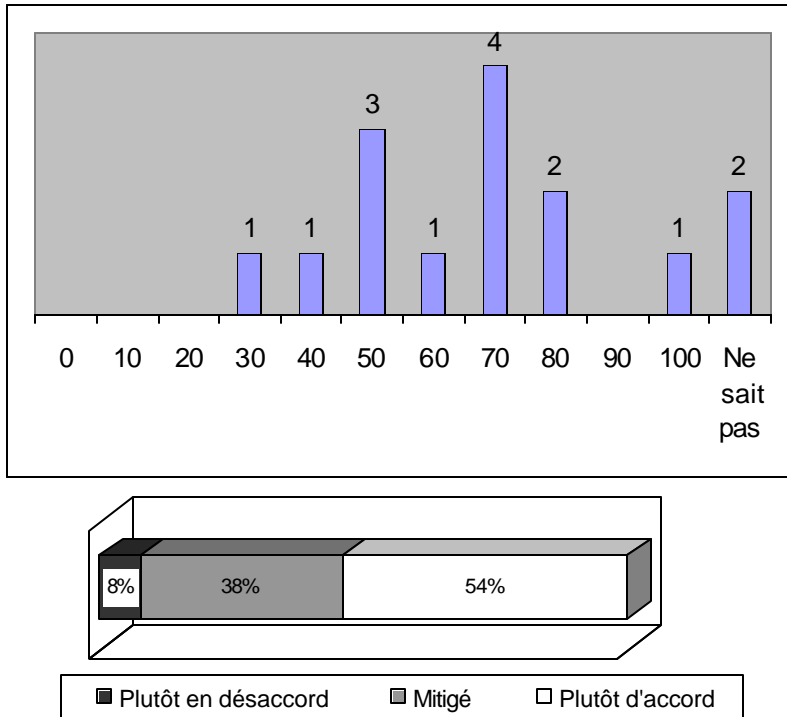


2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 15 Moyenne générale : 63 %



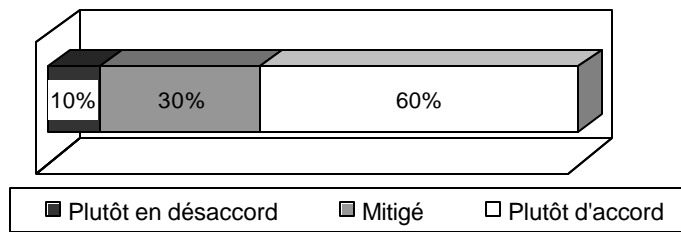
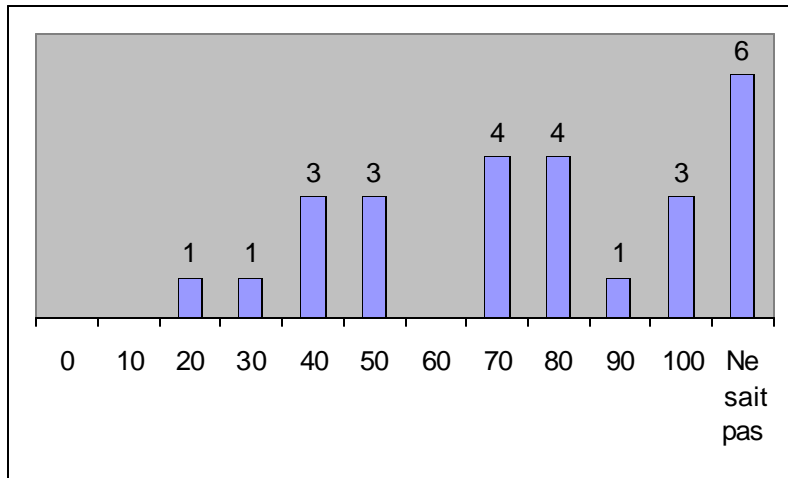
2.13 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

N/A



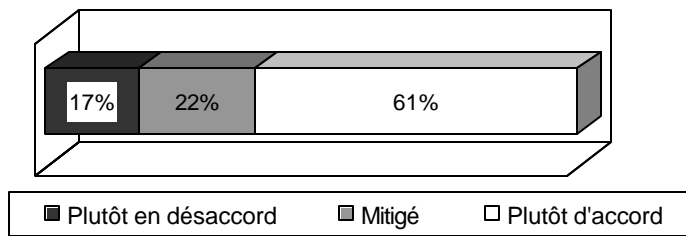
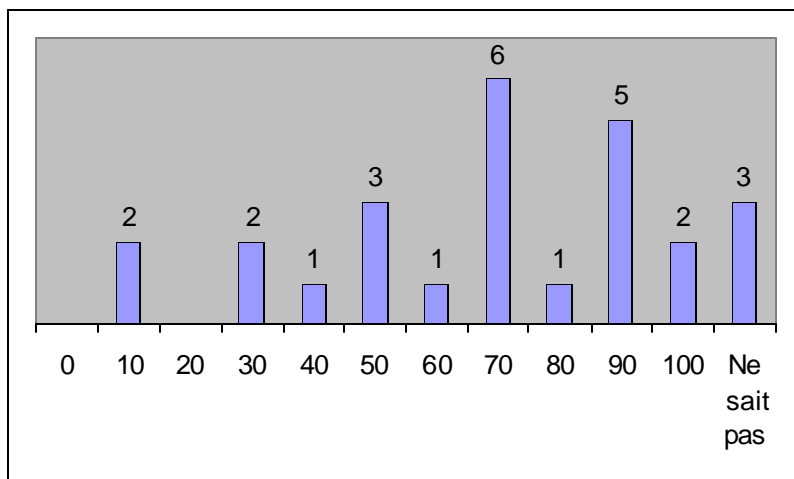
2.14 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 26      Moyenne générale : 66 %



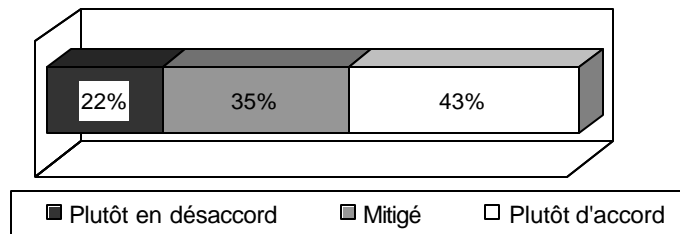
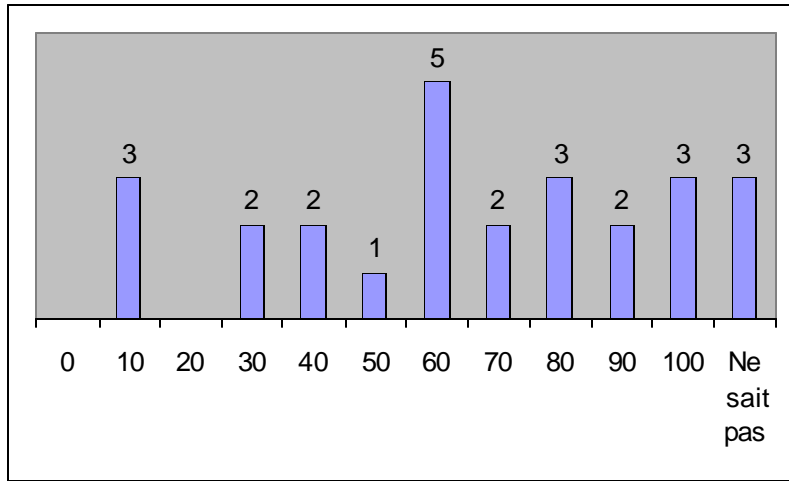
## 2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 26      Moyenne générale : 64 %



2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

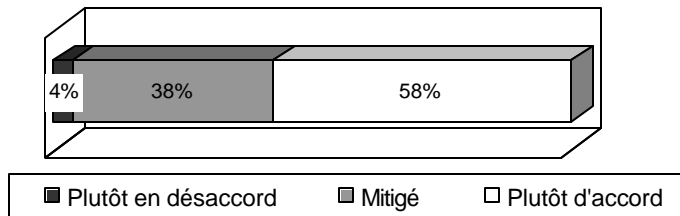
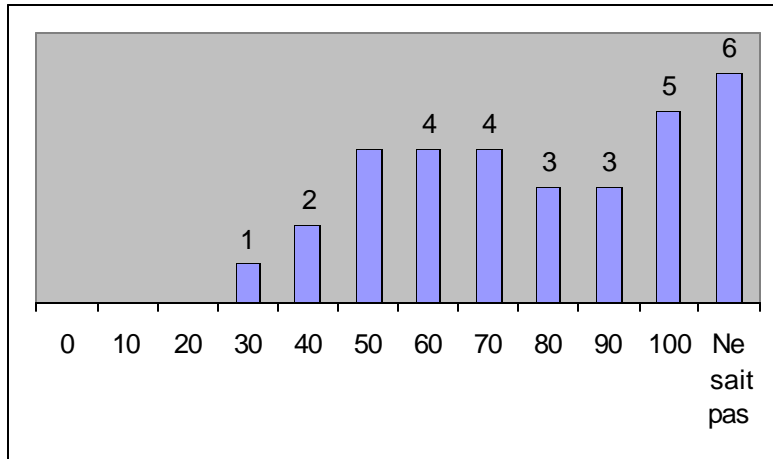
Répondants : 26 Moyenne générale : 60 %



### 3. Prise en compte des consultations

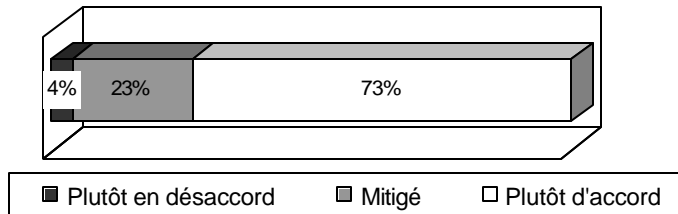
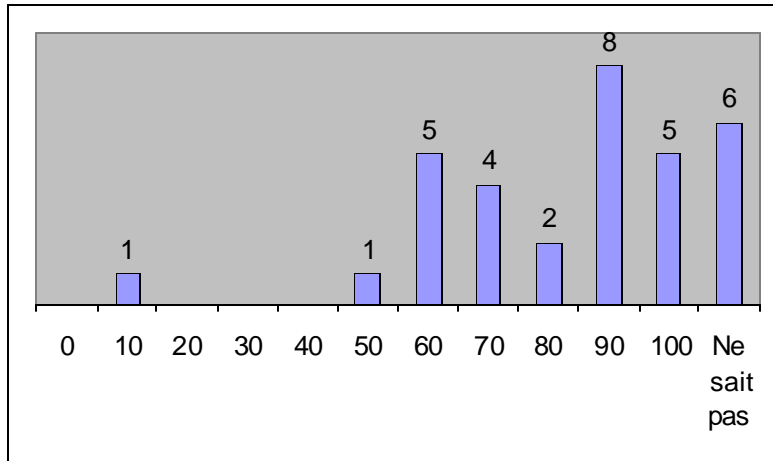
3.1 Globalement, les principes de la politique finale rendue publique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 32 Moyenne générale : 71 %



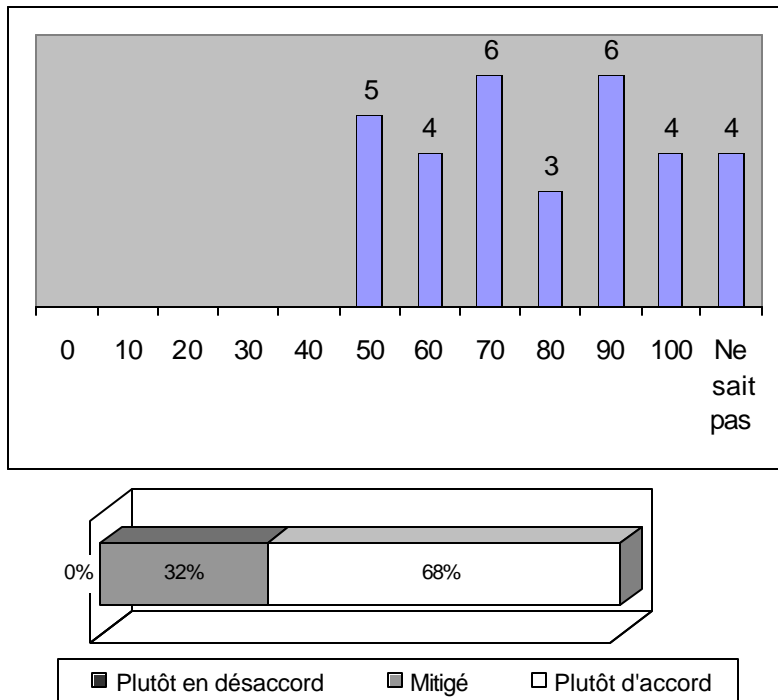
3.2 Globalement, la liste des participants aux consultations arrêtée dans la politique finale tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 32      Moyenne générale : 78 %



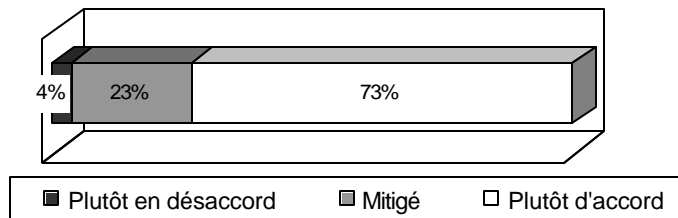
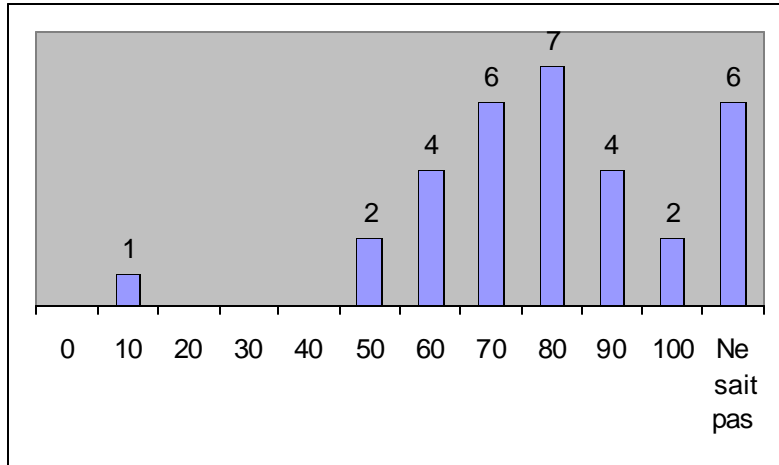
3.3 Globalement, la liste des objets identifiés dans la politique finale comme devant être soumis à des consultations publiques tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 32 Moyenne générale : 75 %



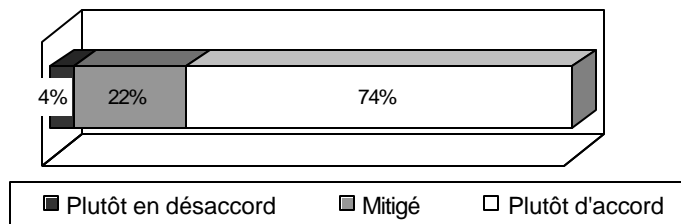
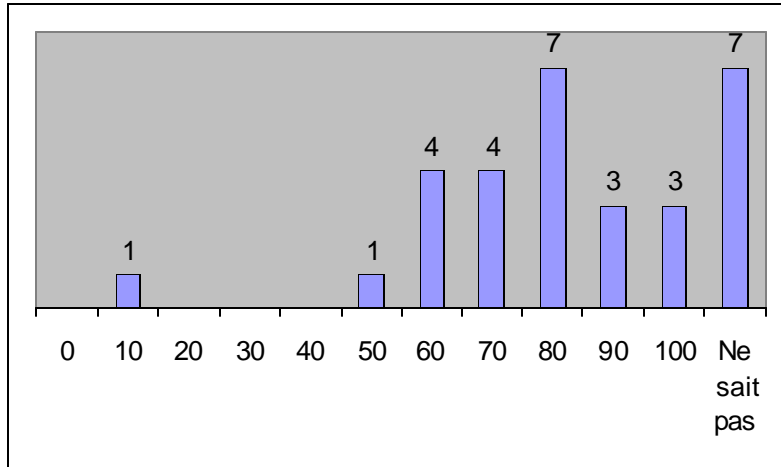
3.4 Globalement, les modalités des consultations nationales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 32 Moyenne générale : 73 %



3.5 Globalement, les modalités des consultations régionales définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

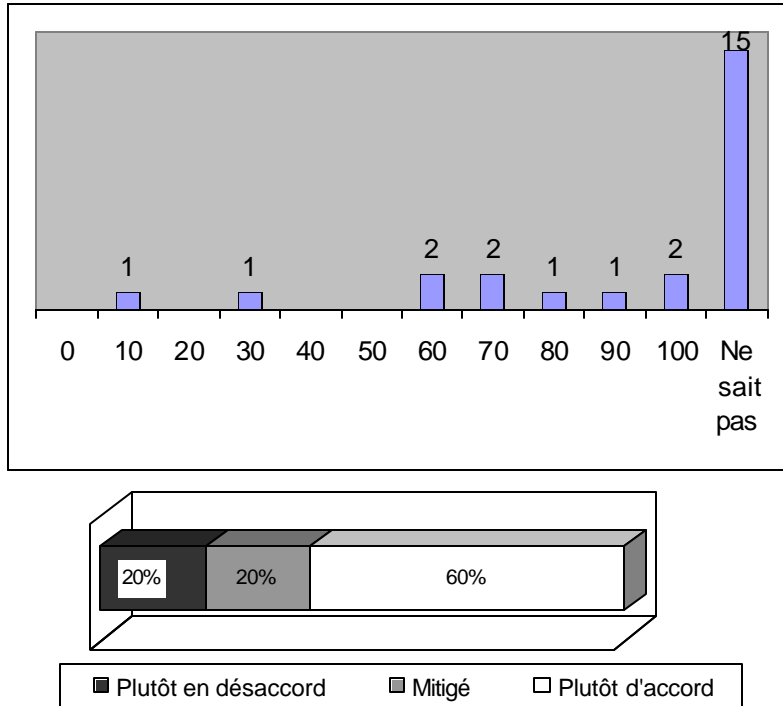
Répondants : 30 Moyenne générale : 74 %





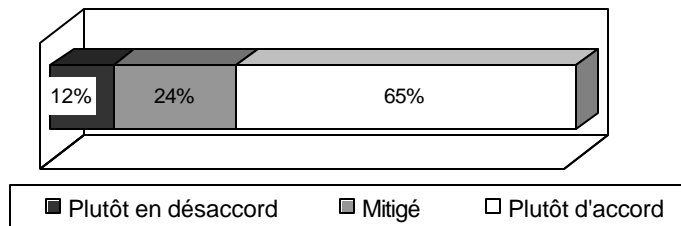
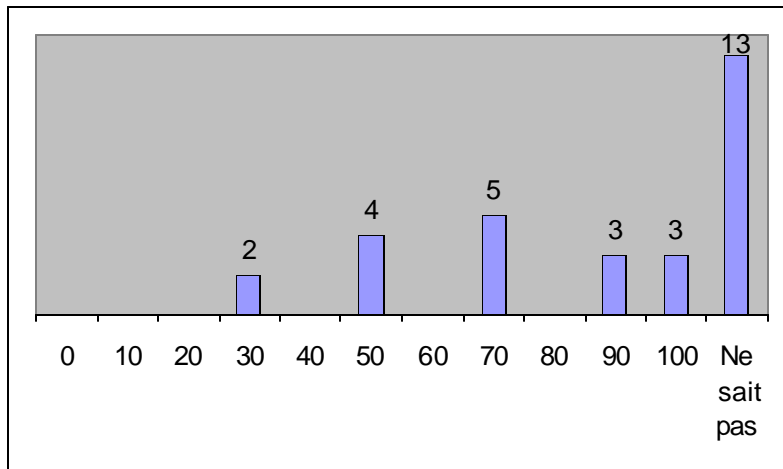
3.6 Globalement, les modalités des consultations des communautés autochtones définies dans la politique finale tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 25 Moyenne générale : 67 %



3.7 Globalement, les modalités du financement des consultations publiques définies à l'annexe 4 de la Politique tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

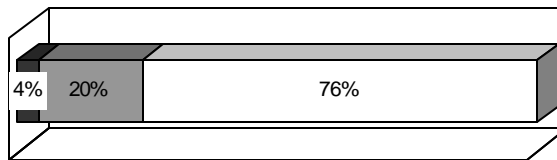
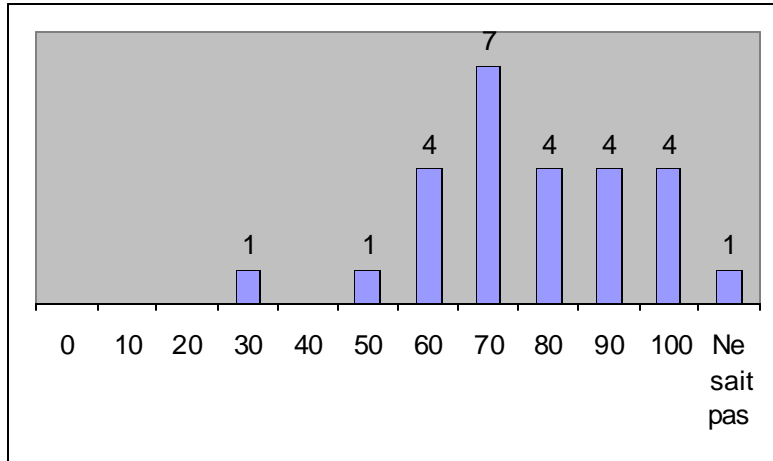
Répondants : 30 Moyenne générale : 69 %



#### 4. Appréciation globale

##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

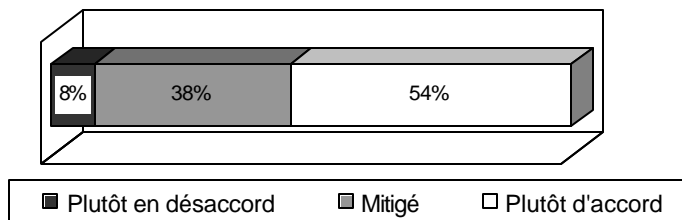
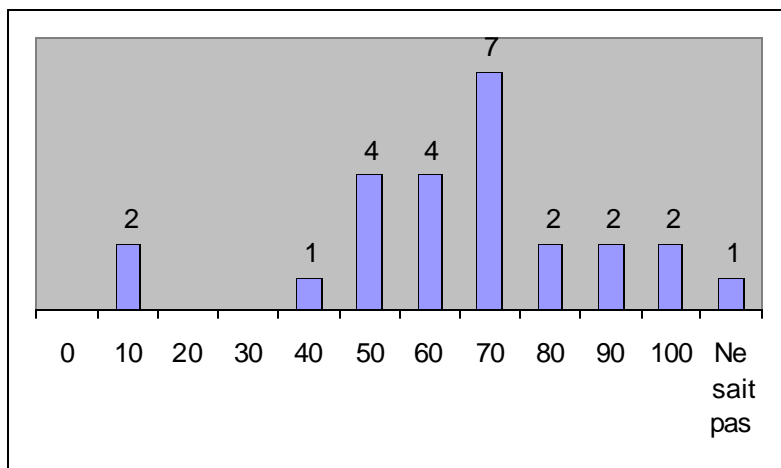
Répondants : 26    Moyenne générale : 76 %



■ Plutôt en désaccord    ■ Mitigé    □ Plutôt d'accord

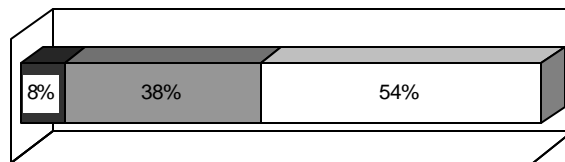
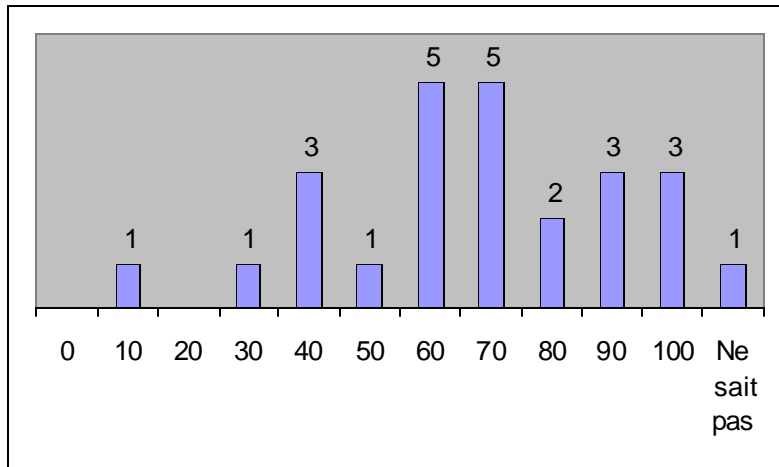
#### 4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 25      Moyenne générale : 64 %



4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre du projet de politique de consultation.

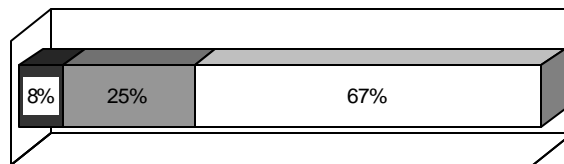
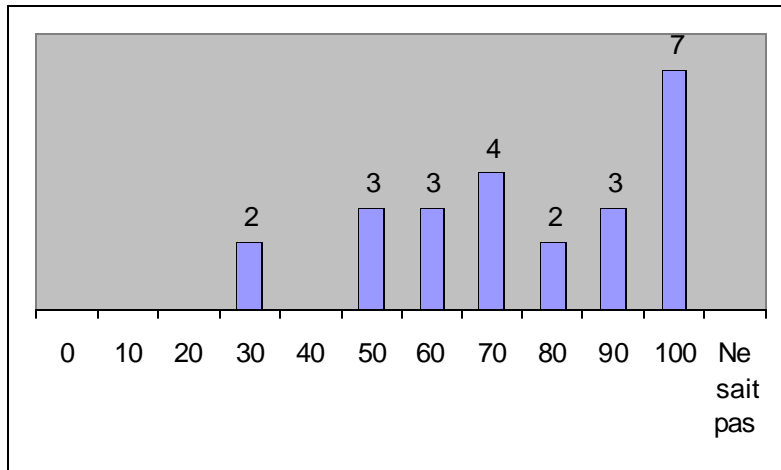
Répondants : 25      Moyenne générale : 66 %



■ Plutôt en désaccord      ■ Mitigé      □ Plutôt d'accord

4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondant : 24 Moyenne générale : 75 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2002

**Unités d'aménagement forestier et limite nord  
des attributions commerciales de bois**

Compilation nationale

(R-4)

Mars 2005

## **Diffusion**

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Informations générales .....           | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....   | 9  |
| 3. | Prise en compte des consultations..... | 23 |
| 4. | Appréciation globale .....             | 25 |
| 5. | Informations complémentaires .....     | 29 |

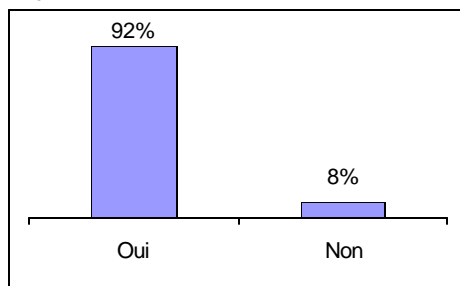


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

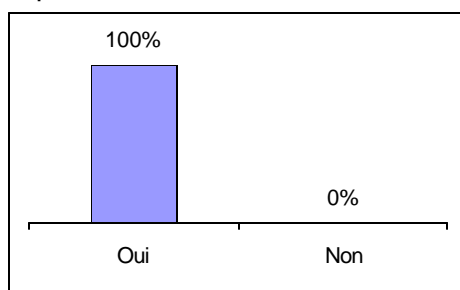
1.1.1 Le projet de délimitation des unités d'aménagement forestier<sup>2</sup>

Répondants : 12



1.1.2 Le projet de tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois<sup>3</sup>

Répondants : 12



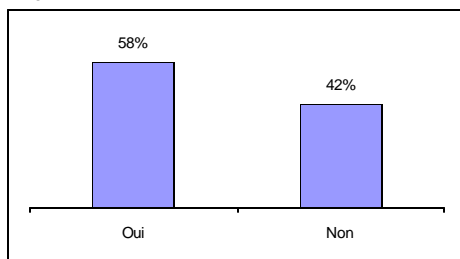
<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrfp.gouv.qc.ca](http://www.mrfp.gouv.qc.ca).

<sup>2</sup> MRN. 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales. Document de consultation et canevas de réponse. Gouvernement du Québec, 39 pages (incluant l'Addenda produit en complément du document principal).

<sup>3</sup> Voir la note 2.

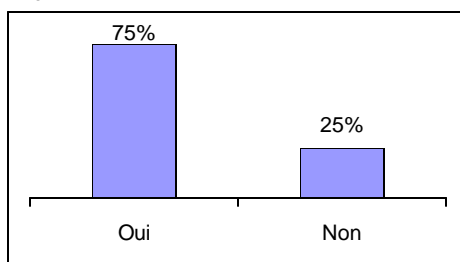
1.1.3 Les informations régionales fournies par le Ministère pour appuyer les consultations<sup>4</sup>

Répondants : 12



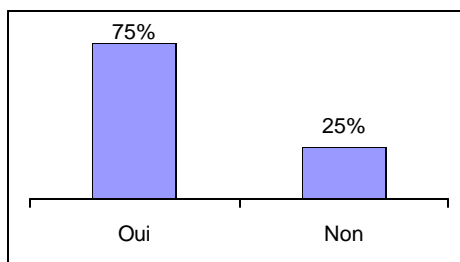
1.1.4 Le Rapport des consultations publiques<sup>5</sup>

Répondants : 12



1.1.5 La délimitation finale des unités d'aménagement<sup>6</sup>

Répondants : 12



---

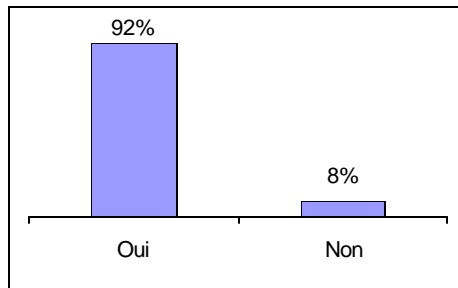
<sup>4</sup> Une synthèse de la délimitation des unités d'aménagement a été produite pour chacune des régions administratives, accompagnée de fiches descriptives des unités d'aménagement forestier proposées.

<sup>5</sup> MRN 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 84 pages.

<sup>6</sup> Délimitation rendue publique le 19 décembre 2002.

### 1.1.6 Le tracé final de la limite nord des forêts attribuables<sup>7</sup>

Répondants : 12



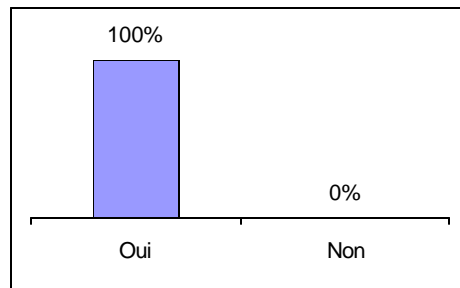
---

<sup>7</sup> Tracé rendu public le 19 décembre 2002.

1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

1.2.1 Nationale

Répondants : 12



1.2.2 Régionale(s)

N/A

1.2.3. D'une ou des communautés autochtones

N/A

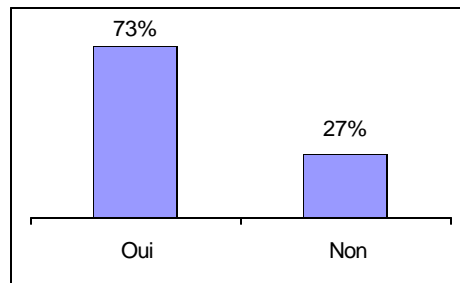
1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur la limite nord des attributions commerciales de bois, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

N/A

1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

1.4.1 Du Ministère

Répondants : 11



1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

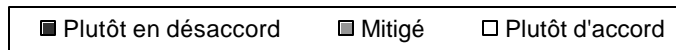
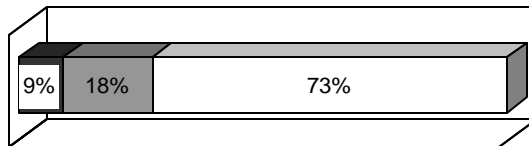
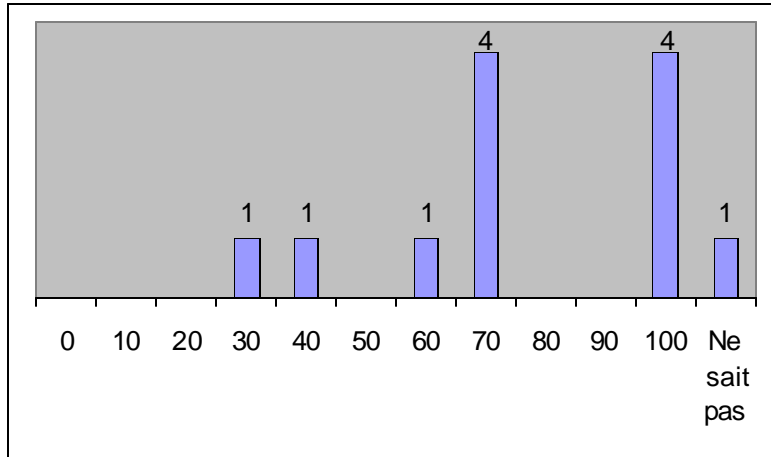
N/A

## 2. Organisation des consultations

2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 12

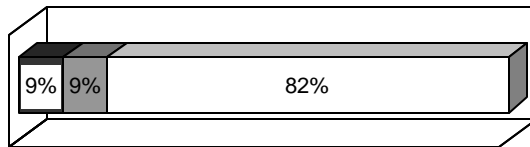
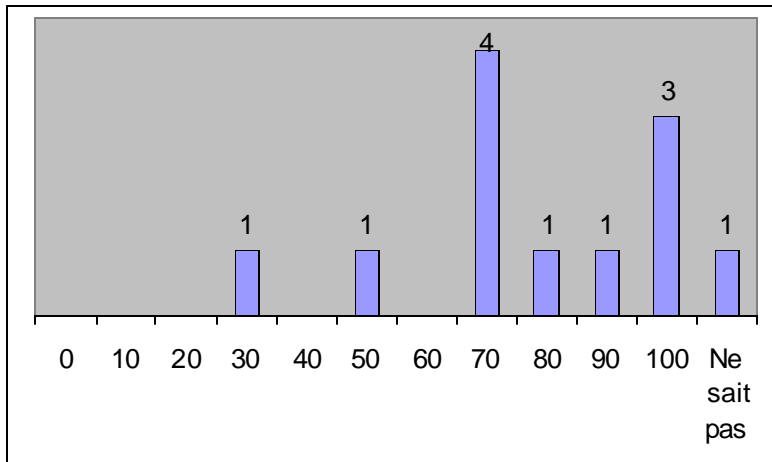
Moyenne générale : 74 %



2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 12

Moyenne générale : 75 %

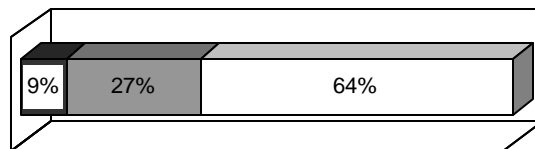
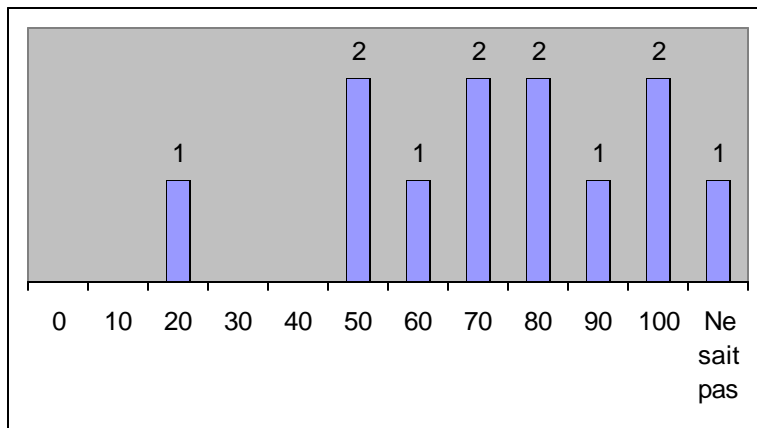




2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 12

Moyenne générale : 70 %

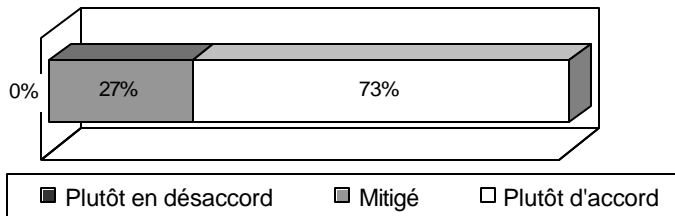
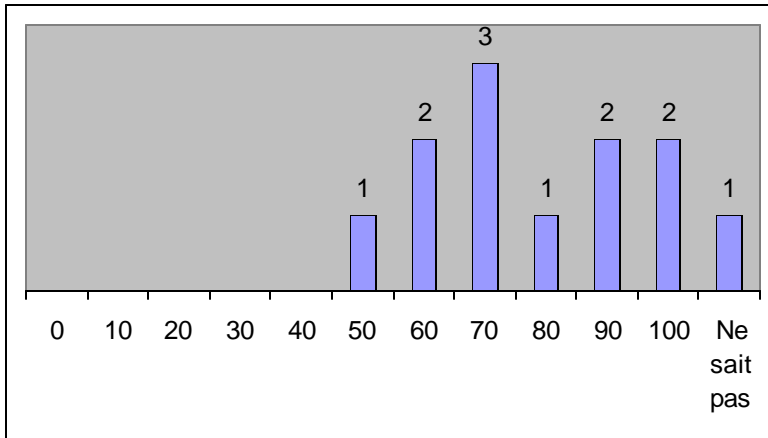


■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 12

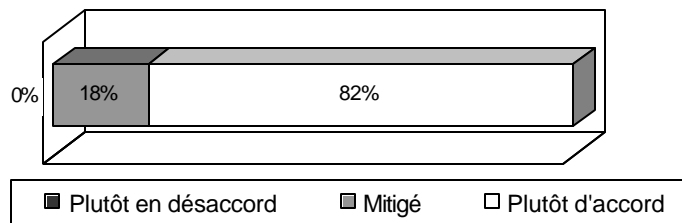
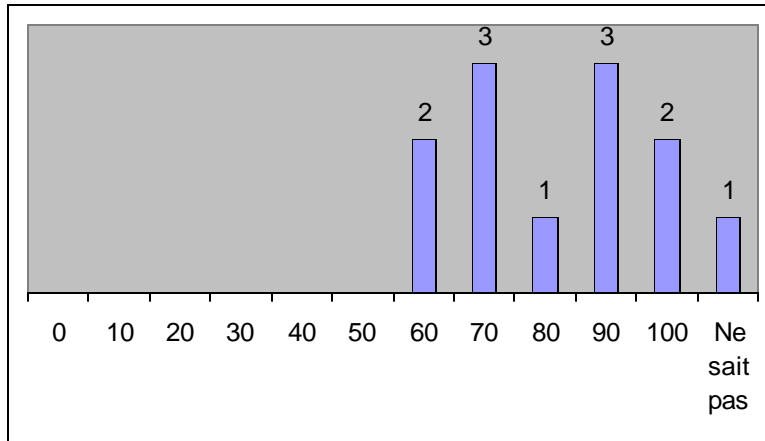
Moyenne générale : 76 %



2.5 Les informations sur les projets étaient facilement disponibles.

Répondants : 12

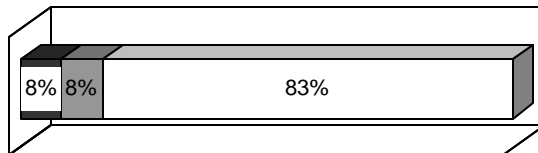
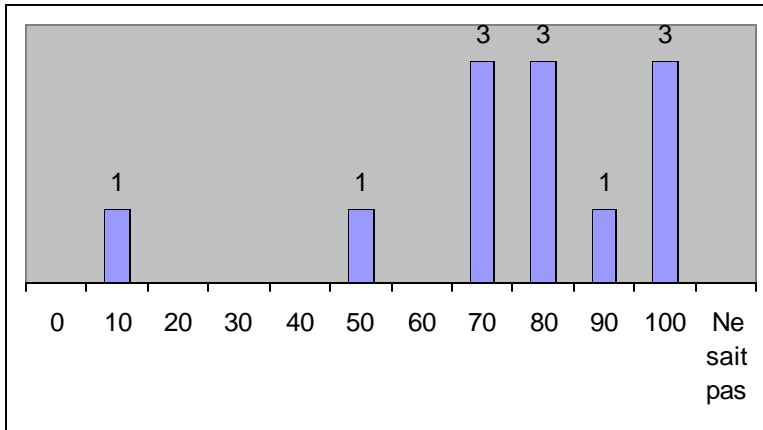
Moyenne générale : 80 %



2.6 Les informations sur les projets étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 12

Moyenne générale : 75 %

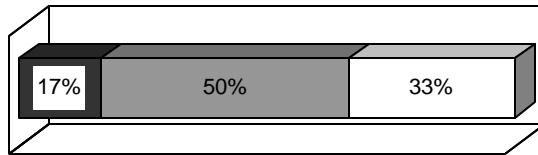
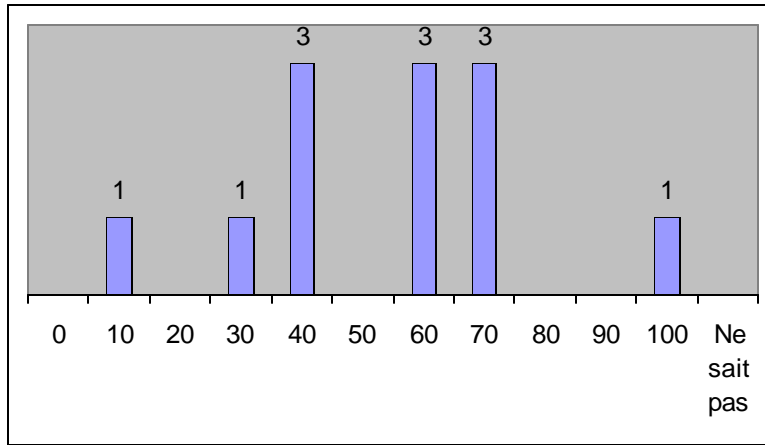


■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 12

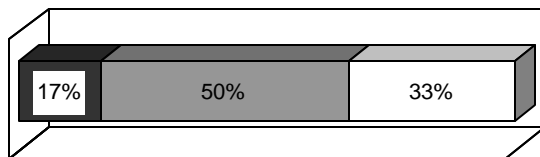
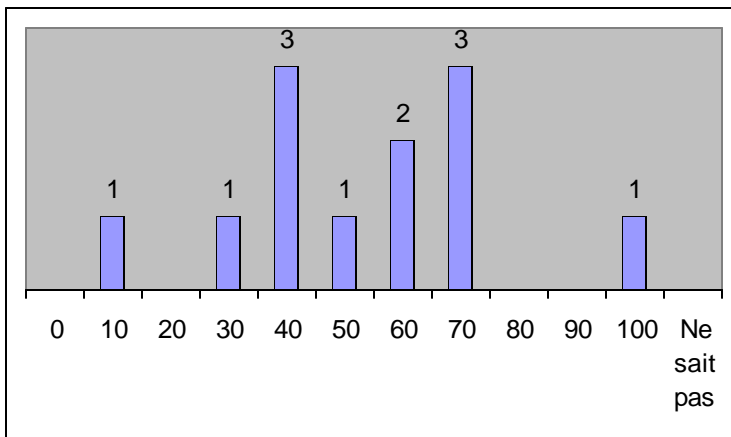
Moyenne générale : 54 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 12

Moyenne générale : 53 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

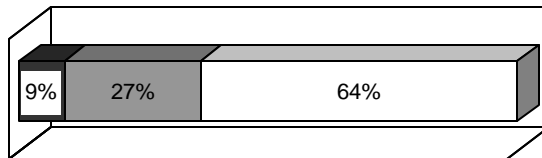
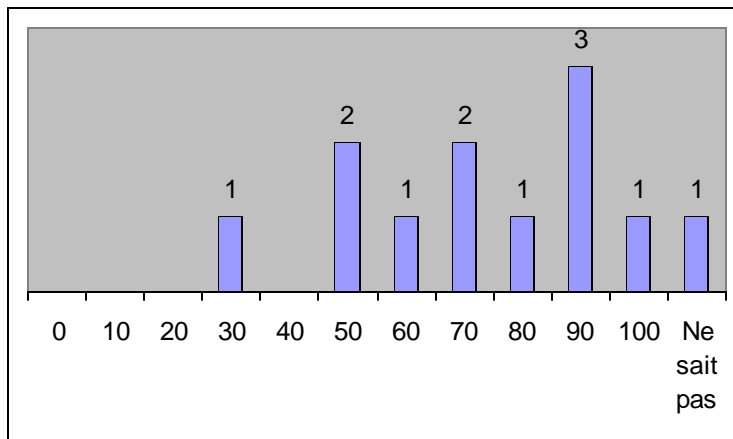
2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par la délimitation des unités d'aménagement forestier.

Répondants : 12

Moyenne générale : 71 %

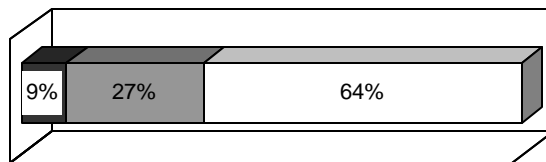
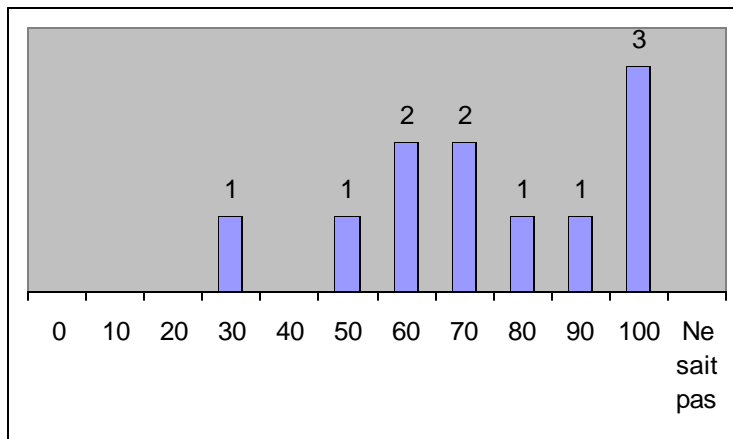


■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.11 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par le tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois.

Répondants : 11

Moyenne générale : 74 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

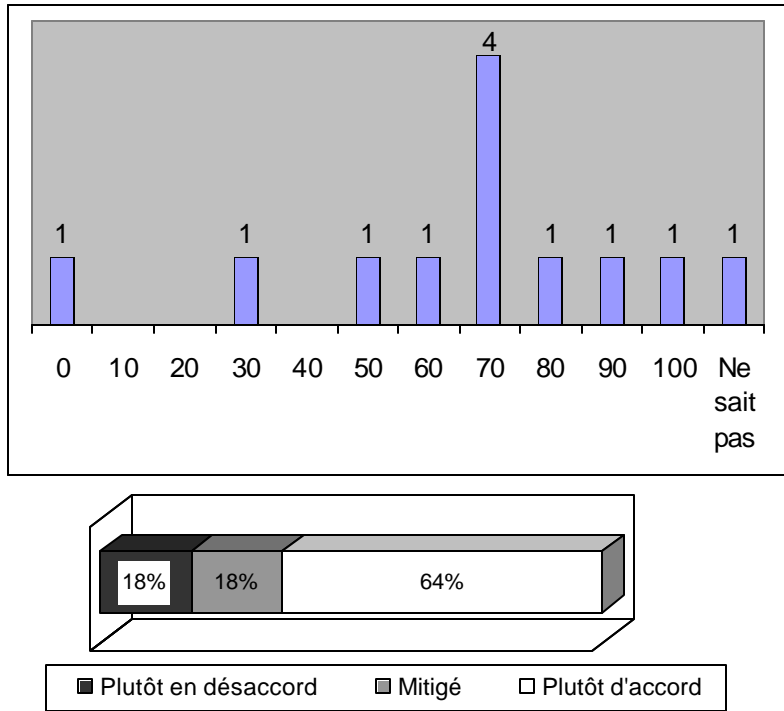
N/A



2.13 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 12

Moyenne générale : 63 %



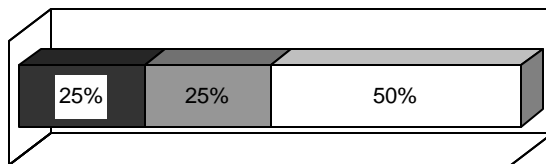
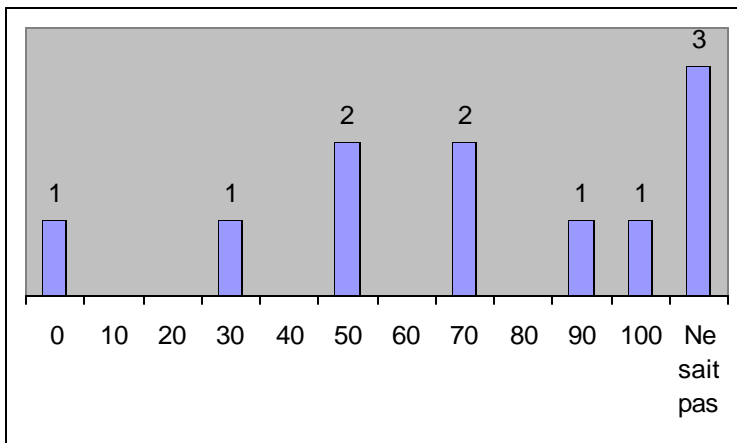
2.14 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

N/A

2.15 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 11

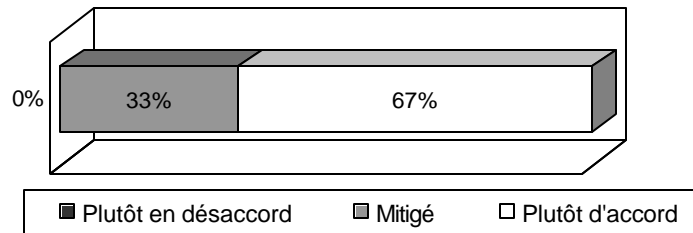
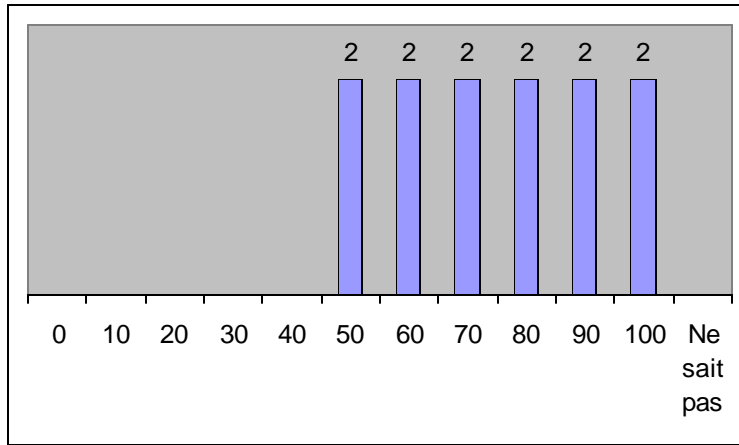
Moyenne générale : 58 %



2.16 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 12

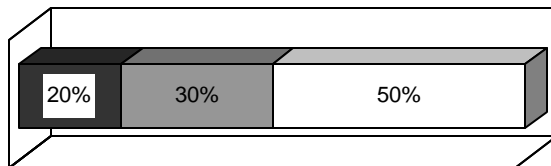
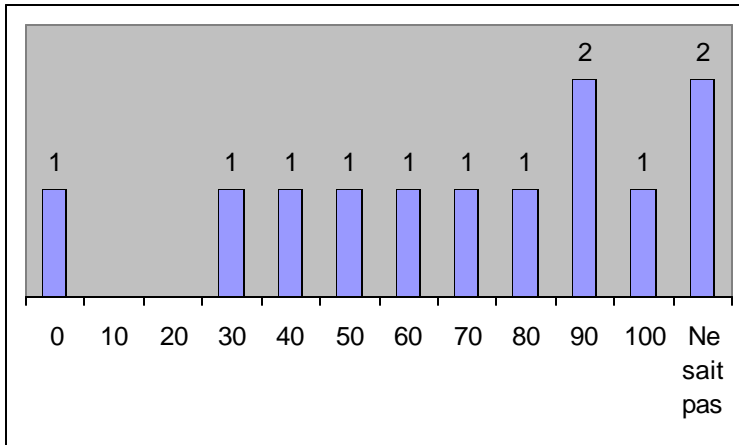
Moyenne générale : 75 %



2.17 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

Répondants : 12

Moyenne générale : 61 %



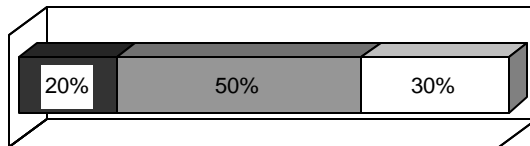
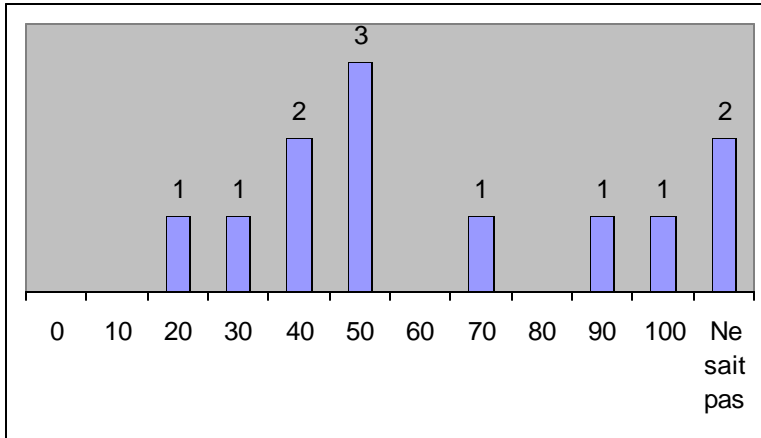
■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

### 3. Prise en compte des consultations

3.1 Globalement, la délimitation finale des unités d'aménagement rendue publique tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 12

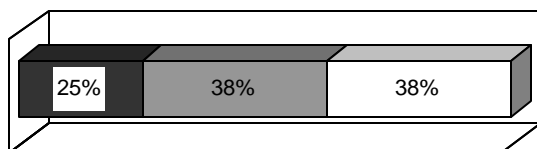
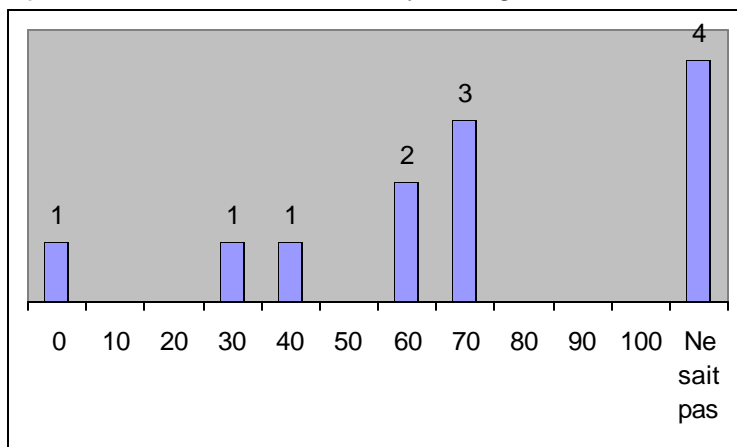
Moyenne générale : 54 %



3.2 Globalement, le tracé de la limite nord rendu public tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 12

Moyenne générale : 50 %

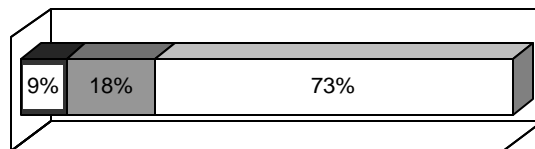
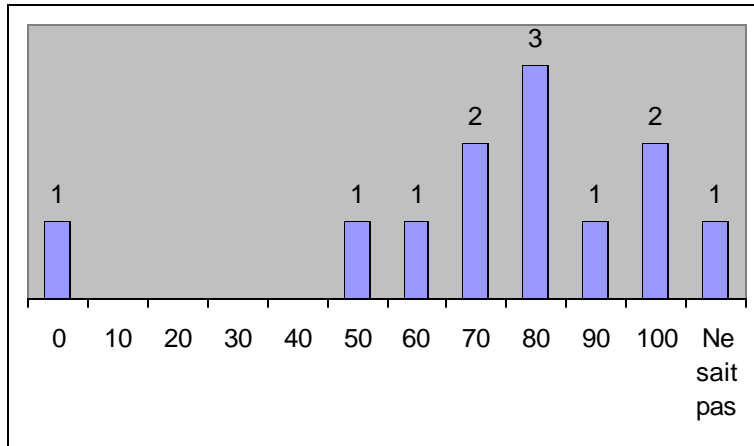


#### 4. Appréciation globale

##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 12

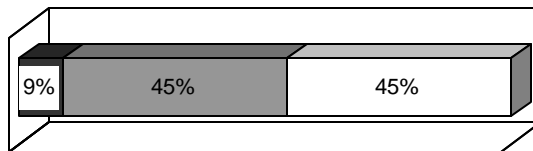
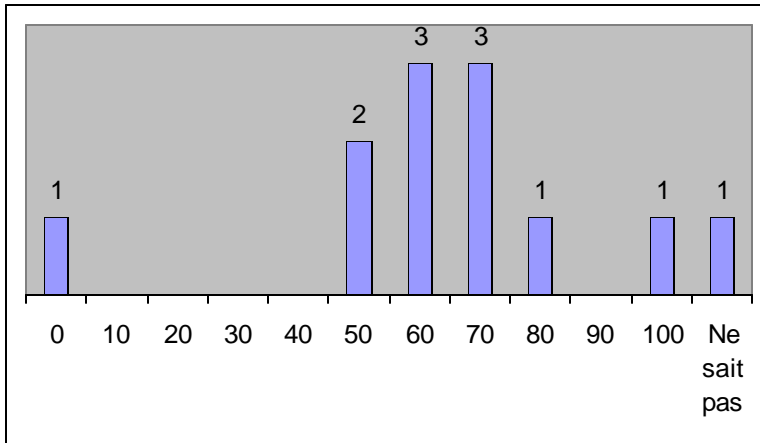
Moyenne générale : 71%



4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 12

Moyenne générale : 61 %

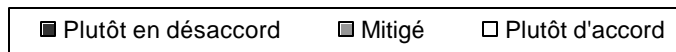
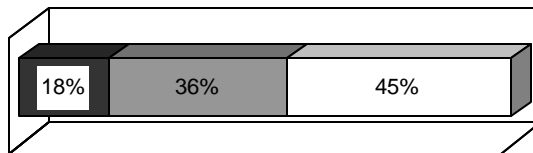
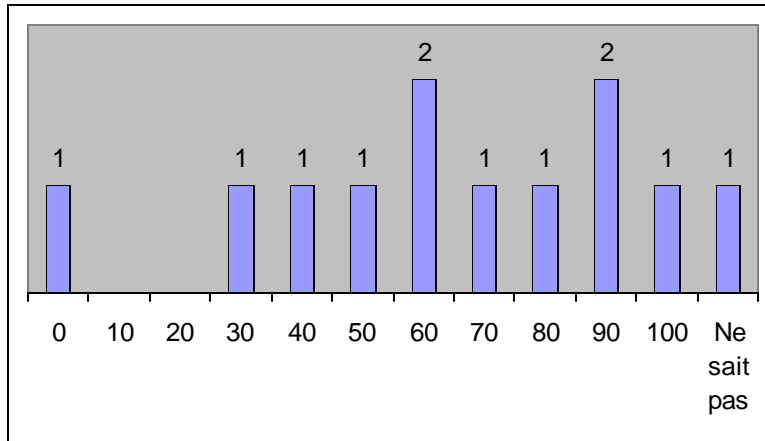




4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets soumis.

Répondants : 12

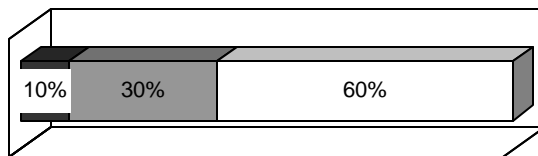
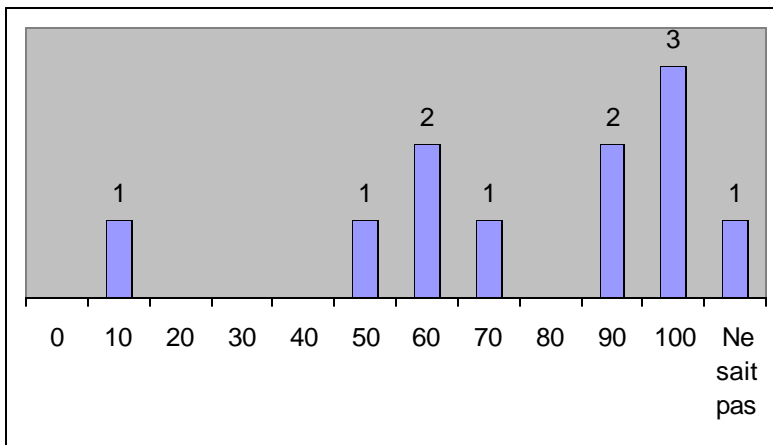
Moyenne générale : 61 %



4.4 Les processus de consultation ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondants : 11

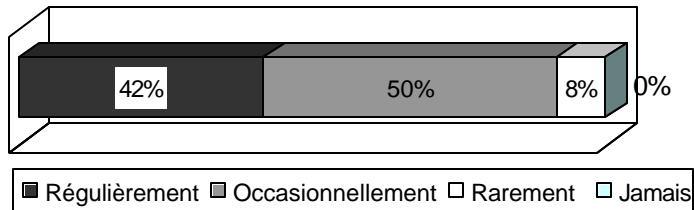
Moyenne générale : 73 %



## 5. Informations complémentaires

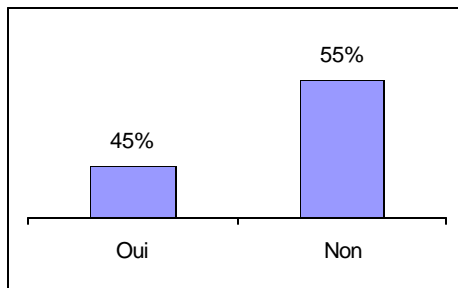
5.1 Vous utilisez Internet pour obtenir les informations produites par le Ministère :

Répondants : 12



5.2 Avez-vous utilisé le canevas de réponse préparé par le Ministère pour faciliter la préparation des mémoires ?

Répondants : 11



5.3 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des canevas de réponse ?

- Simplifier le plus possible les canevas de réponse
- Préparer les canevas en comité conseil multipartite
- Bâtir les canevas sur la base des préoccupations exprimées
- Questions trop dirigées pour permettre la libre expression

5.4 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des rapports des consultations ?

- Simplifier le plus possible les rapports
- Bâtir les rapports sur la base des préoccupations exprimées par les participants
- Produire des documents vulgarisés en plus des documents techniques

#### 5.5 Verriez-vous des façons d'améliorer les processus de consultation ?

- Publiciser davantage les consultations
- Fournir des informations sur le processus final de prise de décision (on note une absence de transparence)

#### Autres commentaires

- Annoncer le calendrier des consultations à l'avance.
- Diffuser les documents à l'avance.
- Accorder des délais supplémentaires pour permettre la consultation des organismes membres d'associations.
- Processus non impartial (consultation par les CRD); fort lobbying exercé par les industries, etc.
- Le public est mal informé des résultats des consultations publiques.
- Il y a un besoin de support financier pour les organisations dont le fonctionnement repose essentiellement sur l'action bénévole.
- Il faudrait informer les gens par courrier électronique lorsque des nouvelles informations sont déposées sur le site Internet du Ministère.
- Les consultations devraient être menées par un organisme indépendant plutôt que par le Ministère qui est juge et partie.
- Le tracé de la limite nord n'a pas été modifié après les consultations, ce qui indique le peu d'influence exercé par les participants.
- Absence de volonté de considérer les préoccupations et besoins des occupants du territoire.
- Pour être crédible, le processus de consultation doit être transformé en processus de concertation. La consultation doit être amorcée en amont des décisions. Ce n'est pas arrivé à aucune consultation (les décisions semblent être prises d'avance).
- Il manque un processus de rétroaction.
- Le ministre ne semble pas redevable aux gens (il ne participe pas à la présentation des dossiers et ne vient pas expliquer ses décisions).
- Le Forum Forêt est un outil essentiel à mettre en place pour assurer la crédibilité des consultations.

ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2002

**Unités d'aménagement forestier et limite nord  
des attributions commerciales de bois**

Compilation régionale

(R-5)

Mars 2005

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

|    |   |    |
|----|---|----|
| 1. | Informations générales .....            | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....    | 10 |
| 3. | Prise en compte des consultations ..... | 24 |
| 4. | Appréciation globale .....              | 26 |
| 5. | Informations complémentaires .....      | 30 |



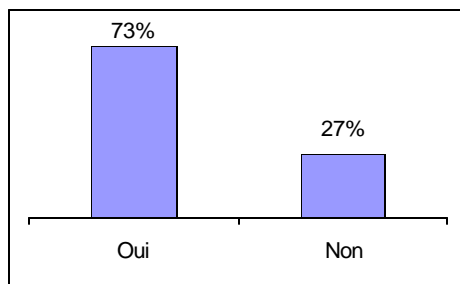


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

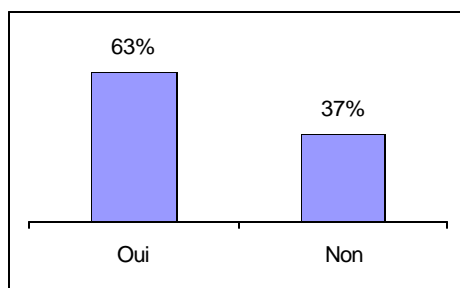
1.1.1 Le projet de délimitation des unités d'aménagement forestier<sup>2</sup>

Répondants : 37



1.1.2 Le projet de tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois<sup>3</sup>

Répondants : 35



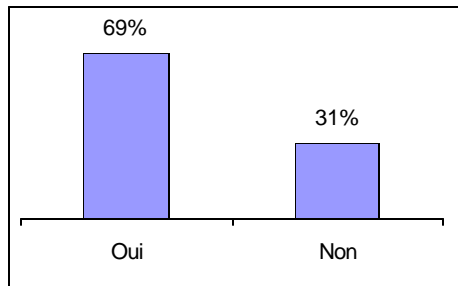
<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca).

<sup>2</sup> MRN. 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales. Document de consultation et canevas de réponse. Gouvernement du Québec, 39 pages (incluant l'Addenda produit en complément du document principal).

<sup>3</sup> Voir la note 2.

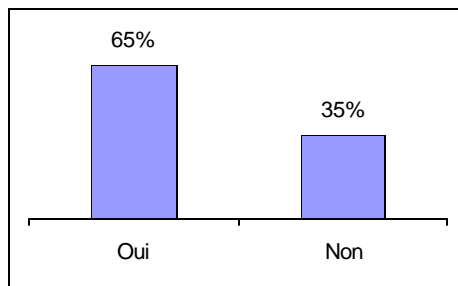
1.1.3 Les informations régionales fournies par le Ministère pour appuyer les consultations<sup>4</sup>

Répondants : 35



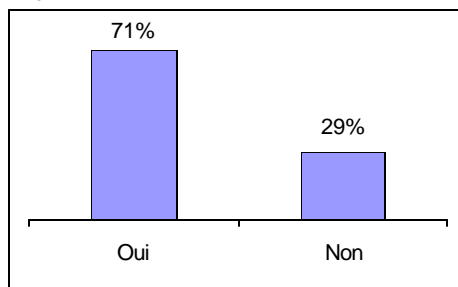
1.1.4 Le Rapport des consultations publiques<sup>5</sup>

Répondants : 34



1.1.5 La délimitation finale des unités d'aménagement<sup>6</sup>

Répondants : 35



---

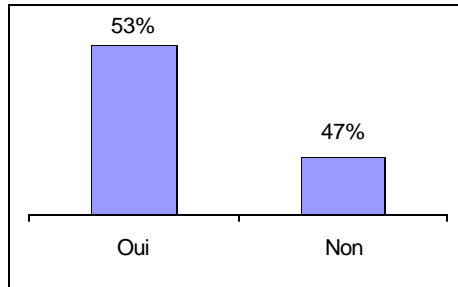
<sup>4</sup> Une synthèse de la délimitation des unités d'aménagement a été produite pour chacune des régions administratives, accompagnée de fiches descriptives des unités d'aménagement forestier proposées.

<sup>5</sup> MRN 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 84 pages.

<sup>6</sup> Délimitation rendue publique le 19 décembre 2002.

1.1.6 Le tracé final de la limite nord des forêts attribuables<sup>7</sup>

Répondants : 34



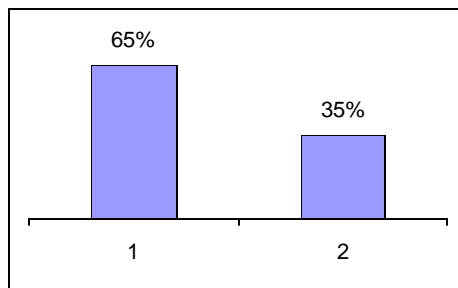
1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

1.2.1 Nationale

N/A

1.2.2 Régionale(s)

Répondants : 37



1.2.3. D'une ou des communautés autochtones

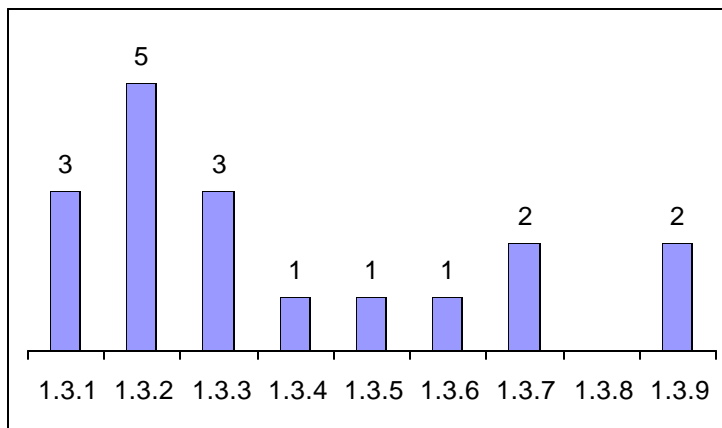
N/A

---

<sup>7</sup> Tracé rendu public le 19 décembre 2002.

1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur la limite nord des attributions commerciales de bois, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

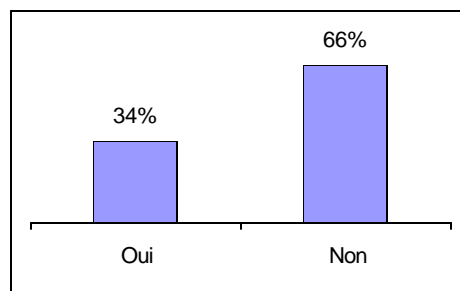
- 1.3.1 Votre organisme n'a pas été informé de la tenue de ces consultations
- 1.3.2 Votre organisme était représenté par un autre organisme
- 1.3.3 Un autre organisme témoignait d'opinions semblables à celles de votre organisme
- 1.3.4 Votre organisme était d'accord avec les projets déposés
- 1.3.5 Votre organisme était en désaccord avec les projets déposés
- 1.3.6 Votre organisme n'avait pas les moyens de participer aux consultations
- 1.3.7 Votre organisme n'avait pas de raison de participer à ces consultations
- 1.3.8 Votre organisme n'avait pas confiance dans les processus proposés
- 1.3.9 Autre motif



1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

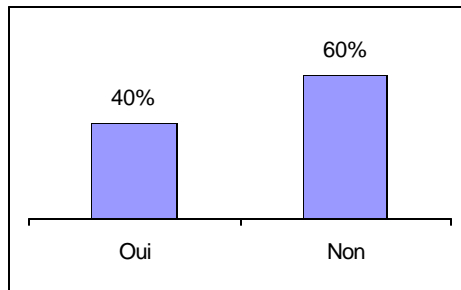
1.4.1 Du Ministère

Répondants : 32



#### 1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

Répondants : 30

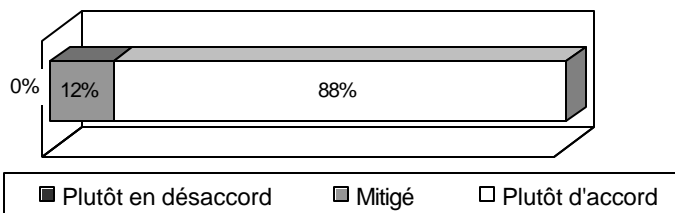
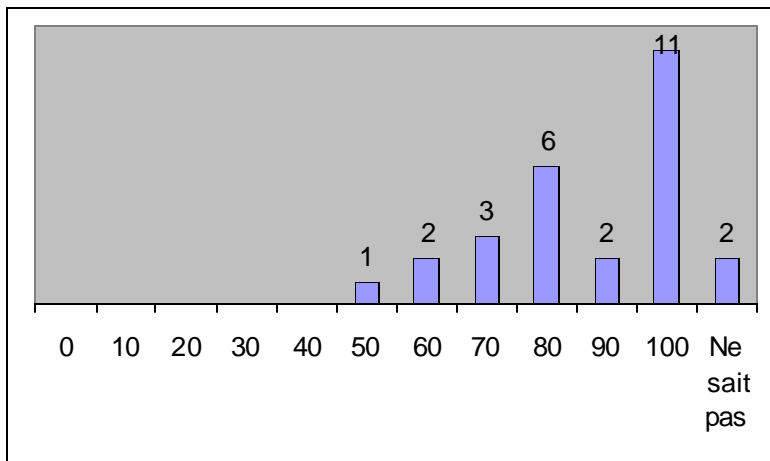


## 2. Organisation des consultations

### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 27

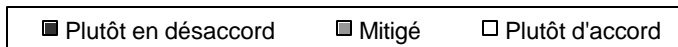
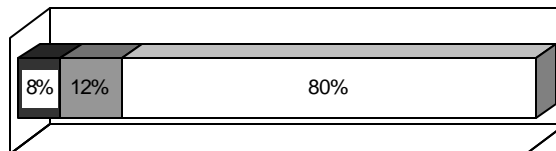
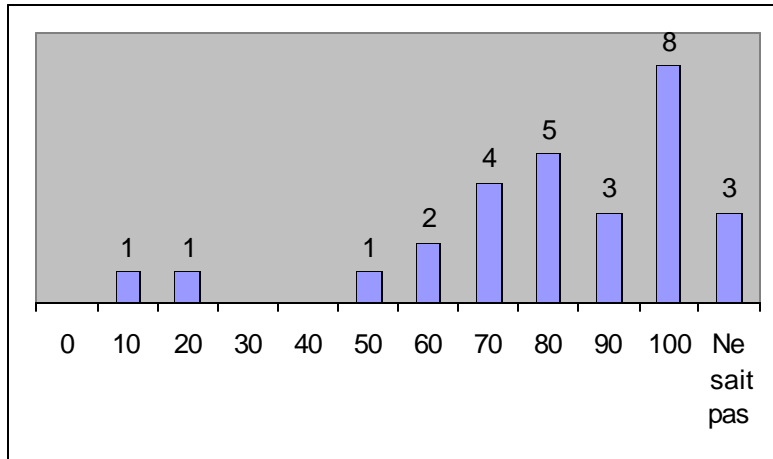
Moyenne générale : 86 %



2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 28

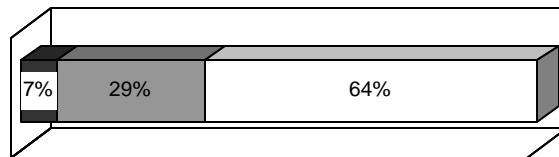
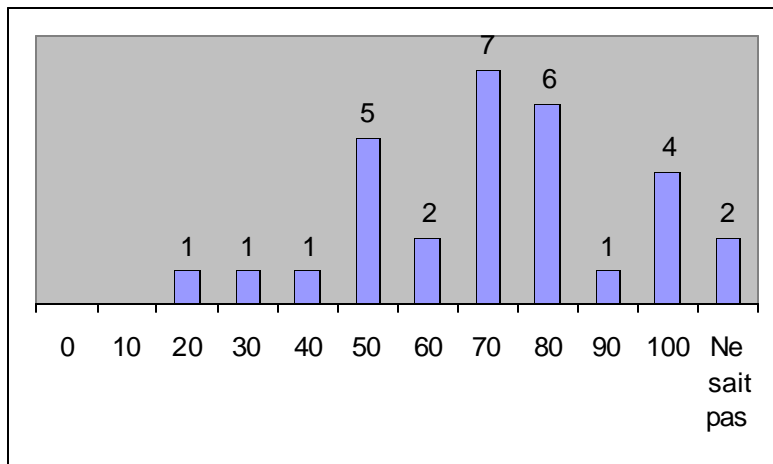
Moyenne générale : 78 %



2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 30

Moyenne générale : 69 %

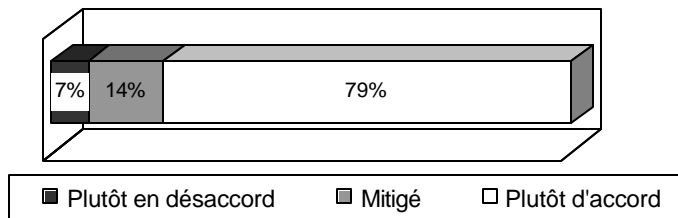
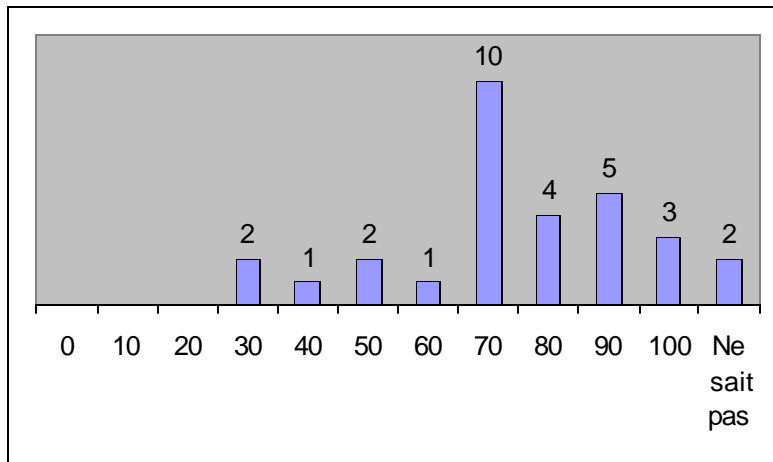




2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 30

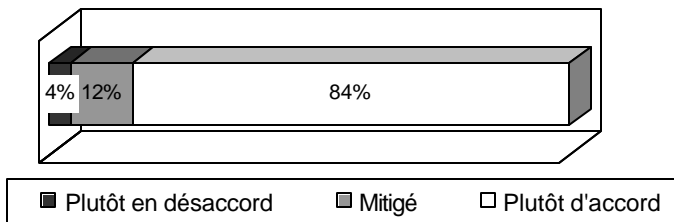
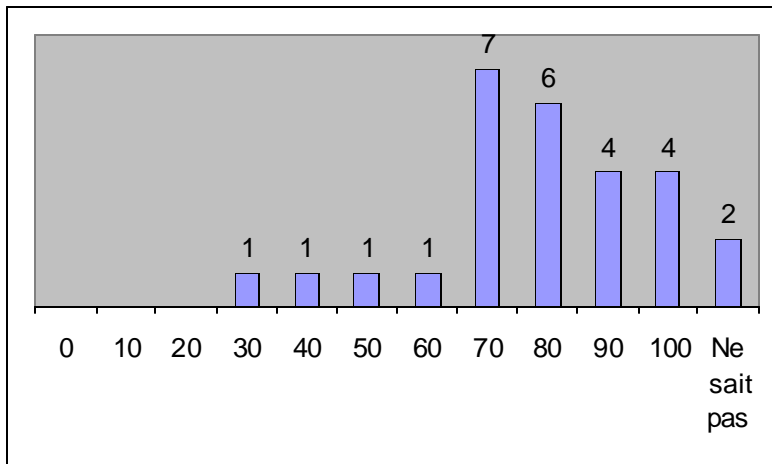
Moyenne générale : 73 %



2.5 Les informations sur les projets étaient facilement disponibles.

Répondants : 27

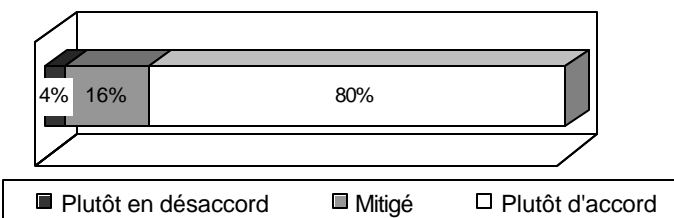
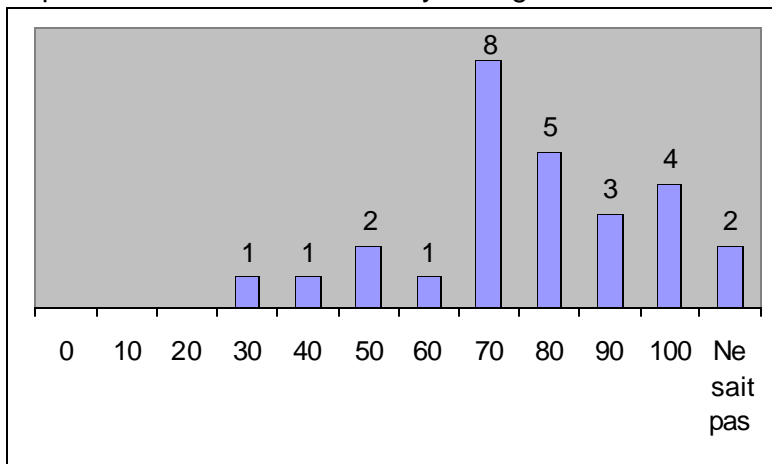
Moyenne générale : 76 %



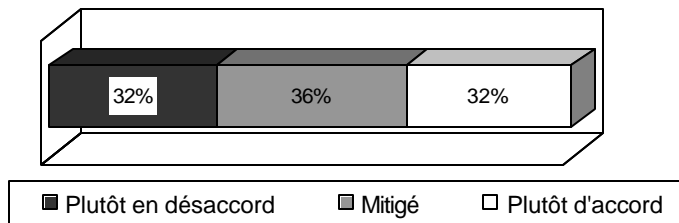
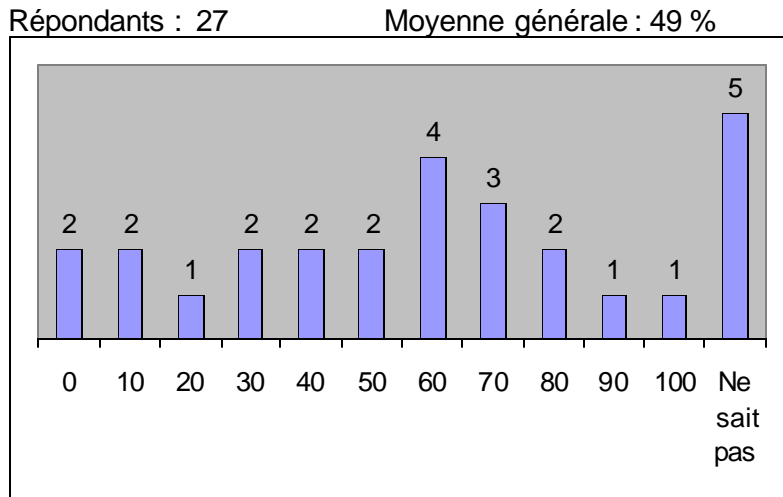
2.6 Les informations sur les projets étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 27

Moyenne générale 74 %

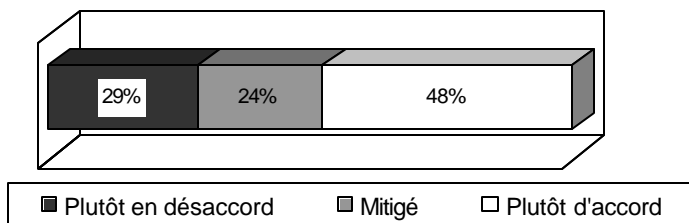
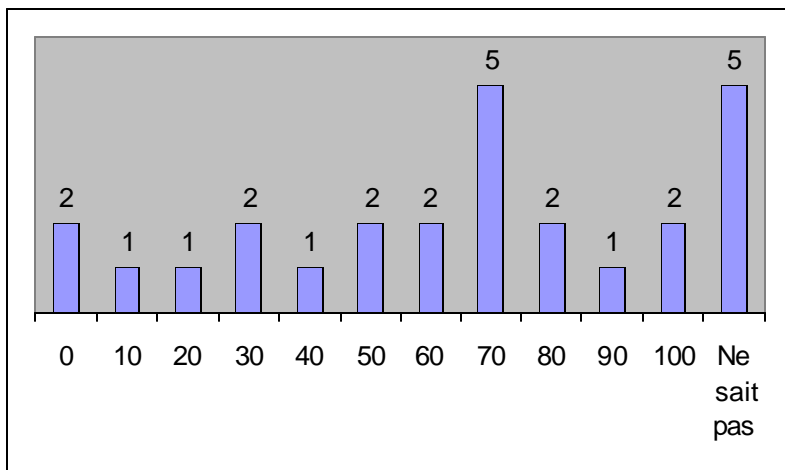


2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 26 Moyenne générale : 55 %



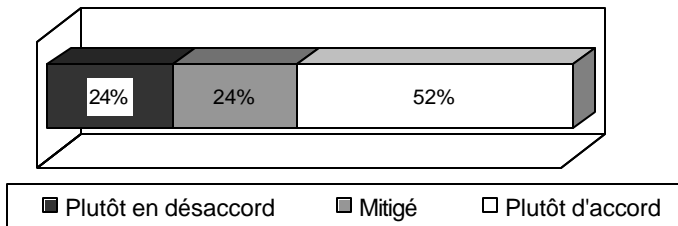
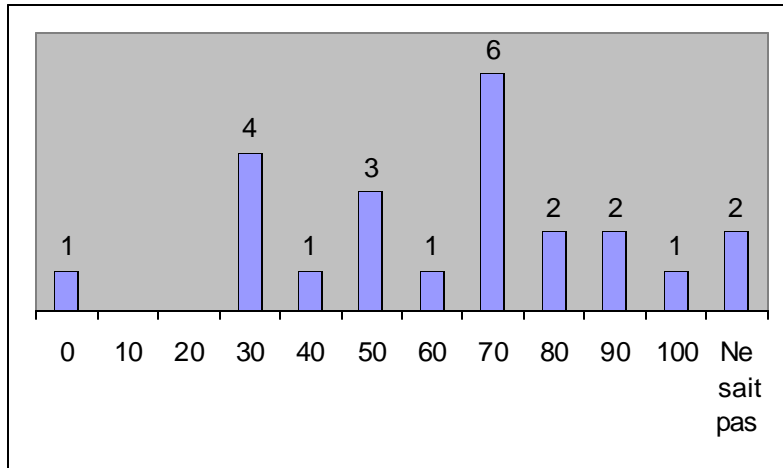
2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par la délimitation des unités d'aménagement forestier.

Répondants : 23

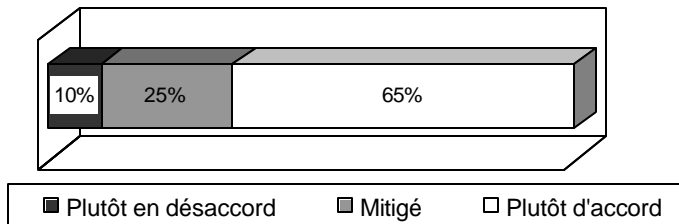
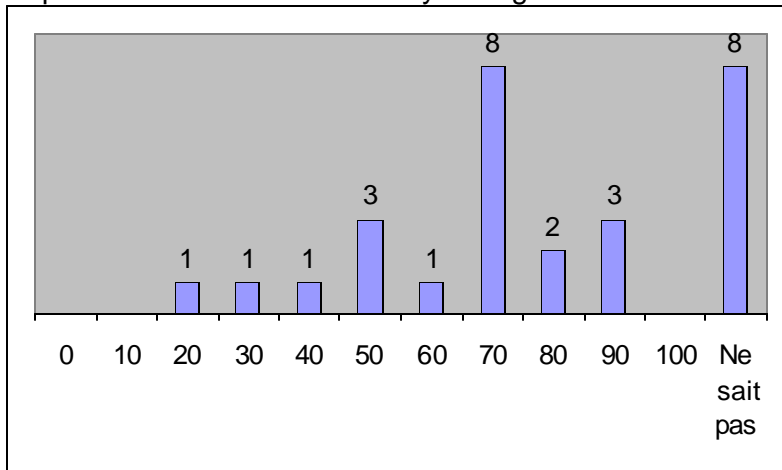
Moyenne générale : 59 %



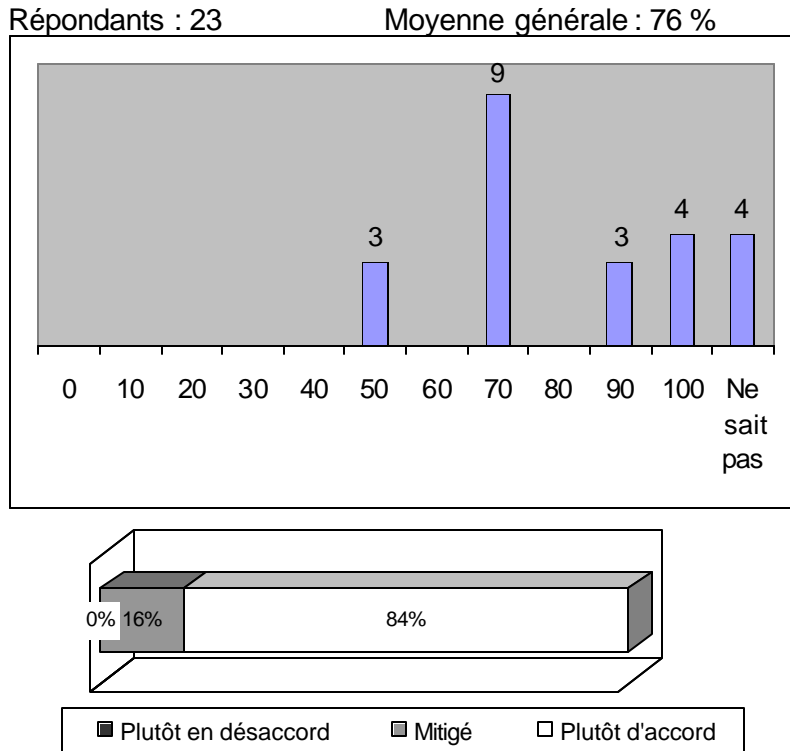
2.11 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par le tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois.

Répondants : 28

Moyenne générale : 65 %



- 2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.



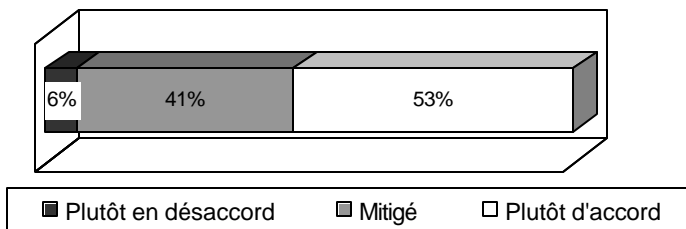
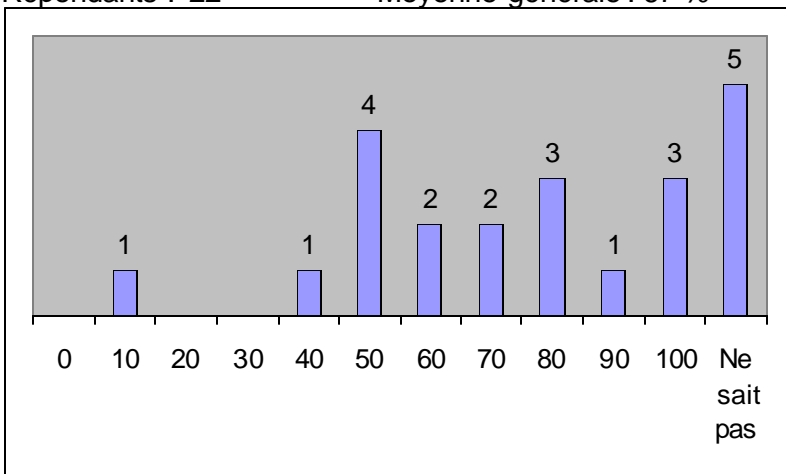
- 2.13 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.14 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

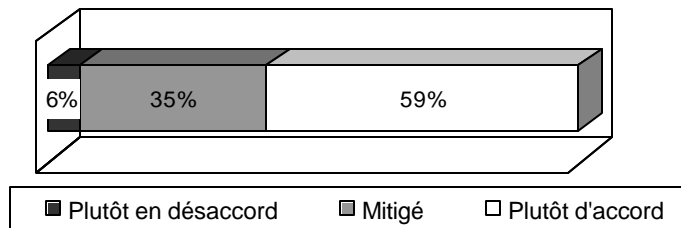
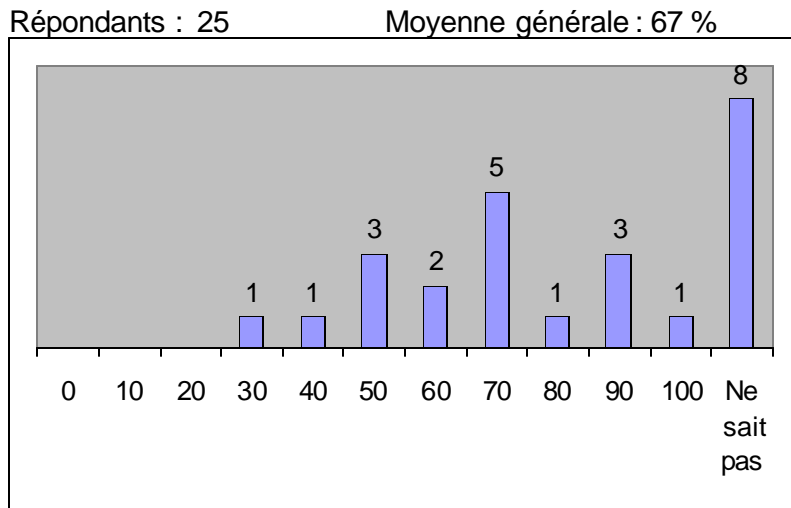
Répondants : 22

Moyenne générale : 67 %



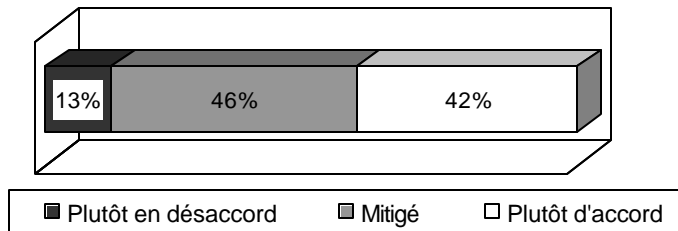
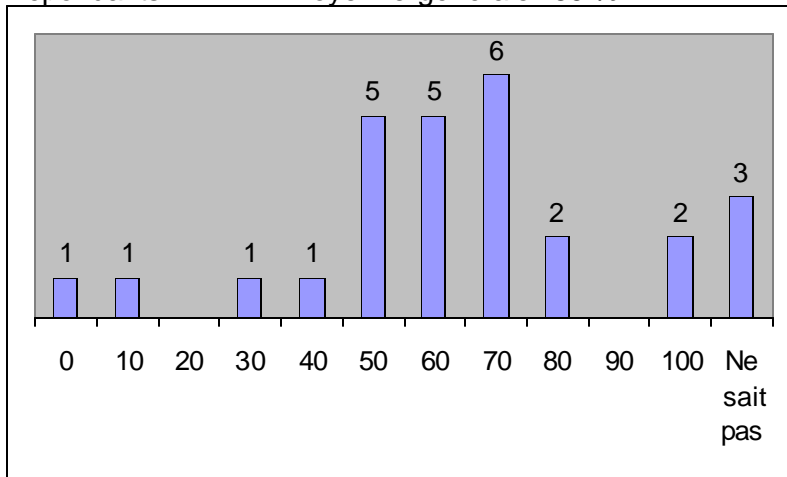


2.15 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.



2.16 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

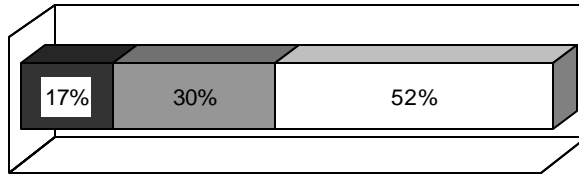
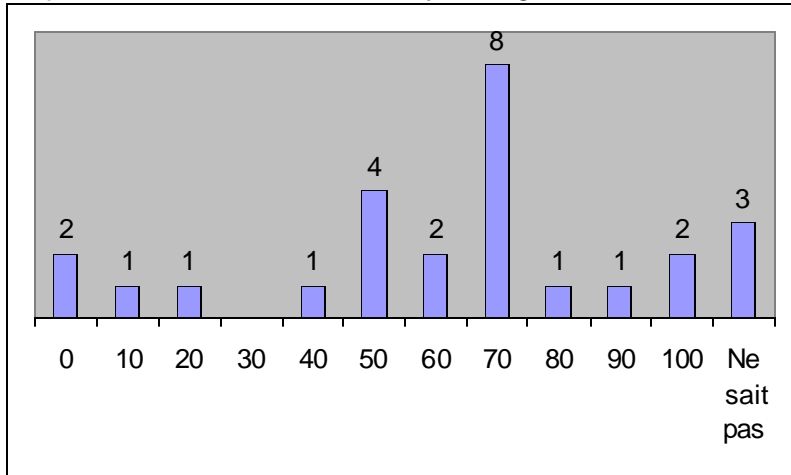
Répondants : 27 Moyenne générale : 59 %



2.17 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

Répondants : 26

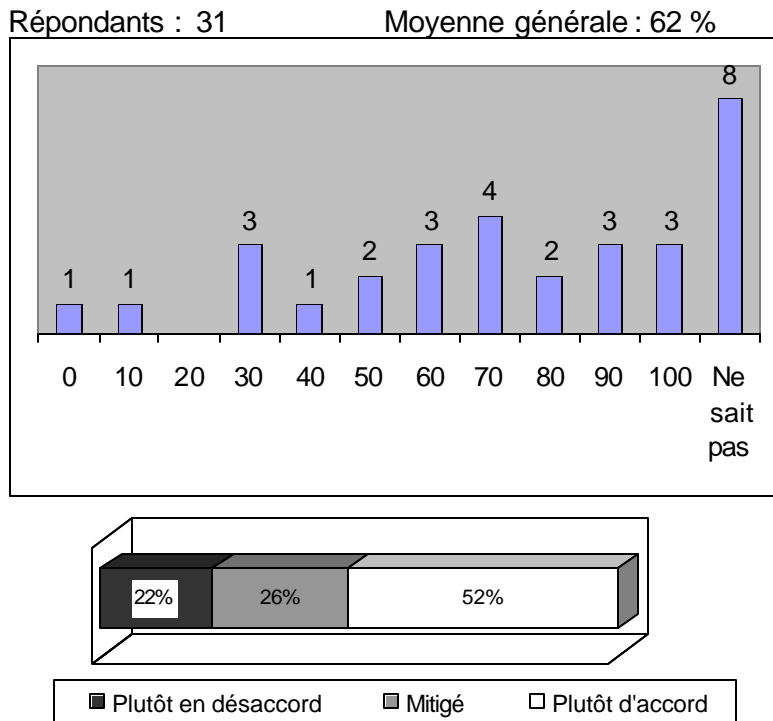
Moyenne générale : 57 %



■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

### 3. Prise en compte des consultations

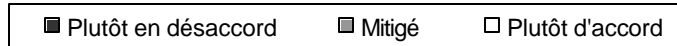
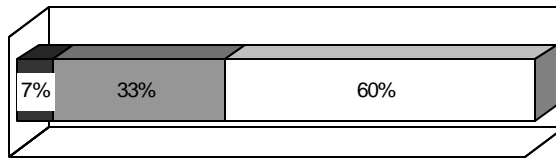
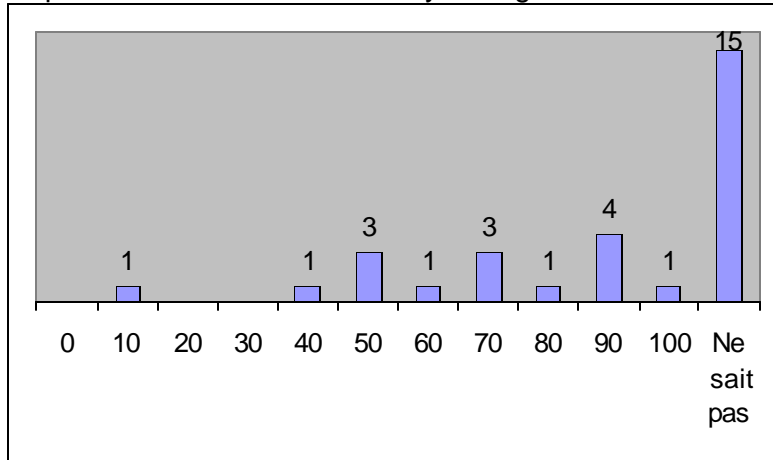
3.1 Globalement, la délimitation finale des unités d'aménagement rendue publique tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.



3.2 Globalement, le tracé de la limite nord rendu public tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 30

Moyenne générale 67 %

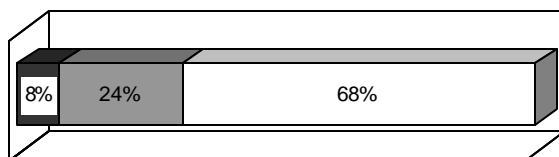
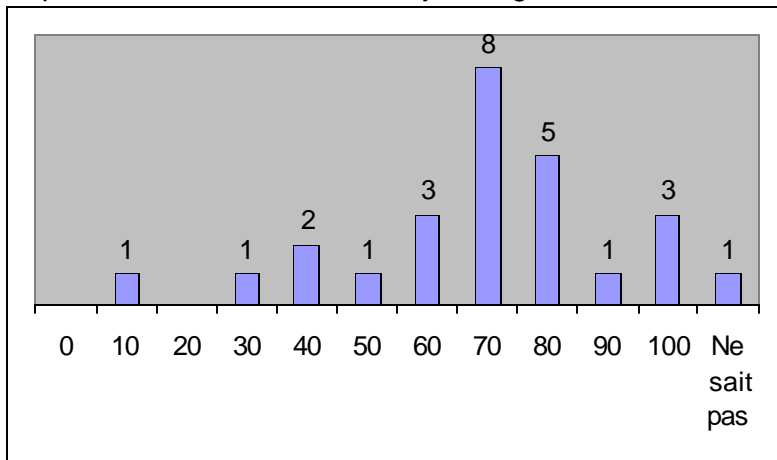


#### 4. Appréciation globale

##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 26

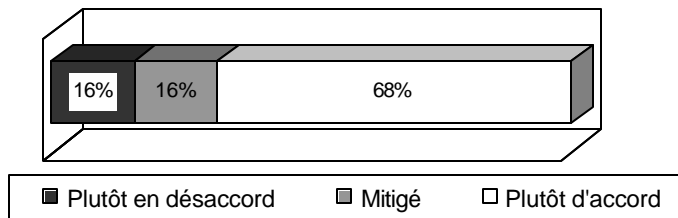
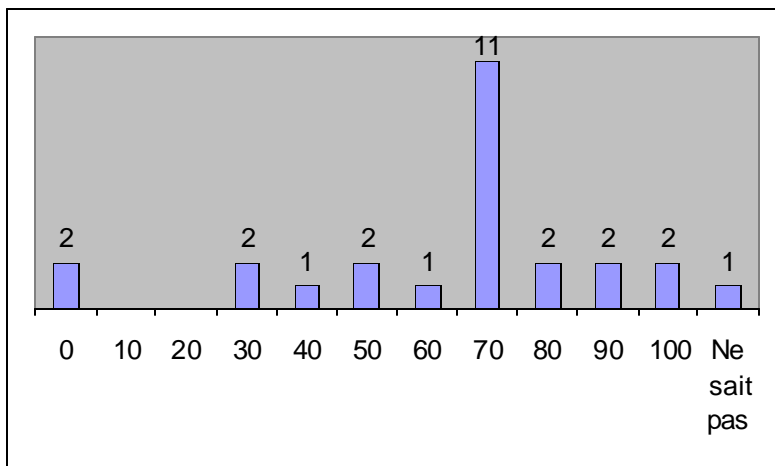
Moyenne générale : 68 %



4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 26

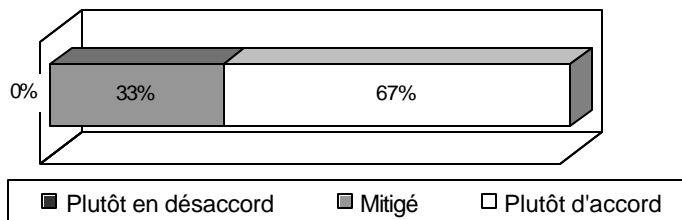
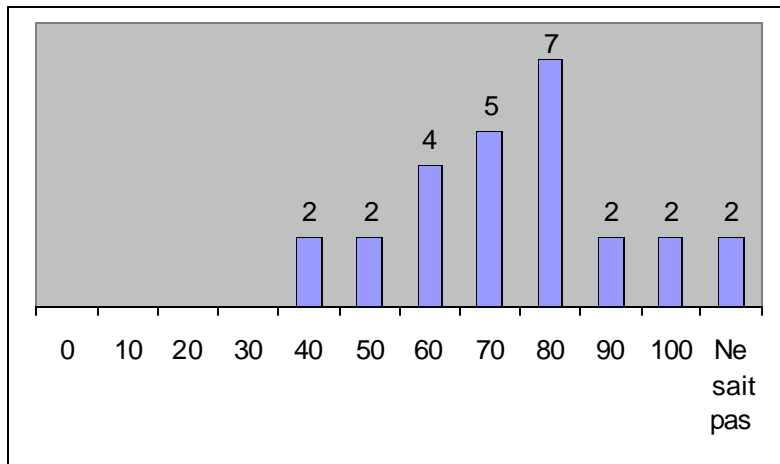
Moyenne générale : 63 %



4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets soumis.

Répondants : 26

Moyenne générale : 71 %

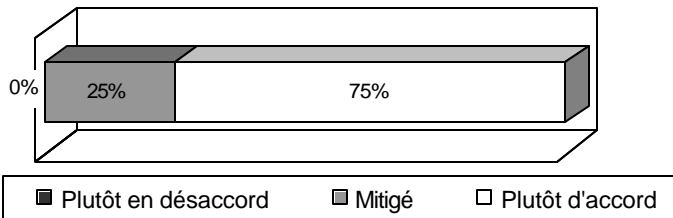
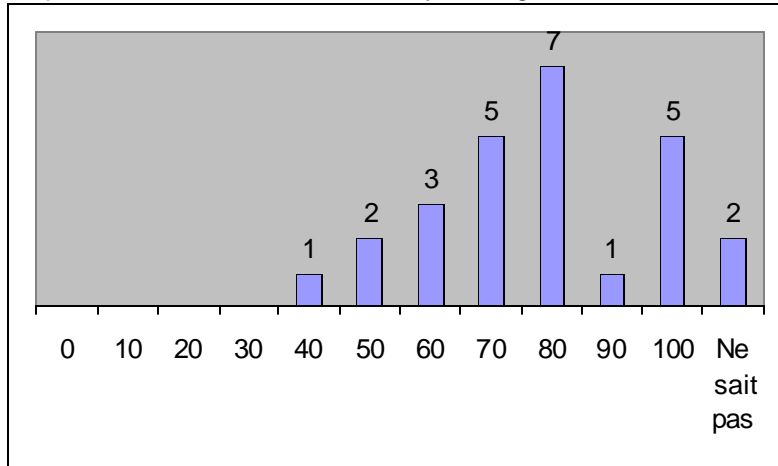




4.4 Les processus de consultation ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondants : 26

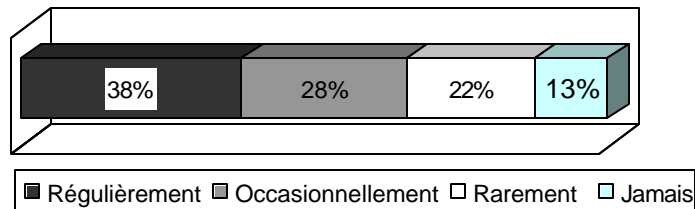
Moyenne générale : 76 %



## 5. Informations complémentaires

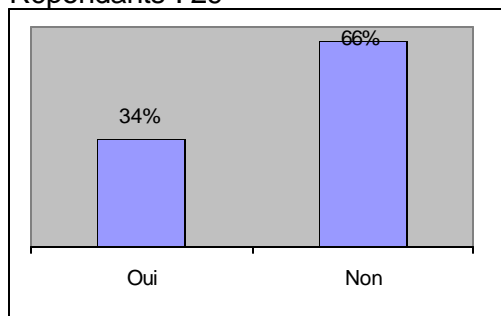
5.1 Vous utilisez Internet pour obtenir les informations produites par le Ministère :

Répondants : 32



5.2 Avez-vous utilisé le canevas de réponse préparé par le Ministère pour faciliter la préparation des mémoires ?

Répondants : 29



5.3 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des canevas de réponse ?

- Confier la préparation des canevas à des comités d'experts
- Les canevas ne tiennent pas compte des réalités régionales.

5.4 Verriez-vous des façons d'améliorer le contenu ou la forme des rapports des consultations ?

- S'assurer en priorité que les rapports sont transmis aux participants.
- Vulgariser les enjeux.

5.5 Verriez-vous des façons d'améliorer les processus de consultation ?

- Nécessité d'allonger les délais.
- Clarifier les objectifs des consultations dès le départ.
- Transmission des documents à l'avance.
- Faire plus de publicité.
- Bas St-Laurent : processus bien établi – bonne participation du public.
- Gaspésie - processus déficient – absence de rencontre de discussions (seulement dépôt de mémoires) – échéancier non respecté.

Autres commentaires

- Il est surprenant que la décision finale ne respecte pas le consensus régional
- Délais accrus
- Les consultations viennent souvent après que les dossiers soient encadrés par des lois ou des règlements qui limitent les possibilités de modification
- Jeux en coulisse
- Satisfaction élevée à l'endroit des procédures et des résultats
- Transmettre la documentation en avance
- Politique de consultation imprécise concernant les modalités applicables aux Autochtones.
- Influence insuffisante des participants.
- Besoin de plus de transparence
- Besoin de séances d'information.
- Nécessité de rejoindre le public (pas uniquement les organismes directement concernés)
- Bonne foi du Ministère mise en cause.

ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2002

**Unités d'aménagement forestier et limite nord  
des attributions commerciales de bois**

Compilation globale

(R-6)

Mars 2005

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Informations générales .....           | 5  |
| 2. | Organisation des consultations .....   | 10 |
| 3. | Prise en compte des consultations..... | 24 |
| 4. | Appréciation globale .....             | 26 |
| 5. | Informations complémentaires .....     | 30 |

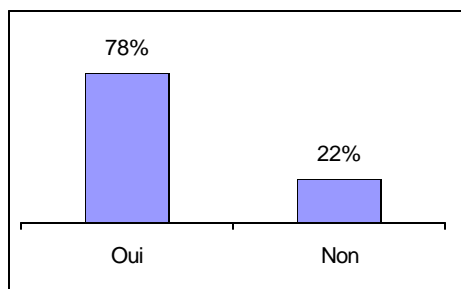


## 1. Informations générales

1.1 Indiquez, parmi ceux identifiés ci-après, les documents<sup>1</sup> dont vous avez pris connaissance :

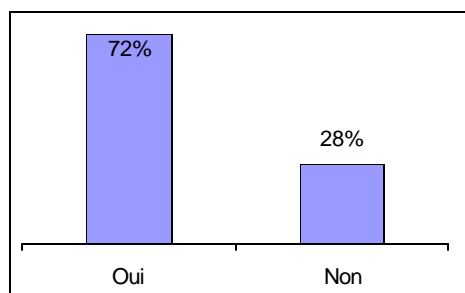
1.1.1 Le projet de délimitation des unités d'aménagement forestier<sup>2</sup>

Répondants : 49



1.1.2 Le projet de tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois<sup>3</sup>

Répondants : 34



<sup>1</sup> Tous les documents publiés par le Ministère sont disponibles dans le site Internet à l'adresse suivante : [www.mrnfp.gouv.qc.ca](http://www.mrnfp.gouv.qc.ca).

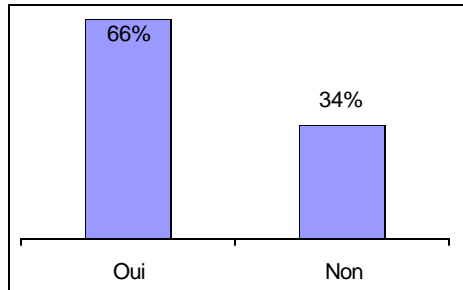
<sup>2</sup> MRN. 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales. Document de consultation et canevas de réponse. Gouvernement du Québec, 39 pages (incluant l'Addenda produit en complément du document principal).

<sup>3</sup> Voir la note 2.



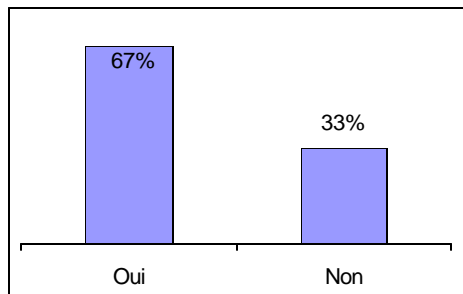
1.1.3 Les informations régionales fournies par le Ministère pour appuyer les consultations<sup>4</sup>

Répondants : 47



1.1.4 Le Rapport des consultations publiques<sup>5</sup>

Répondants : 46



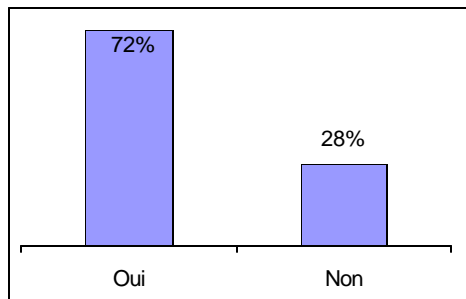
---

<sup>4</sup> Une synthèse de la délimitation des unités d'aménagement a été produite pour chacune des régions administratives, accompagnée de fiches descriptives des unités d'aménagement forestier proposées.

<sup>5</sup> MRN 2002. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Gouvernement du Québec, 84 pages.

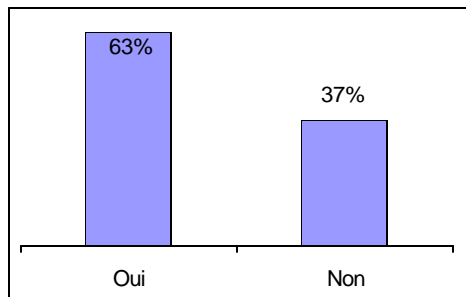
### 1.1.5 La délimitation des unités d'aménagement finale<sup>6</sup>

Répondants : 47



### 1.1.6 Le tracé final de la limite nord des forêts attribuables<sup>7</sup>

Répondants : 46



---

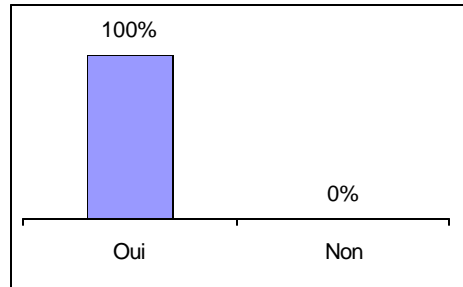
<sup>6</sup> Délimitation rendue publique le 19 décembre 2002.

<sup>7</sup> Tracé rendu public le 19 décembre 2002.

1.2 Votre organisme a-t-il participé aux consultations :

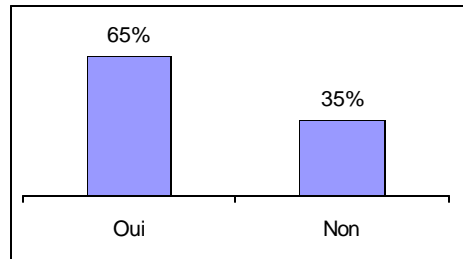
1.2.1 Nationale

Répondants : 12



1.2.2 Régionale(s)

Répondants : 37



1.2.3. D'une ou des communautés autochtones  
N/A

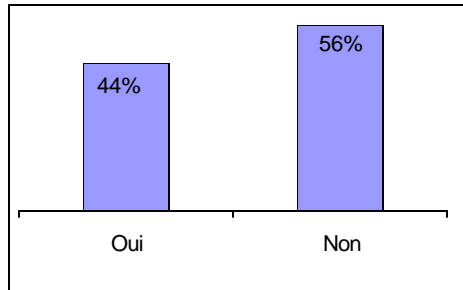
1.3 Si votre organisme n'a participé à aucune des consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur la limite nord des attributions commerciales de bois, indiquez, s.v.p., le motif principal ou les motifs principaux de l'abstention :

N/A

1.4 Votre organisme a-t-il produit un mémoire à l'intention :

1.4.1 Du Ministère

Répondants : 43



1.4.2 Du conseil régional de développement (CRD) de votre région

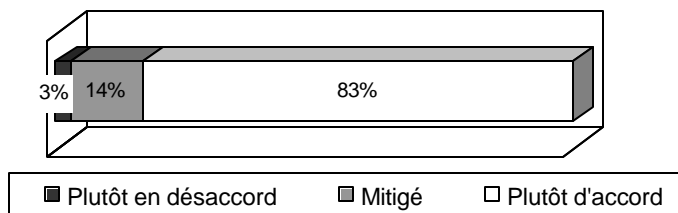
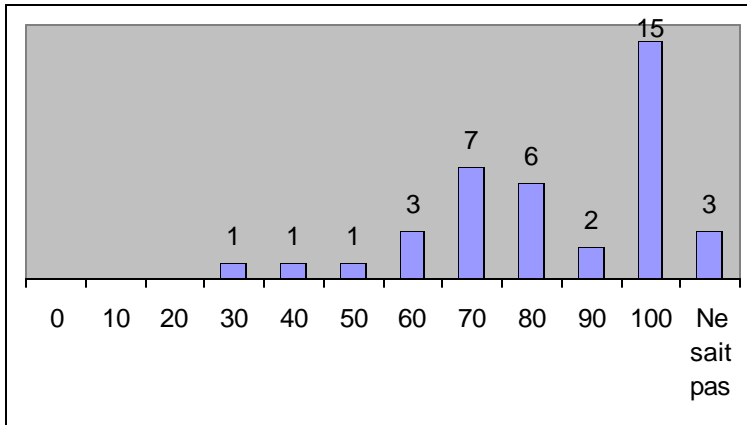
N/A

## 2. Organisation des consultations

### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 39

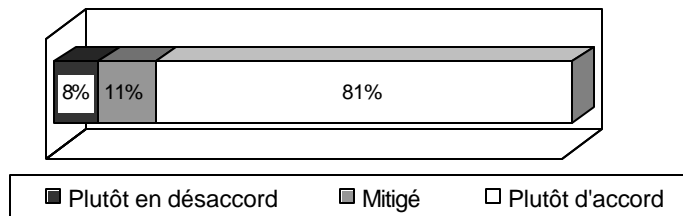
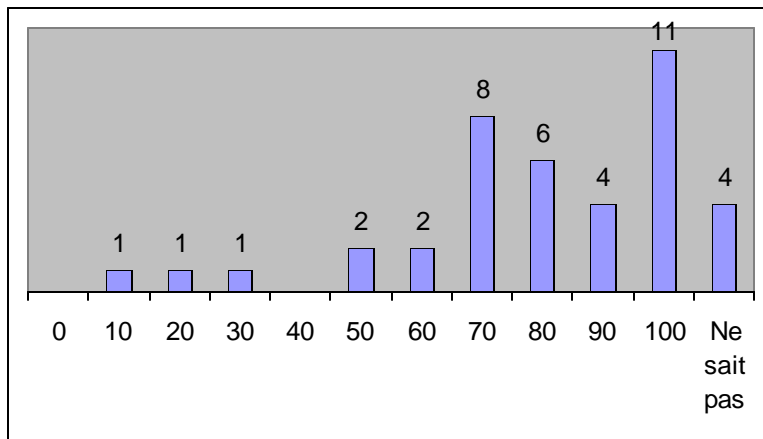
Moyenne générale : 82 %



2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 40

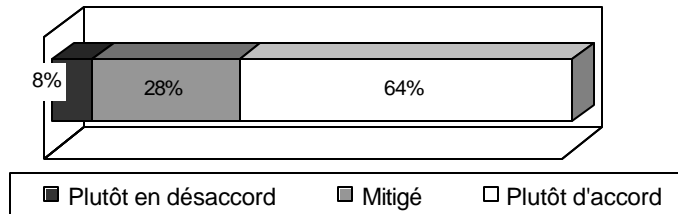
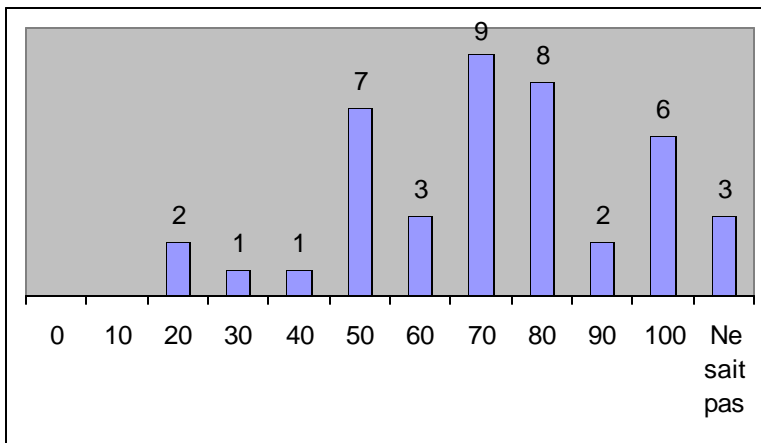
Moyenne générale : 77 %



2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 42

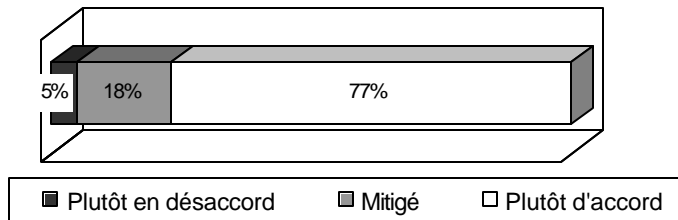
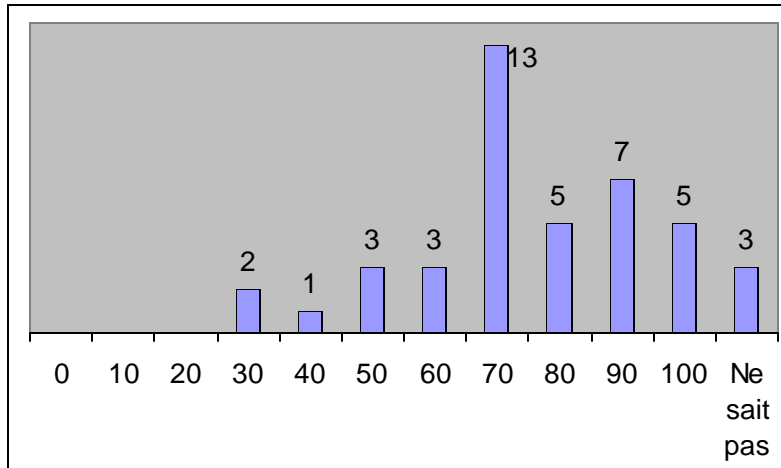
Moyenne générale : 69 %



2.4 La portée (l'objectif) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 42

Moyenne générale : 74 %

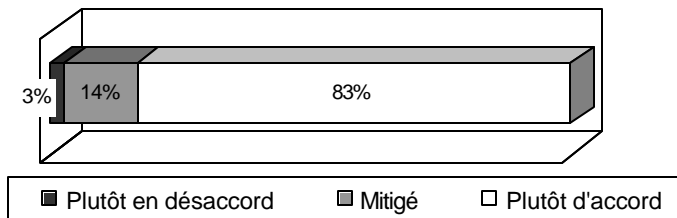
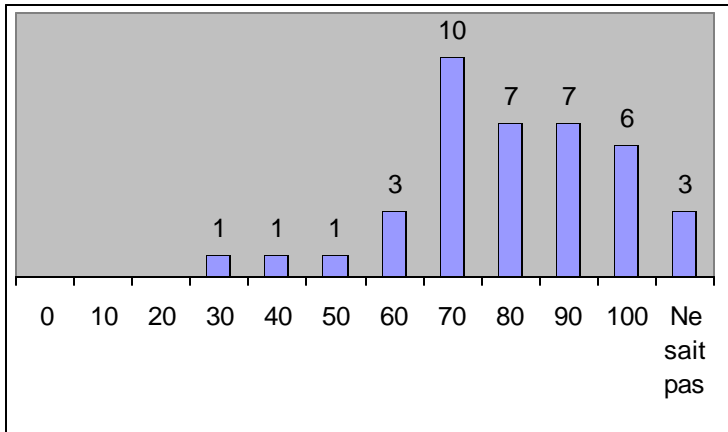




2.5 Les informations sur les projets étaient facilement disponibles.

Répondants : 39

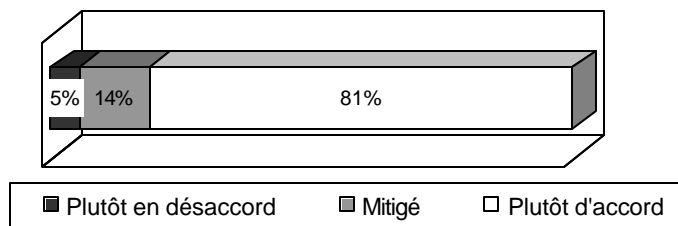
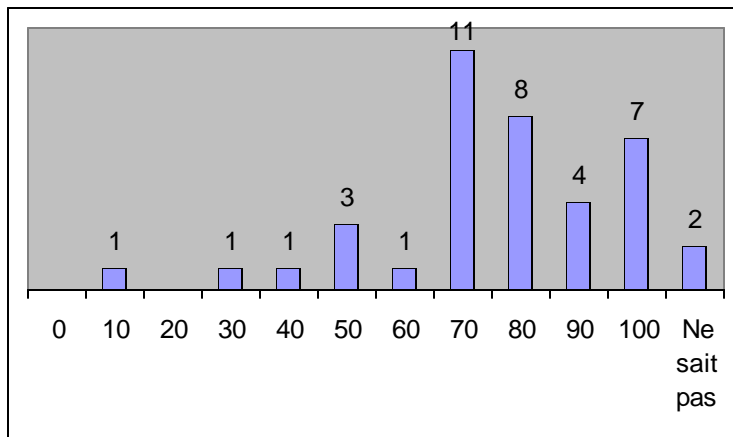
Moyenne générale : 78 %



2.6 Les informations sur les projets étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 39

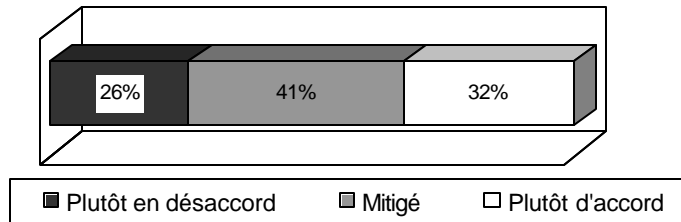
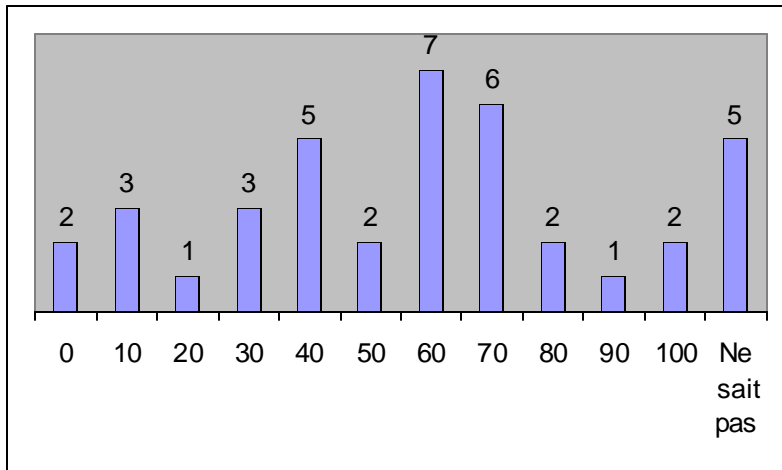
Moyenne générale : 75 %



2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

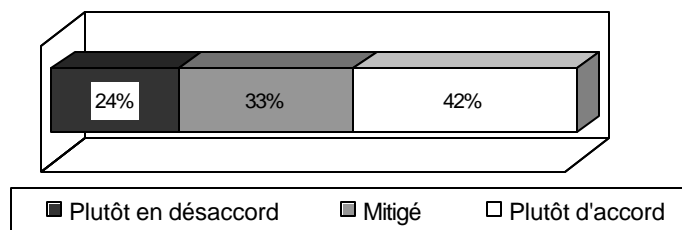
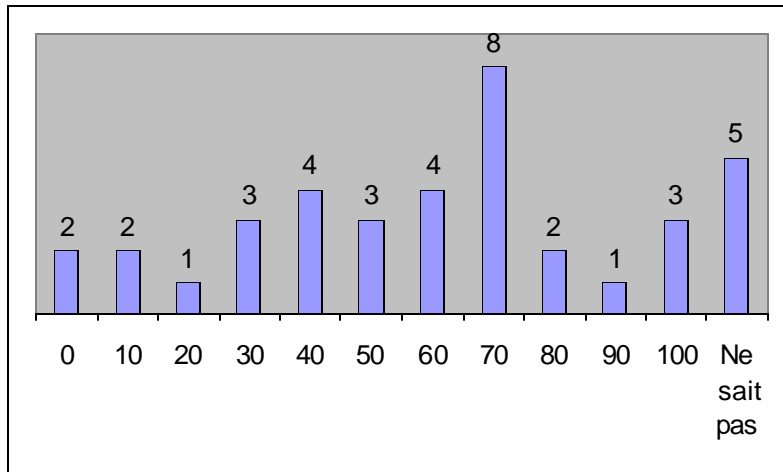
Répondants : 39

Moyenne générale : 51 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 38 Moyenne générale : 54 %



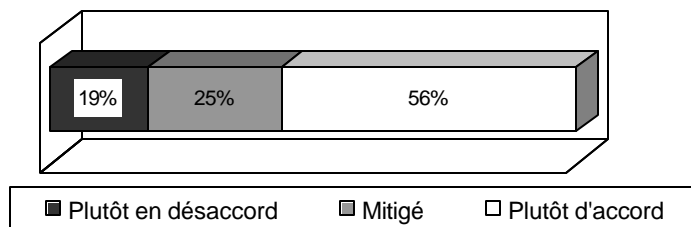
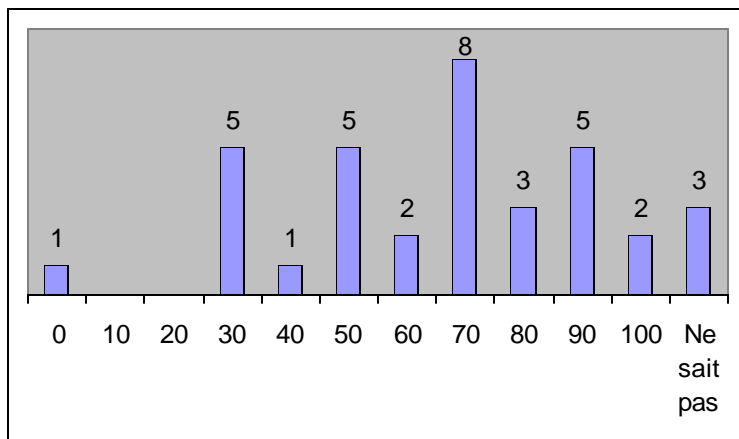
2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par la délimitation des unités d'aménagement forestier.

Répondants : 35

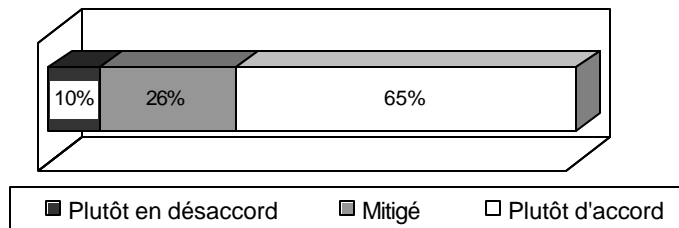
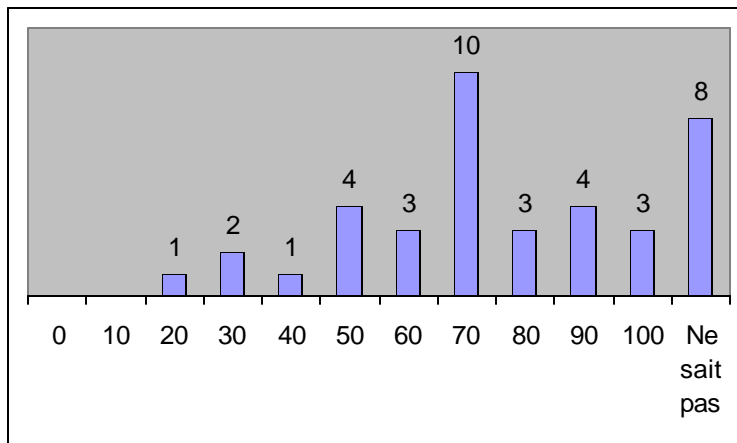
Moyenne générale : 63 %



2.11 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par le tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois.

Répondants : 39

Moyenne générale : 68 %



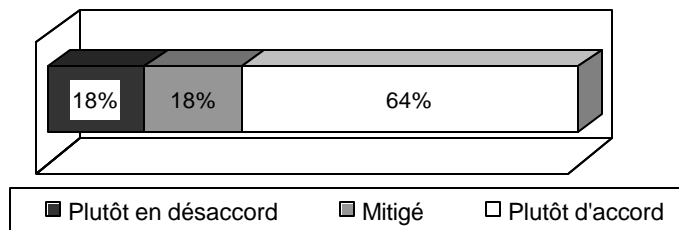
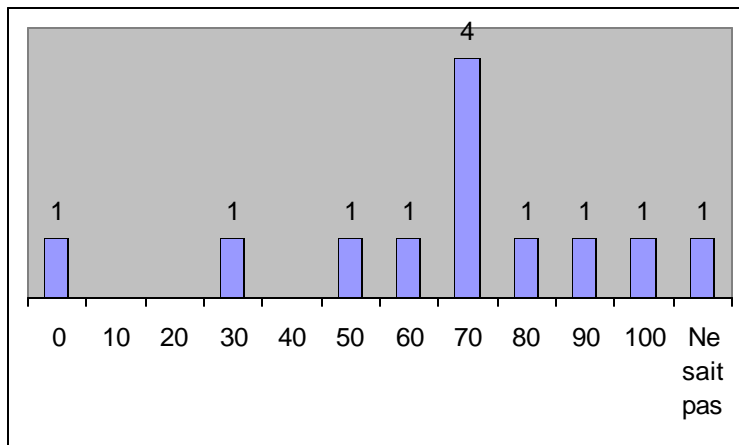
2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.13 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 12

Moyenne générale : 63 %



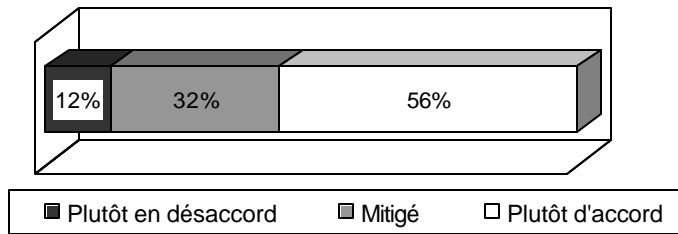
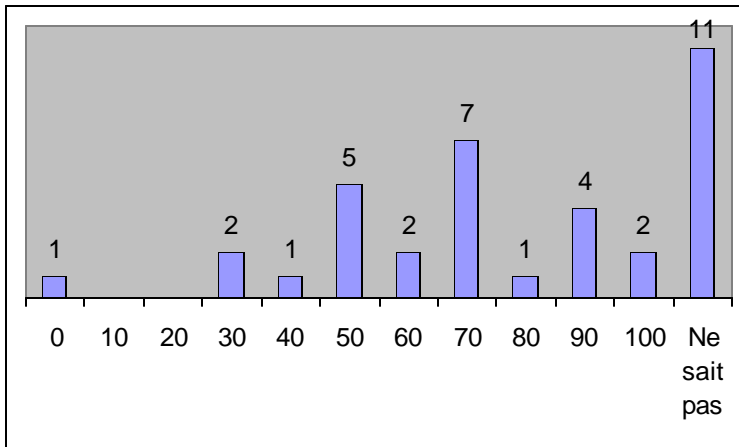
2.14 Le rapport de la consultation régionale produit par le CRD reflétait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

N/A

2.15 Le Rapport des consultations publiques produit par le Ministère rapportait, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 36

Moyenne générale : 64 %

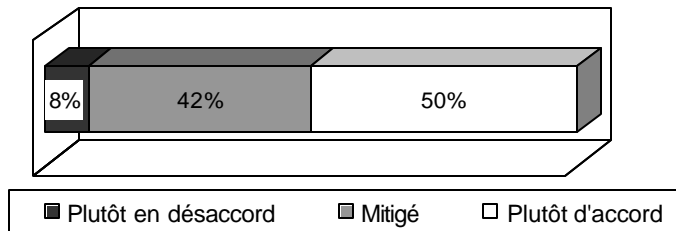
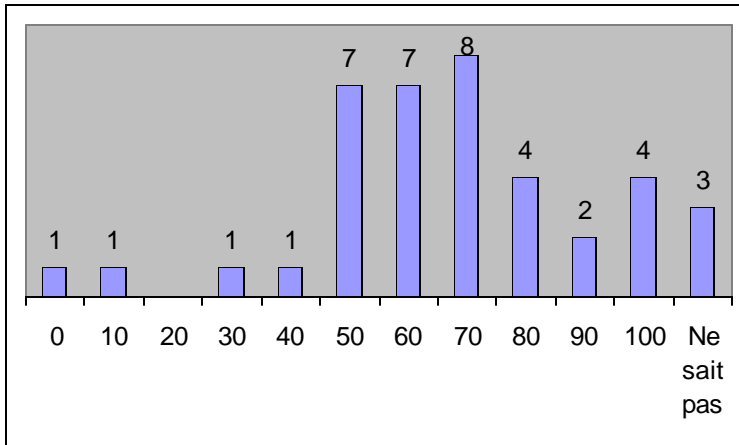




2.16 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 39

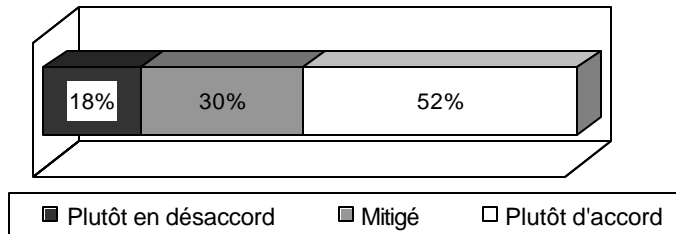
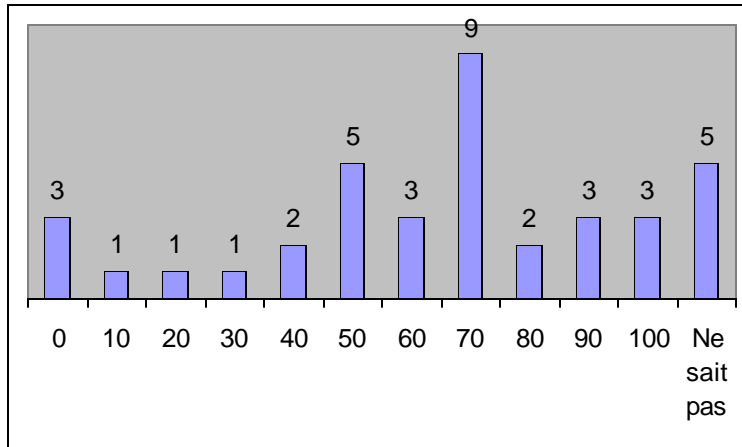
Moyenne générale : 64 %



2.17 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

Répondants : 38

Moyenne générale : 58 %

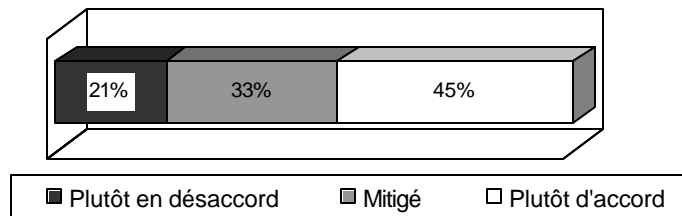
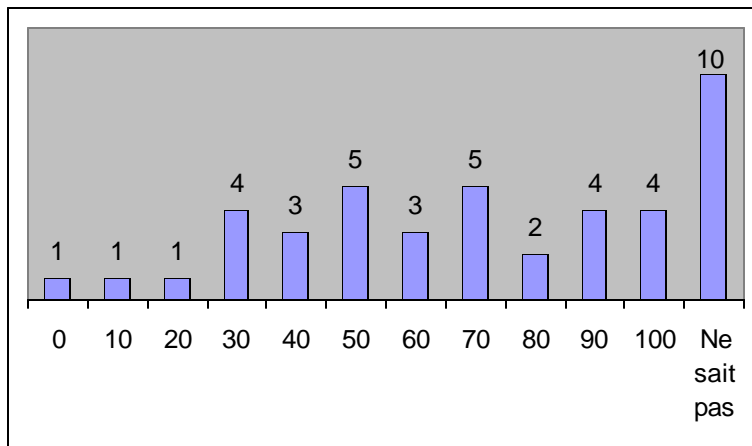


### 3. Prise en compte des consultations

3.1 Globalement, la délimitation finale des unités d'aménagement tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 42

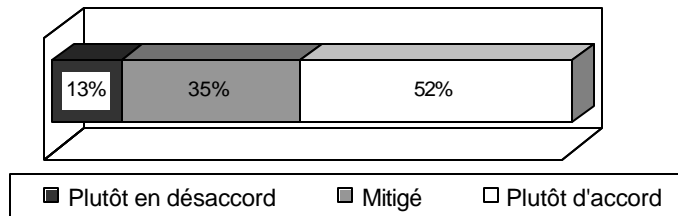
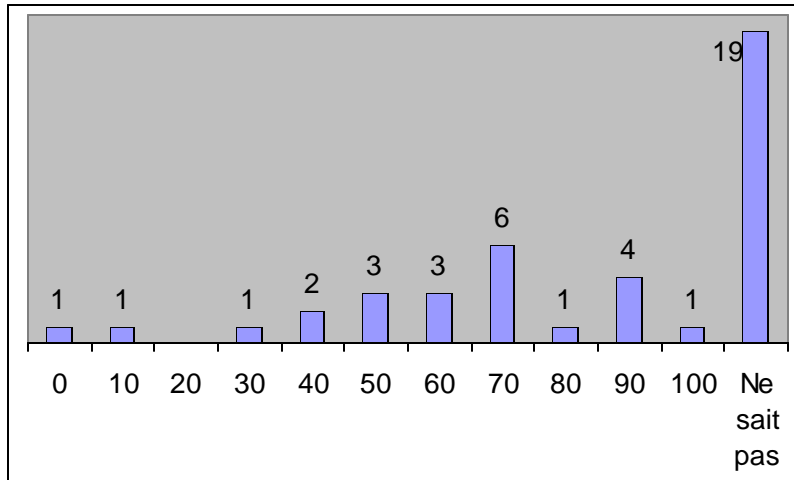
Moyenne générale : 60 %



3.2 Globalement, le tracé de la limite nord tient compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 42

Moyenne générale : 61 %

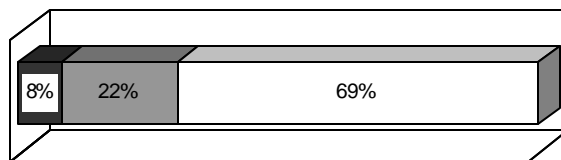
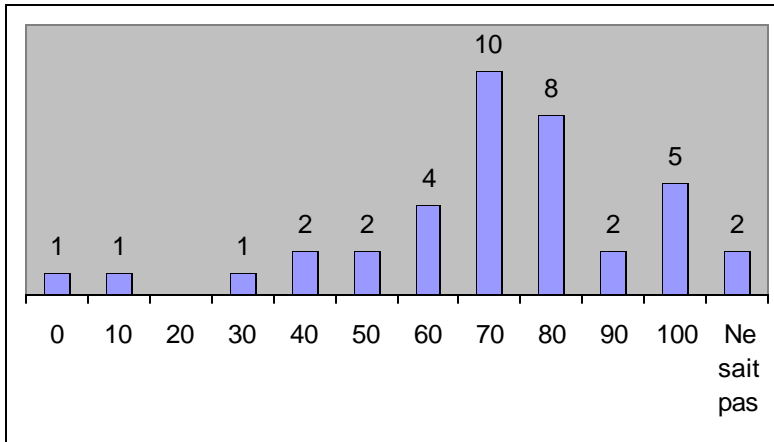


#### 4. Appréciation globale

##### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 38

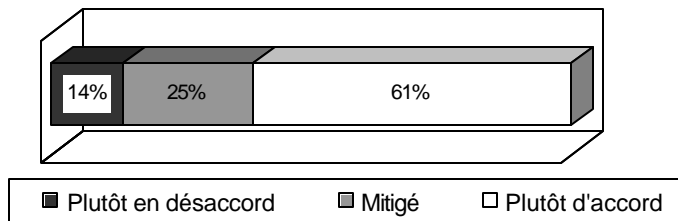
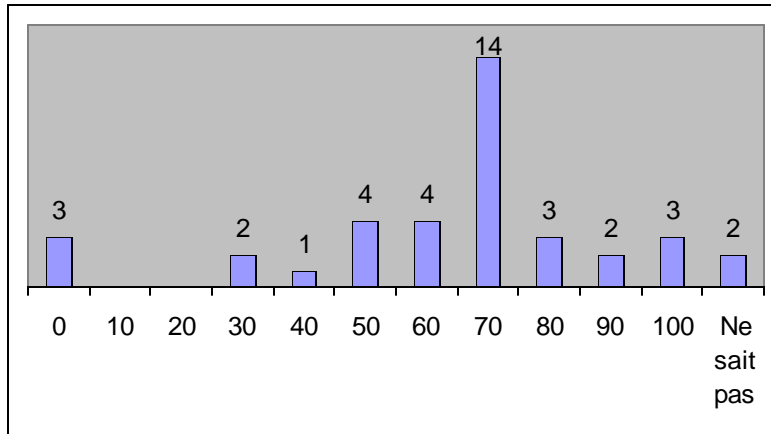
Moyenne générale : 69 %



4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 38

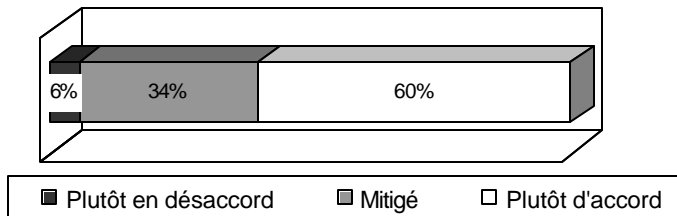
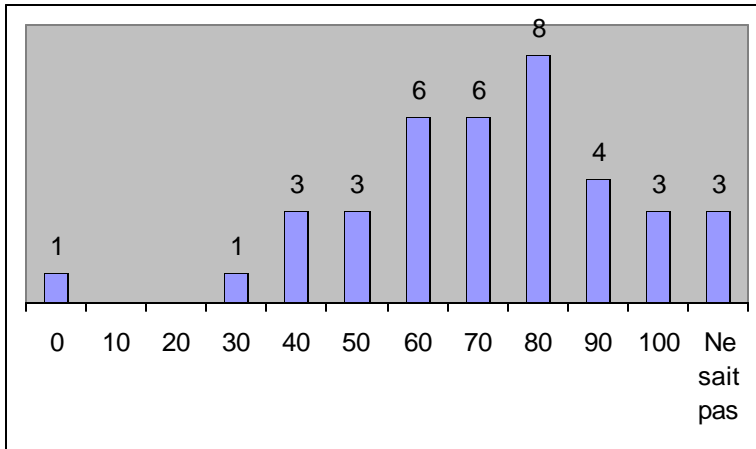
Moyenne générale : 62 %



4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets soumis.

Répondants : 38

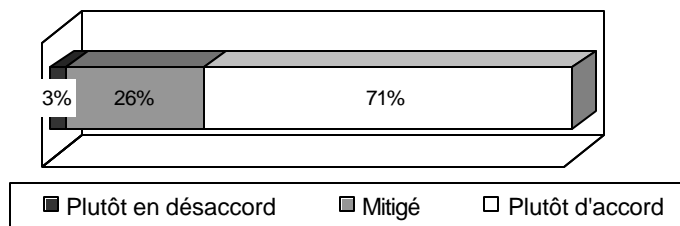
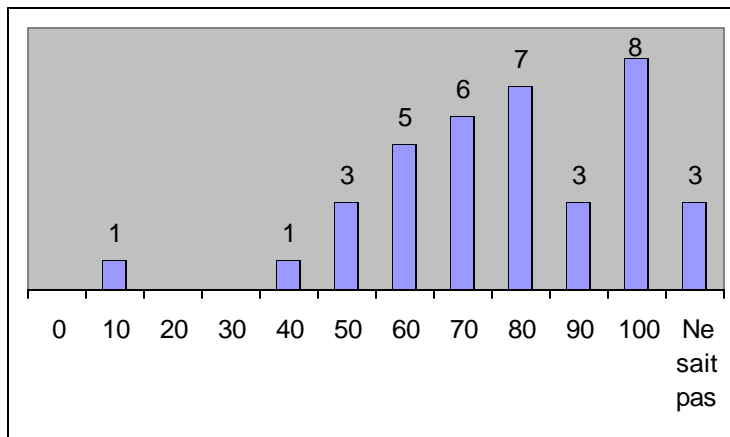
Moyenne générale : 68 %



4.4 Les processus de consultation ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondants : 37

Moyenne générale : 75 %

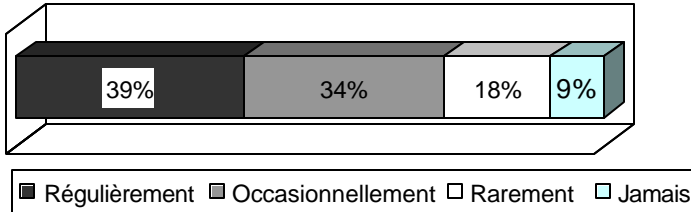




## 5. Informations complémentaires

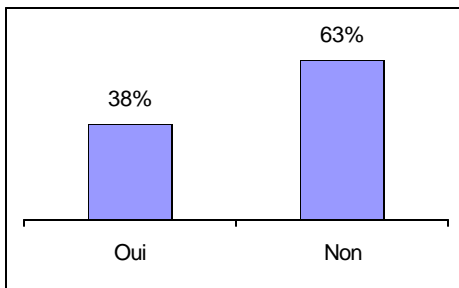
5.1 Vous utilisez Internet pour obtenir les informations produites par le Ministère :

Répondants : 44



5.2 Avez-vous utilisé le canevas de réponse préparé par le Ministère pour faciliter la préparation des mémoires ?

Répondants : 40



# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001 ET DE 2002

Compilation globale nationale

(R-7)

Mars 2005

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

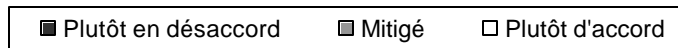
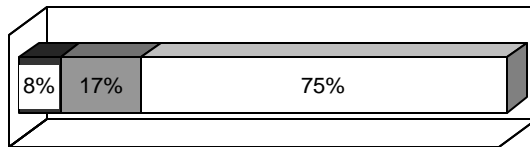
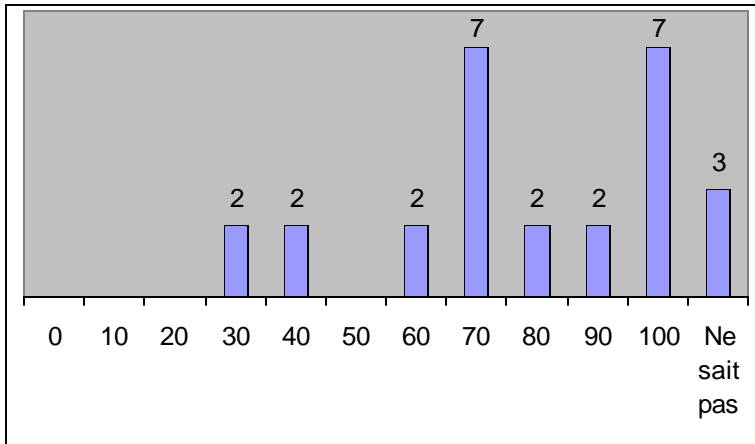
|    |   |    |
|----|---|----|
| 2. | Organisation des consultations .....    | 5  |
| 3. | Prise en compte des consultations ..... | 13 |
| 4. | Appréciation globale .....              | 14 |



## 2. Organisation des consultations

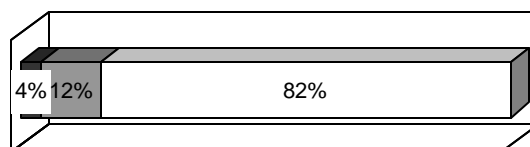
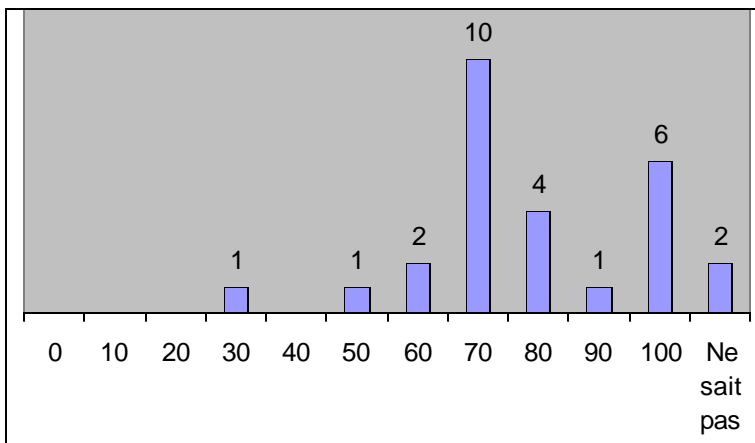
### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 27 Moyenne générale : 75%



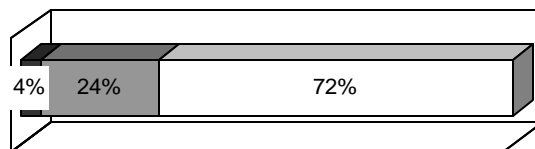
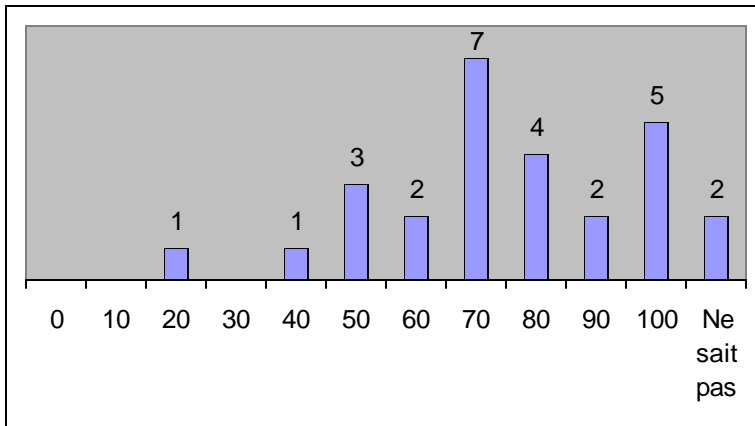
### 2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 27 Moyenne générale : 76%



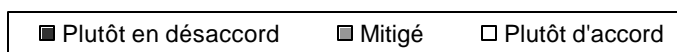
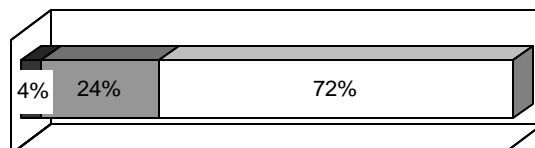
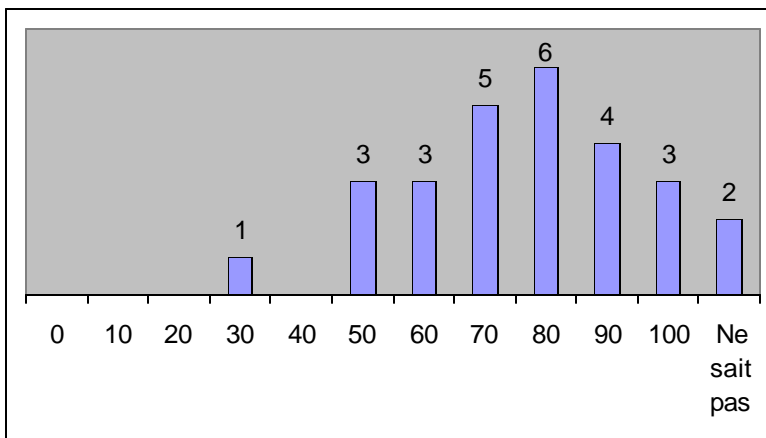
2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 27 Moyenne générale : 73%



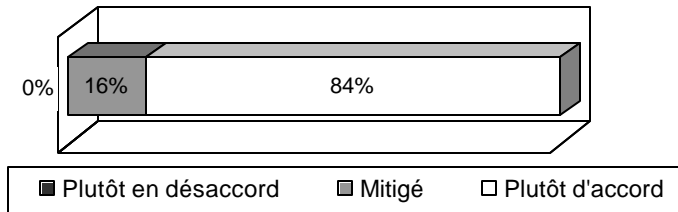
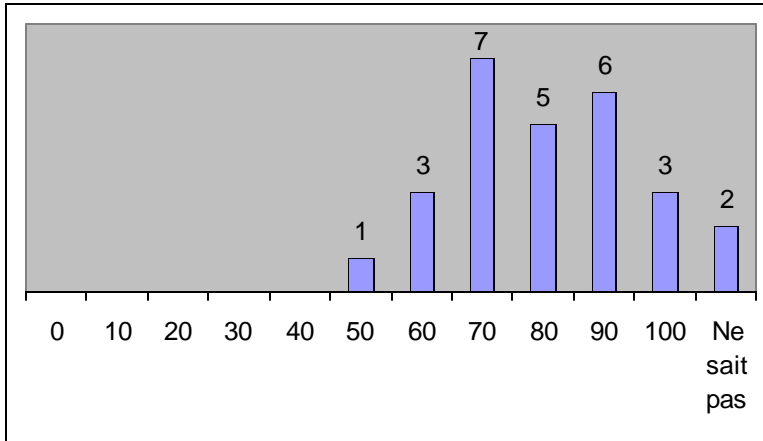
2.4 La portée (les objectifs) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 27 Moyenne générale : 74%



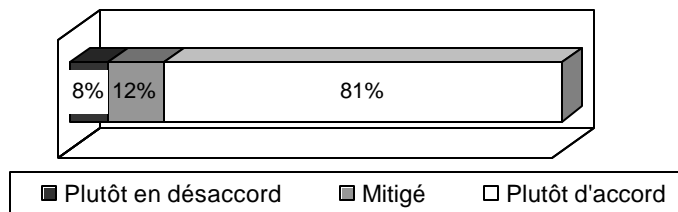
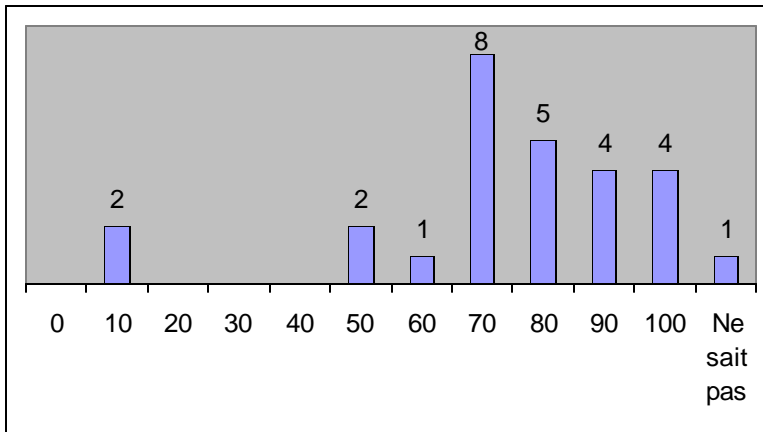
2.5 Les informations sur les projets étaient facilement disponibles.

Répondants : 27 Moyenne générale : 78%



2.6 Les informations sur les projets étaient suffisamment vulgarisées.

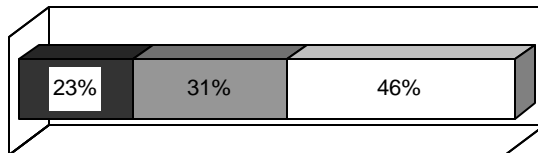
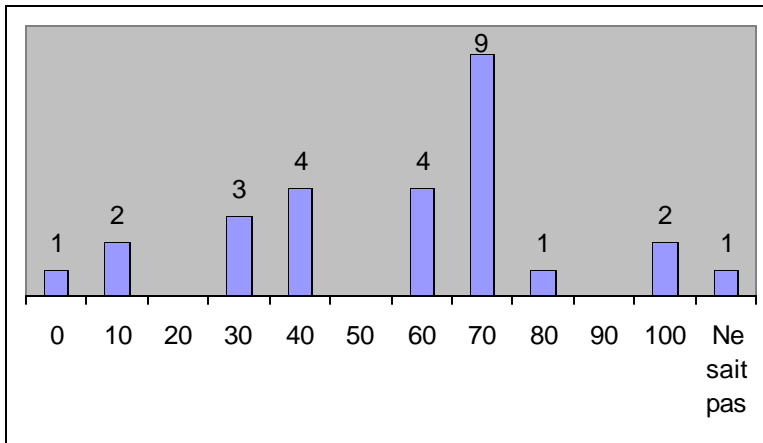
Répondants : 27 Moyenne générale : 73%





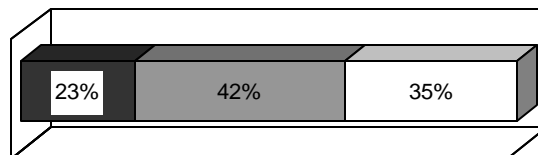
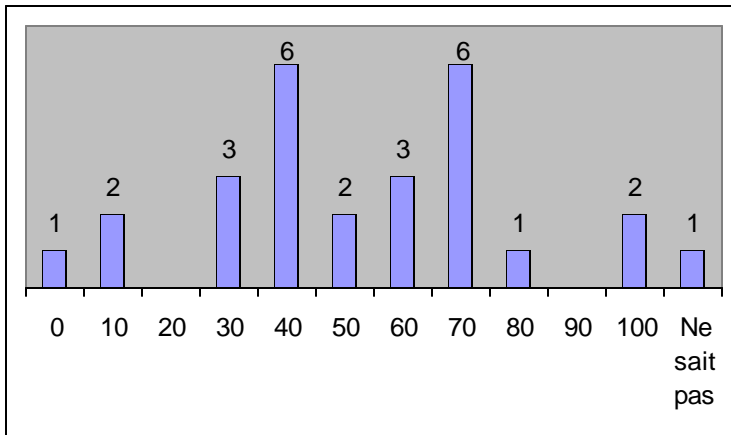
2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 27 Moyenne générale : 55%



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 27 Moyenne générale : 51%

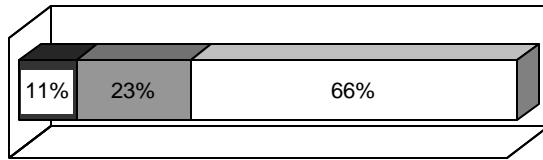
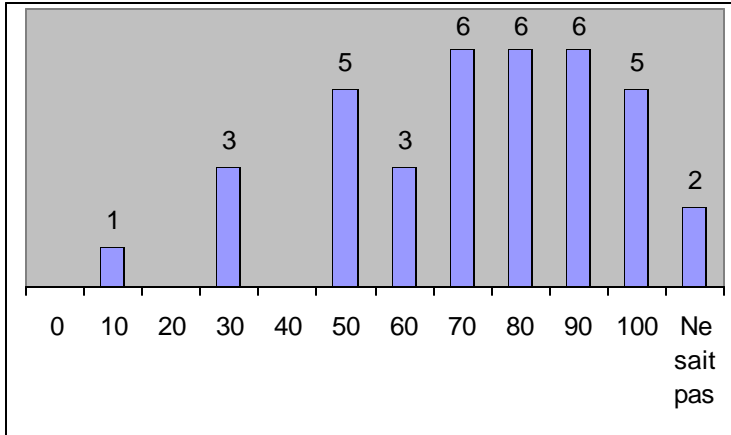


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés.

Répondants : 37 Moyenne générale : 71%



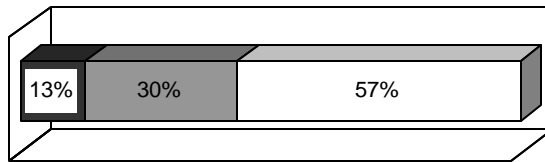
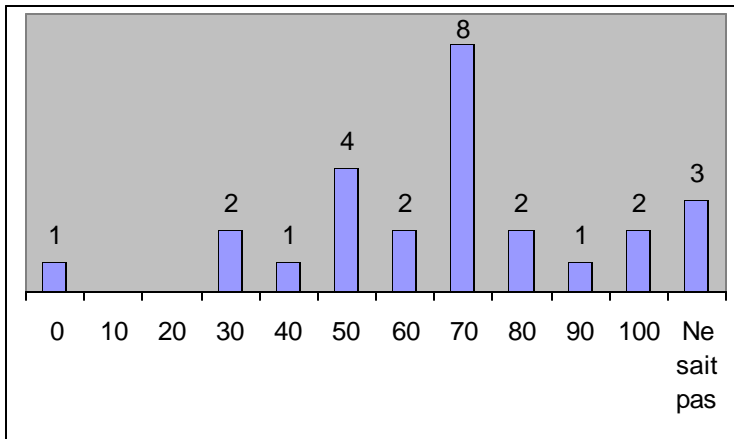
2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 26

Moyenne générale : 62%



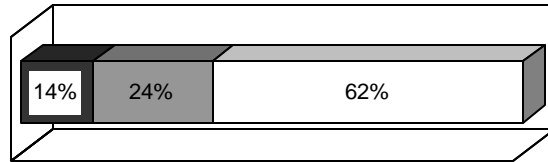
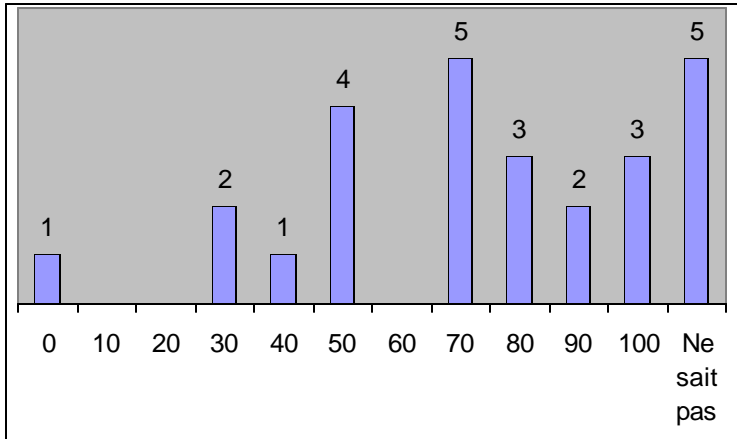
■ Plutôt en désaccord   ■ Mitigé   □ Plutôt d'accord

2.13 Les rapports de consultation produits par les CRD reflétaient, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

N/A

2.14 Les rapports de consultations publiques produits par le Ministère rapportaient, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

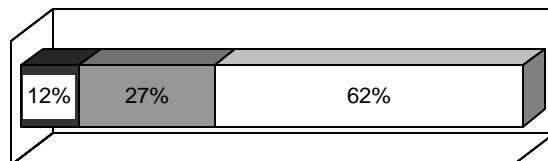
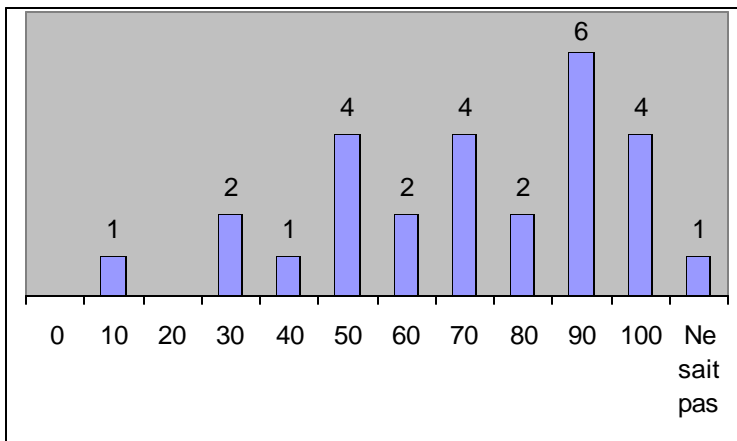
Répondants : 26 Moyenne générale : 65%



■ Plutôt en désaccord ■ Mitigé □ Plutôt d'accord

2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

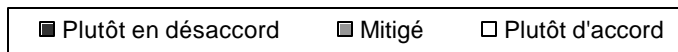
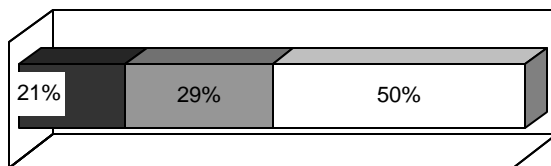
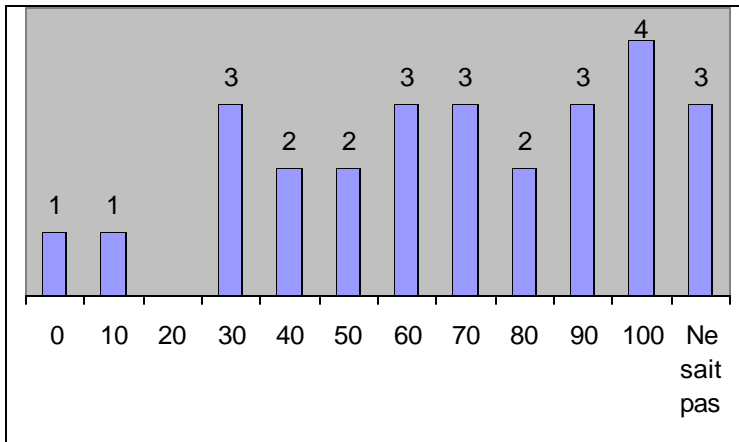
Répondants : 27 Moyenne générale : 70%



■ Plutôt en désaccord ■ Mitigé □ Plutôt d'accord

2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

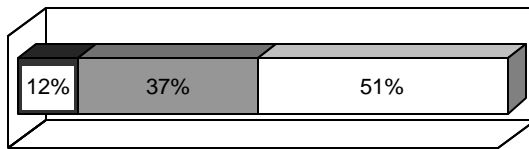
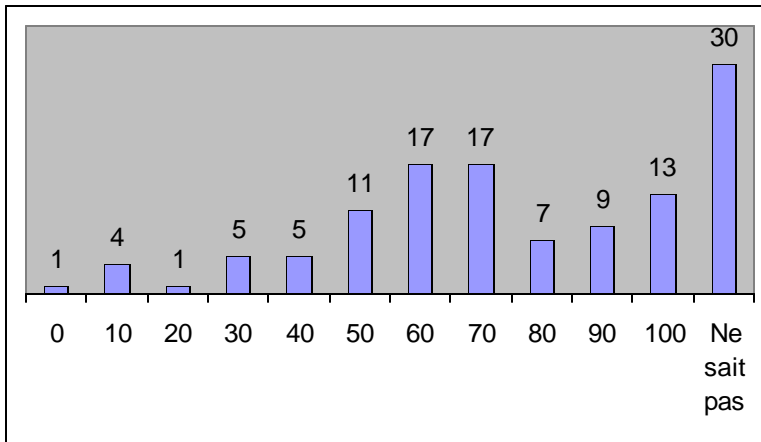
Répondants : 27 Moyenne générale : 63%



### 3. Prise en compte des consultations

Globalement, les décisions finales rendues publiques tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

Répondants : 120 Moyenne générale : 65%

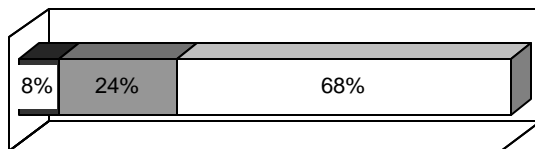
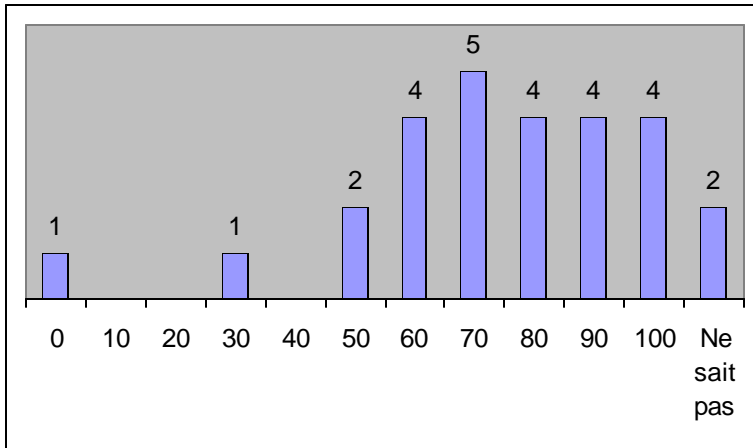


■ Plutôt en désaccord    ■ Mitigé    □ Plutôt d'accord

## 4. Appréciation globale

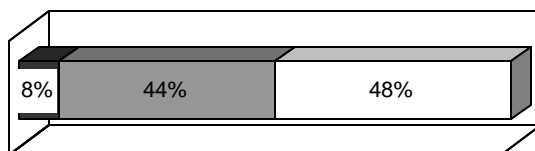
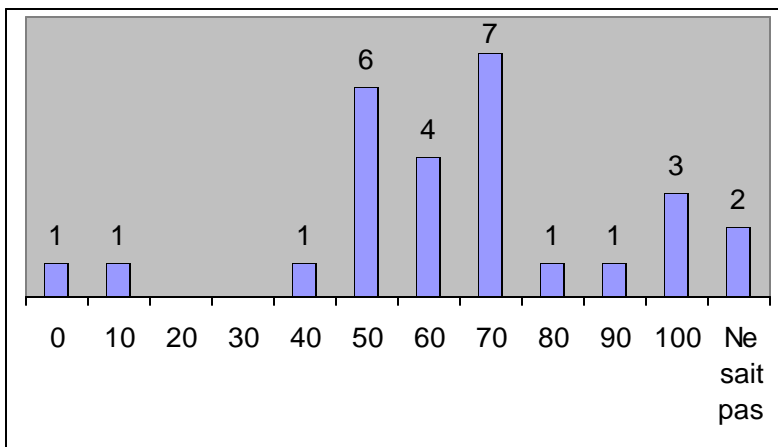
### 4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 27 Moyenne générale : 72%



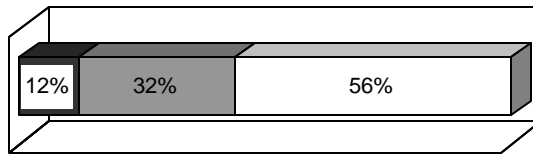
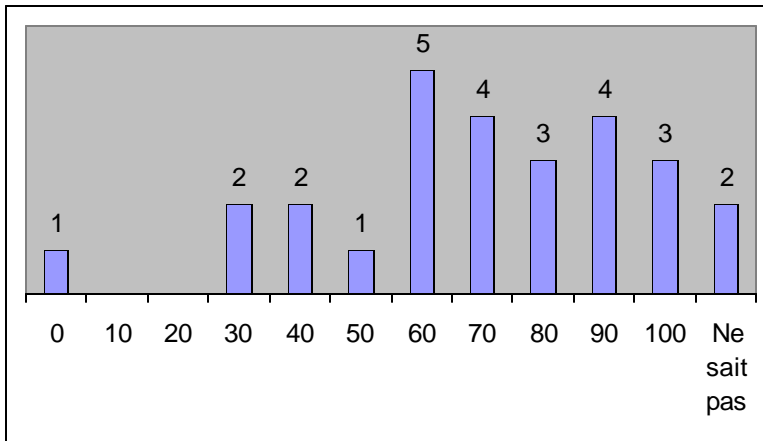
### 4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 27 Moyenne générale : 62%



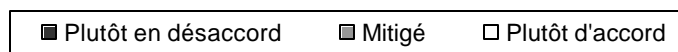
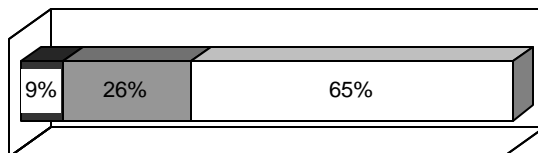
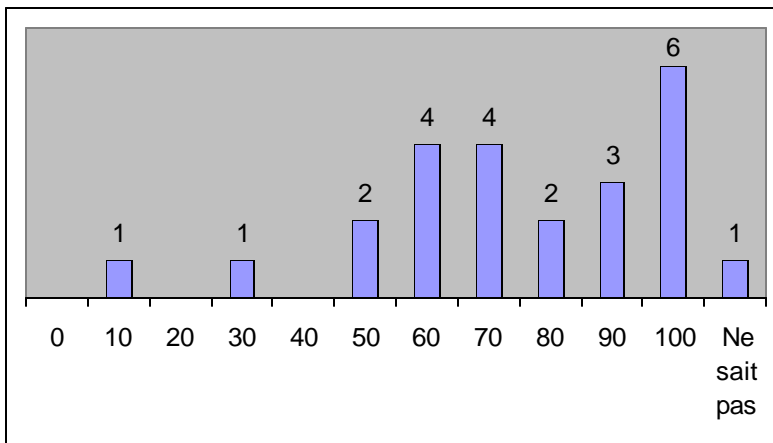
4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets.

Répondants : 27 Moyenne générale : 67%



4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondant : 24 Moyenne générale : 73%





# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001 ET DE 2002

Compilation globale régionale

(R-8)

Mars 2005

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

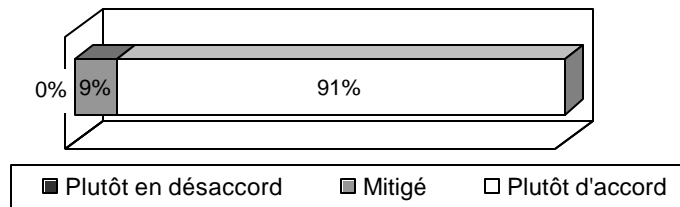
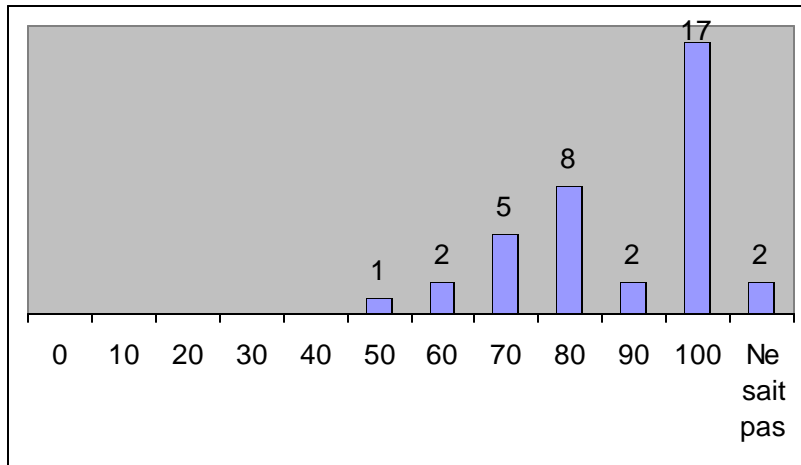
|    |   |    |
|----|---|----|
| 2. | Organisation des consultations .....    | 5  |
| 3. | Prise en compte des consultations ..... | 19 |
| 4. | Appréciation globale .....              | 20 |



## 2. Organisation des consultations

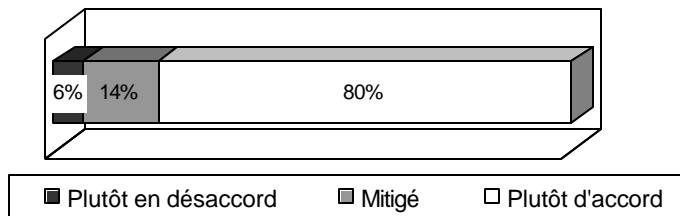
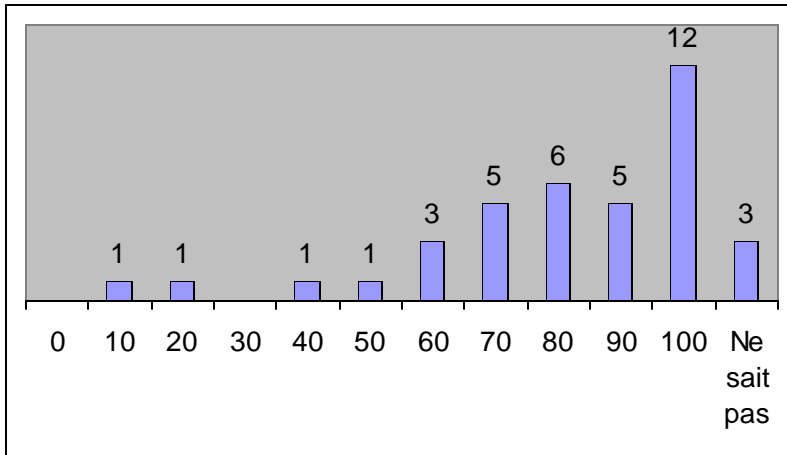
### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 37 Moyenne générale : 87 %



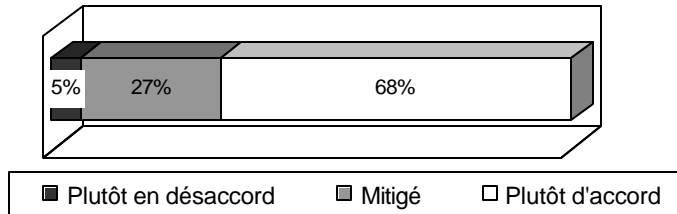
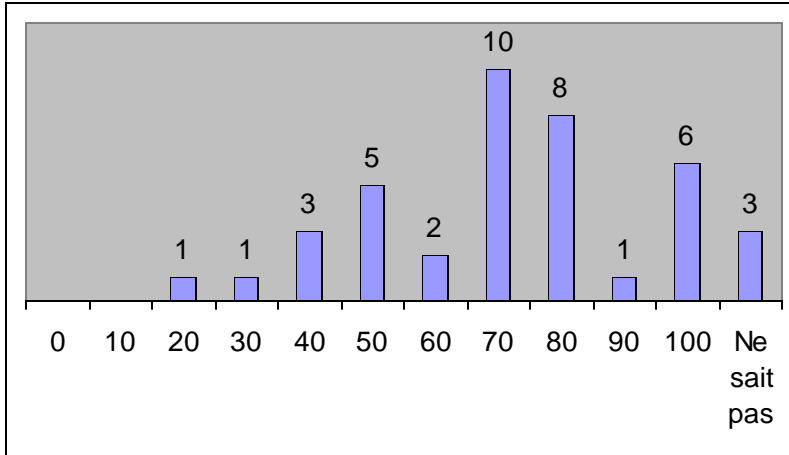
2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 38 Moyenne générale : 79 %



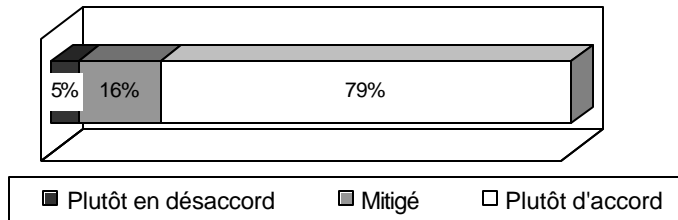
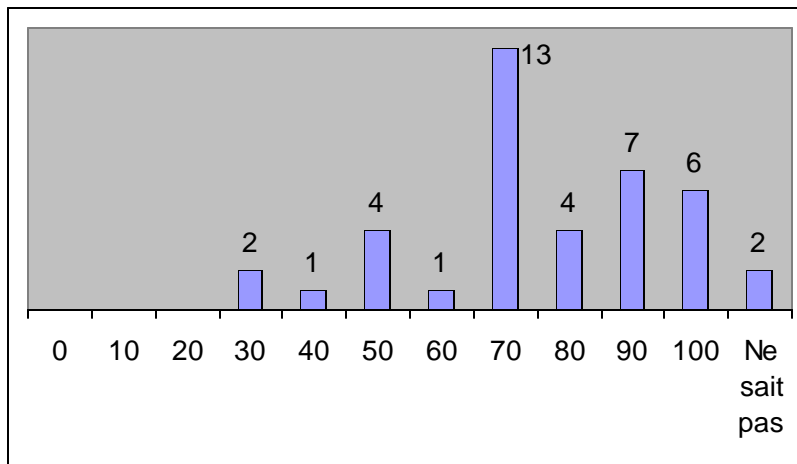
2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 40 Moyenne générale : 69 %



2.4 La portée (les objectifs) des consultations a été clairement énoncée.

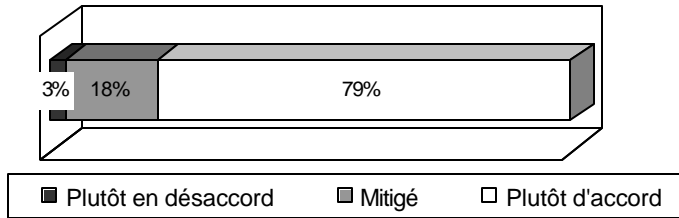
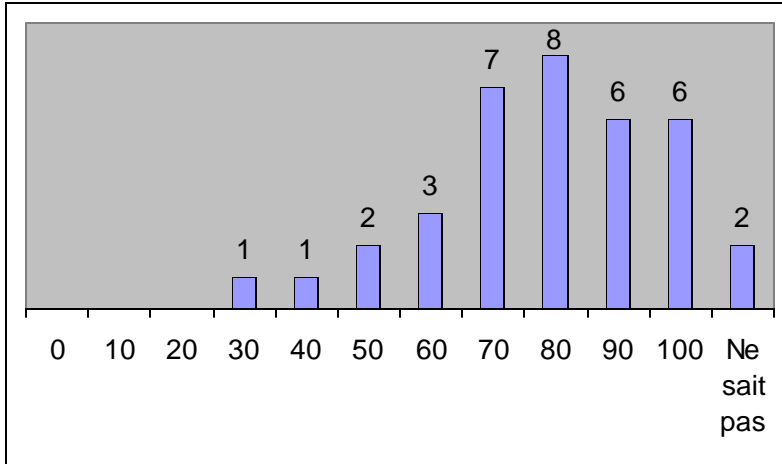
Répondants : 40 Moyenne générale : 74 %





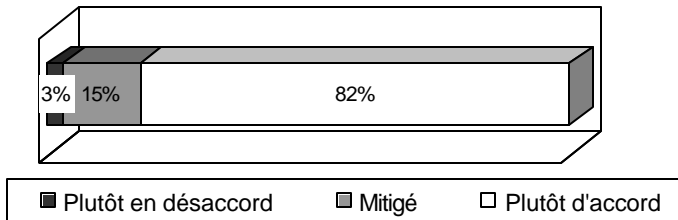
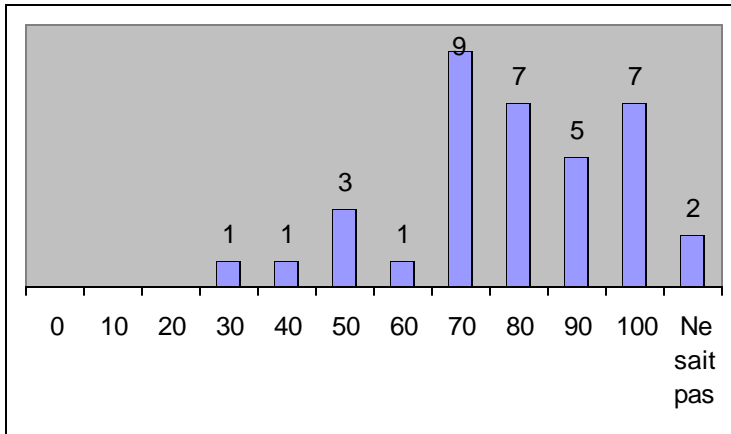
2.5 Les informations sur les projets étaient facilement disponibles.

Répondants : 36 Moyenne générale : 77 %



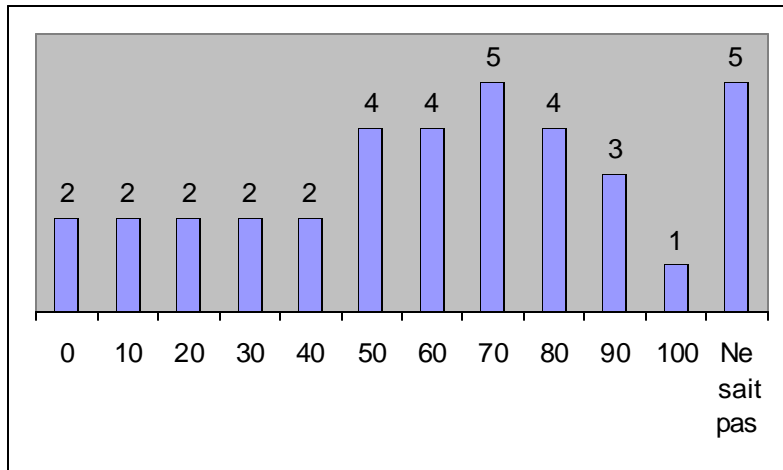
2.6 Les informations sur les projets étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 36 Moyenne générale : 77 %



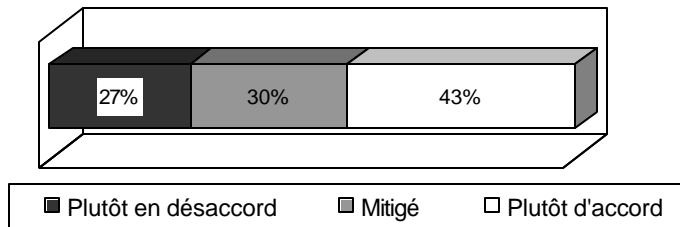
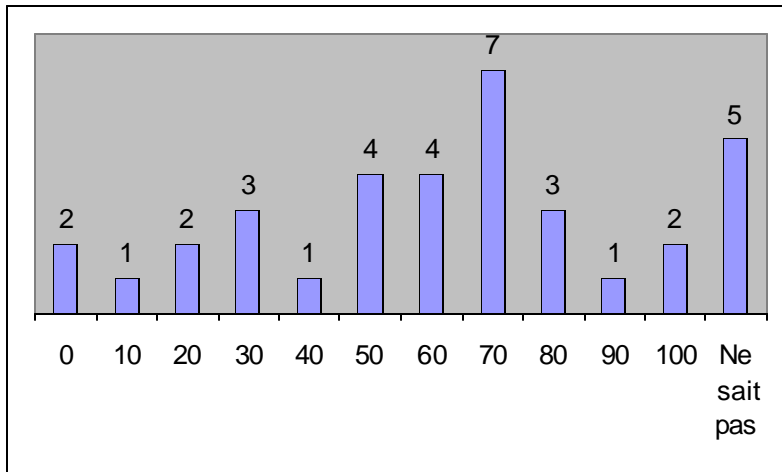
2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 36 Moyenne générale : 54 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 35 Moyenne générale : 55 %

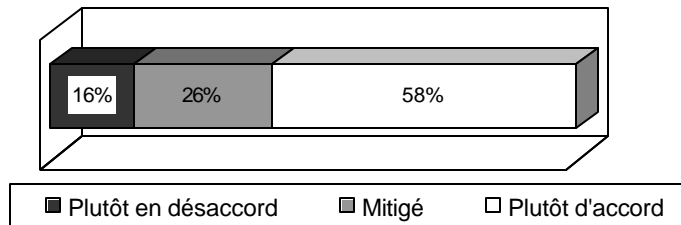
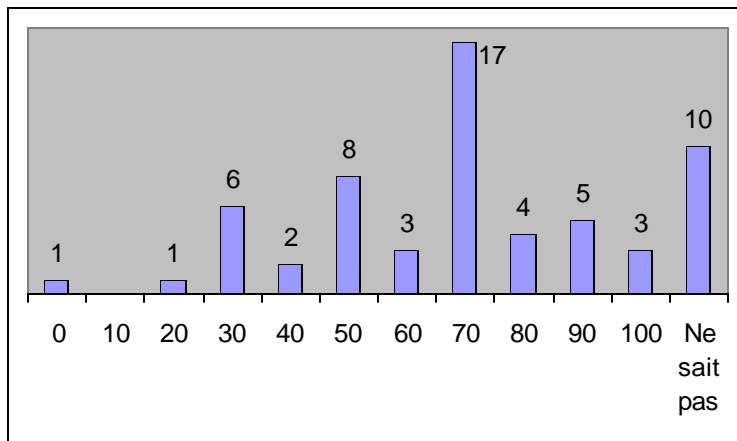


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

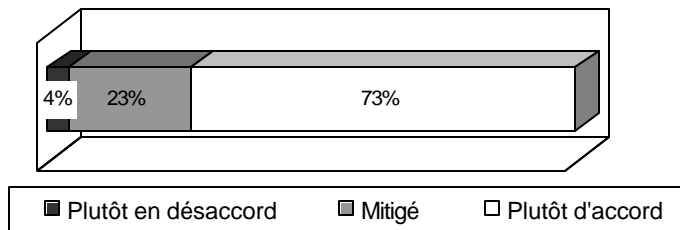
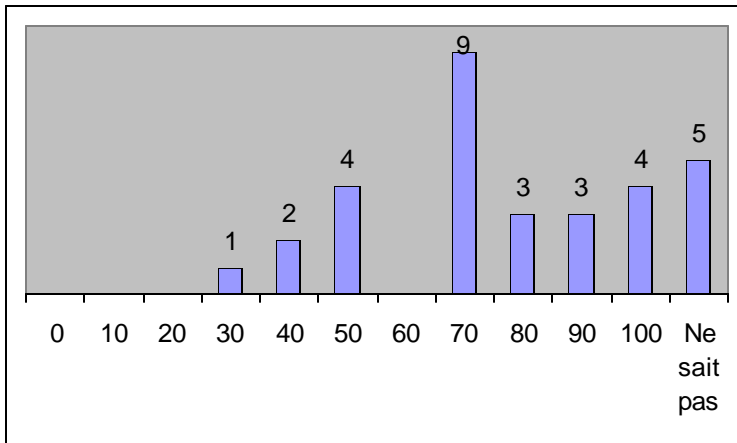
2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés.

Répondants : 60 Moyenne générale : 62 %



2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 31 Moyenne générale : 71 %

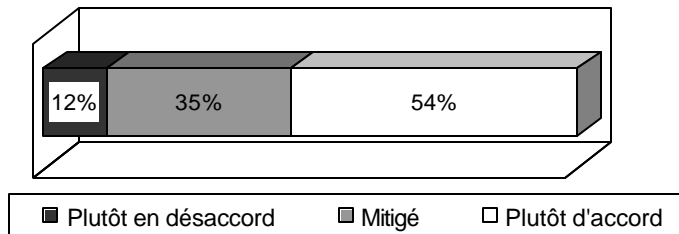
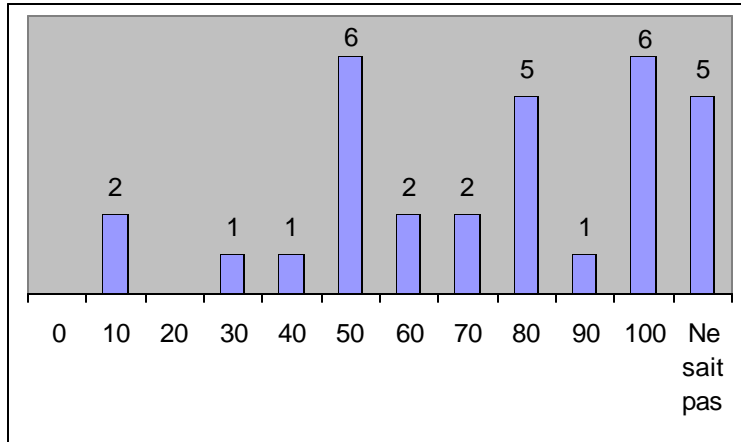


2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

N/A

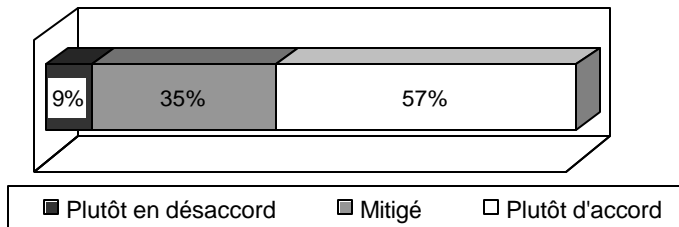
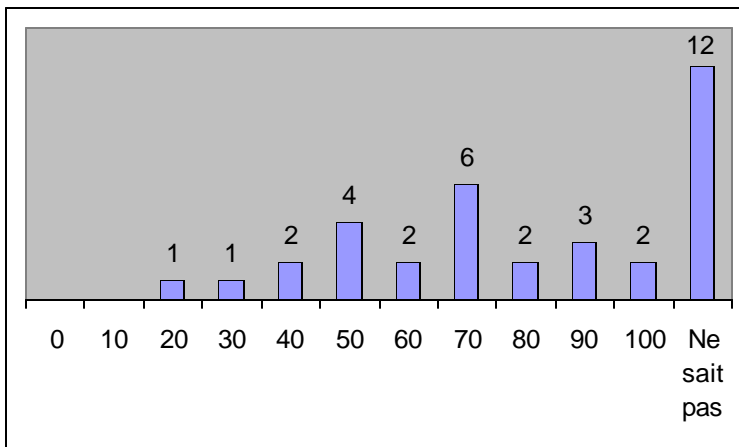
2.13 Les rapports de consultation produits par les CRD reflétaient, quoique résumés, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 31 Moyenne générale : 67 %



2.14 Les rapports des consultations publiques produits par le Ministère rapportaient, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

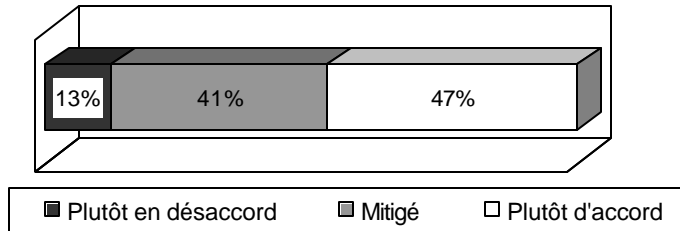
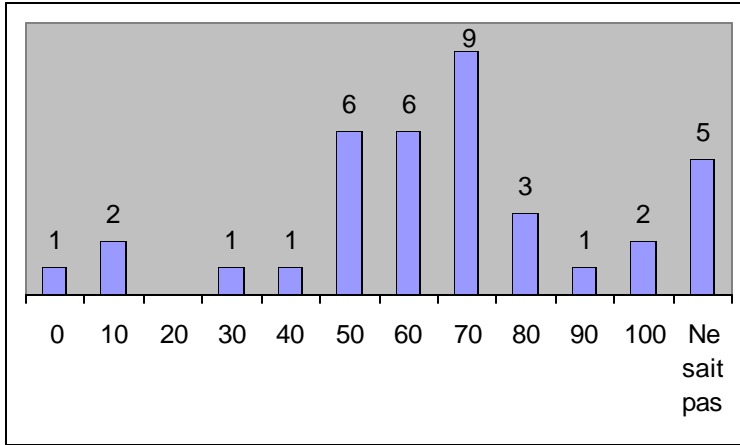
Répondants : 35 Moyenne générale : 65 %





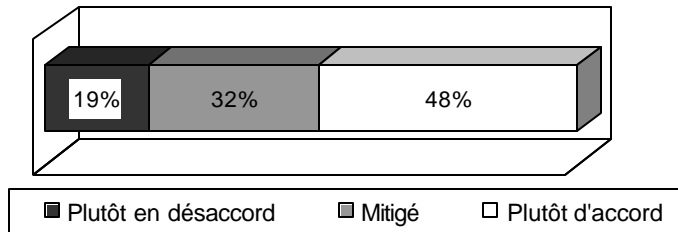
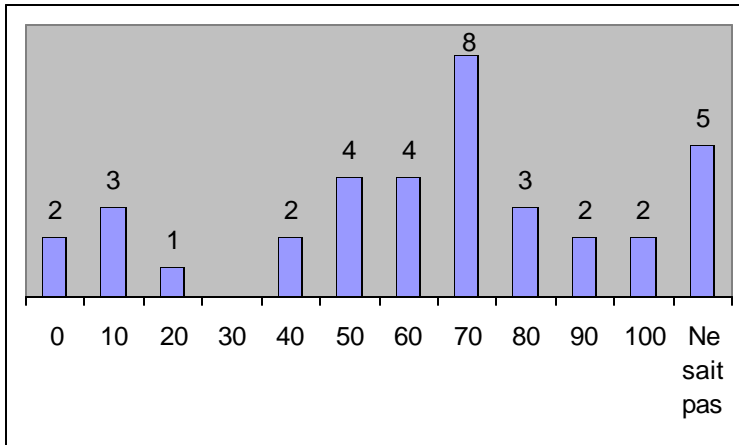
2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 37 Moyenne générale : 60 %



2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions prises ministérielles.

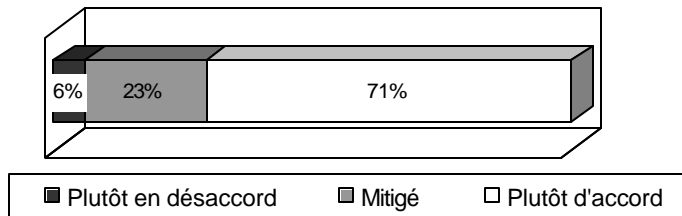
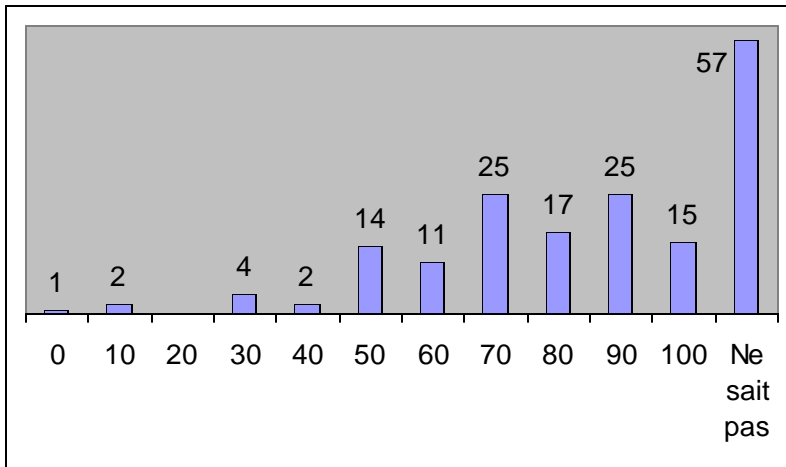
Répondants : 36 Moyenne générale : 56 %



### 3. Prise en compte des consultations

Globalement, les décisions finales rendues publiques tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

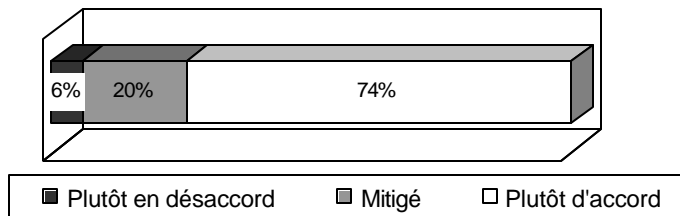
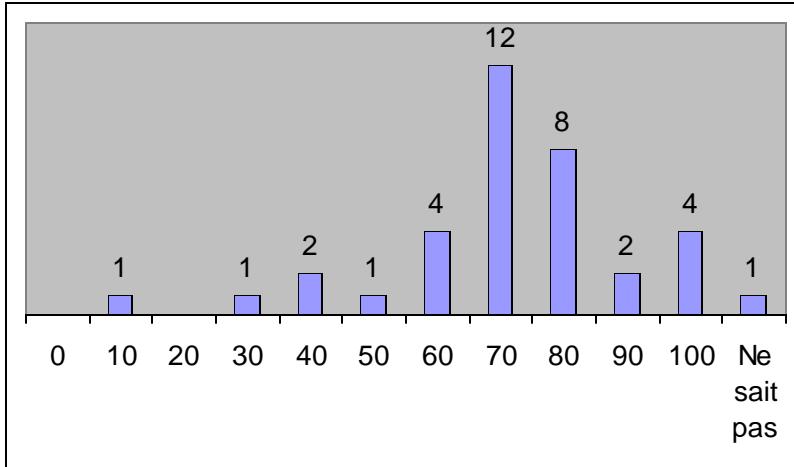
Répondants : 173 Moyenne générale : 73 %



#### 4. Appréciation globale

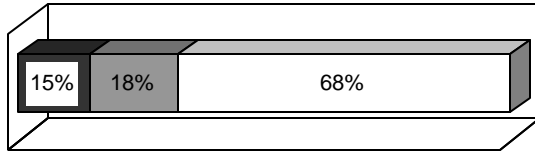
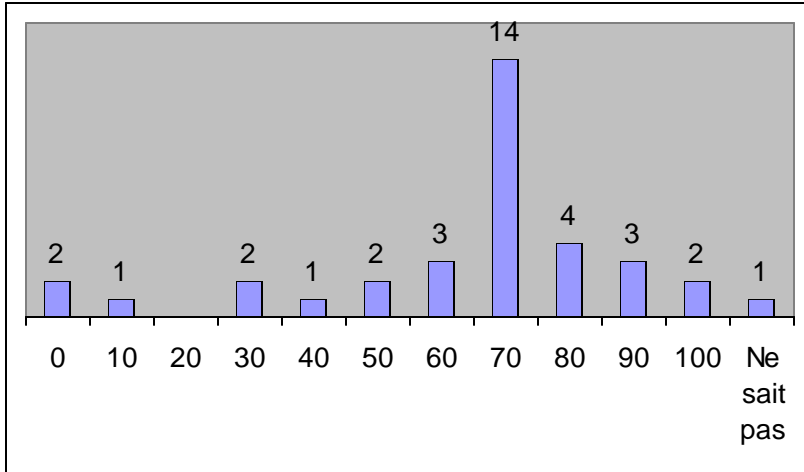
4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 36 Moyenne générale : 71 %



4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

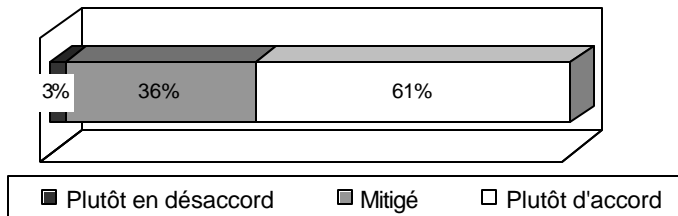
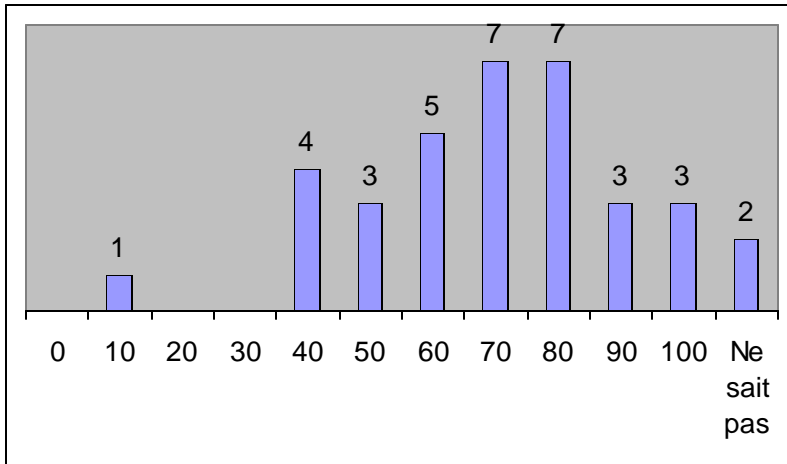
Répondants : 35 Moyenne générale : 64 %



■ Plutôt en désaccord    ■ Mitigé    □ Plutôt d'accord

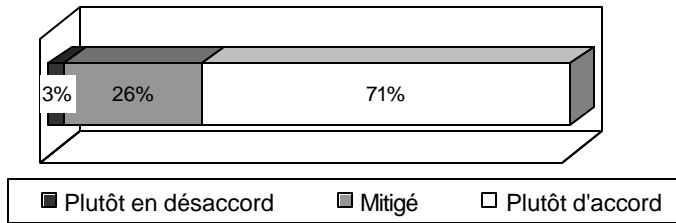
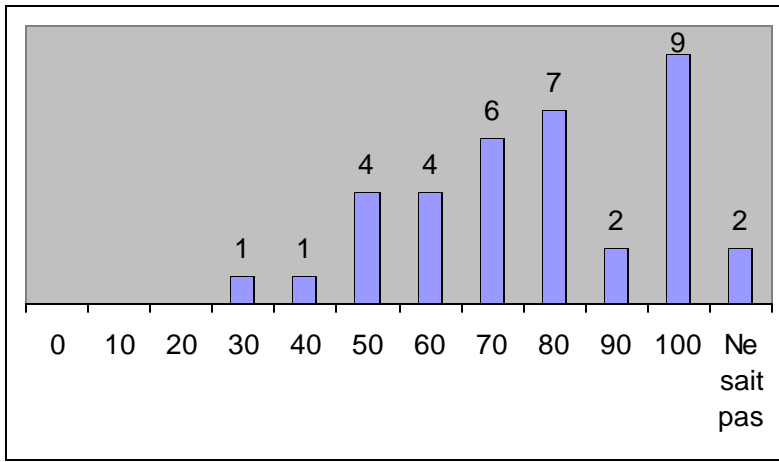
4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets.

Répondants : 35 Moyenne générale : 68 %



4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondants : 36 Moyenne générale : 76 %



# ÉVALUATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2001 ET DE 2002

Compilation globale

(R-9)

Mars 2005



## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Table des matières

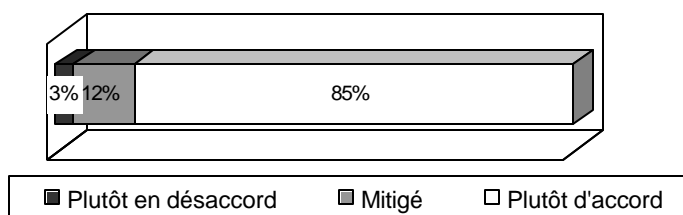
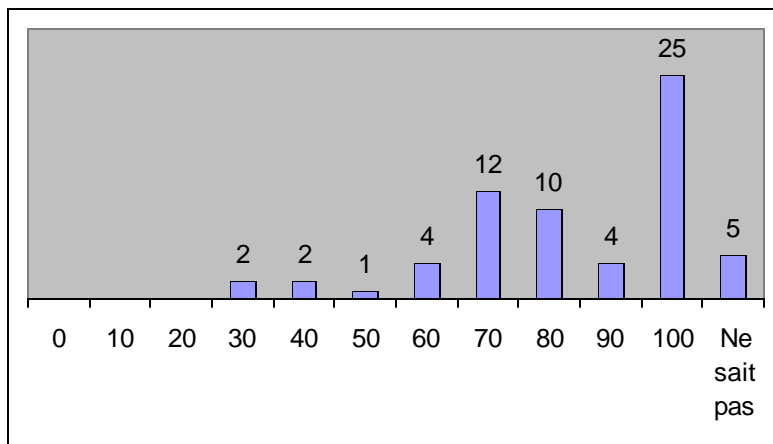
|    |   |    |
|----|---|----|
| 2. | Organisation des consultations .....    | 5  |
| 3. | Prise en compte des consultations ..... | 20 |
| 4. | Appréciation globale .....              | 21 |



## 2. Organisation des consultations

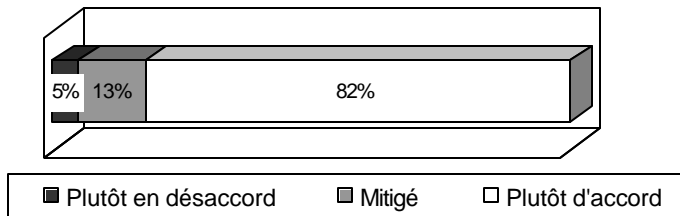
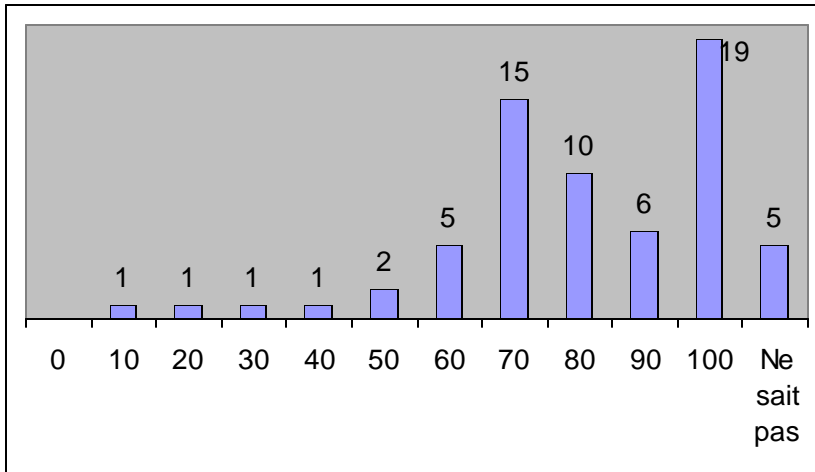
### 2.1 Les consultations étaient ouvertes à tous.

Répondants : 65 Moyenne générale : 82 %



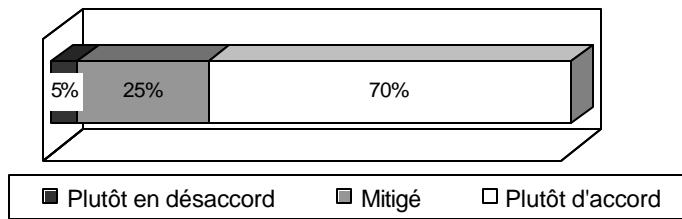
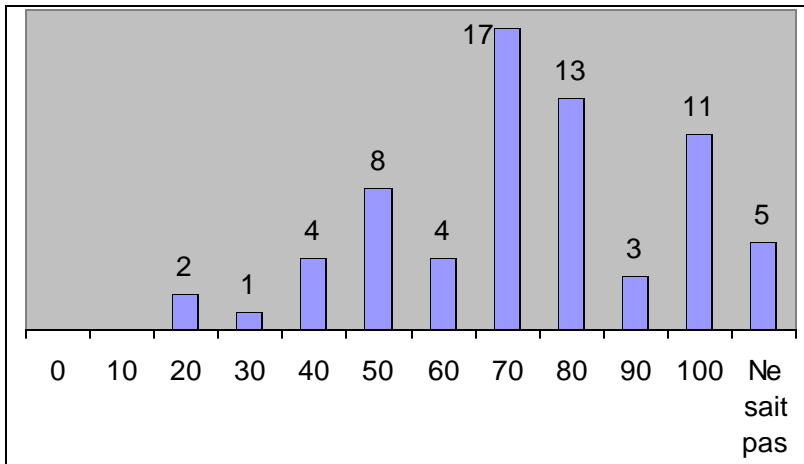
2.2 Les règles du déroulement des consultations étaient clairement énoncées.

Répondants : 66 Moyenne générale : 79 %



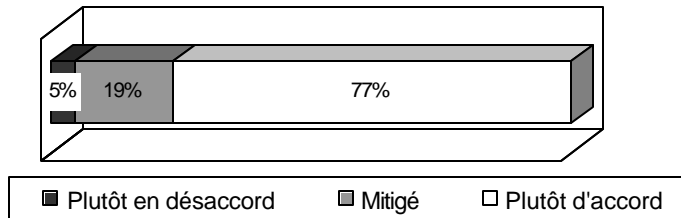
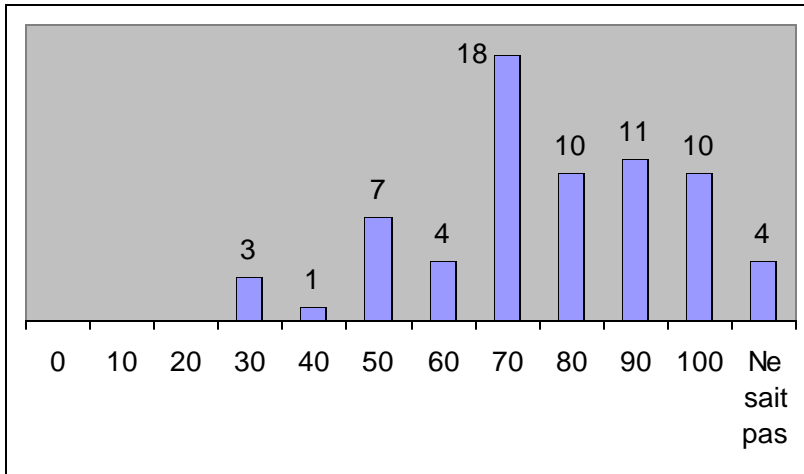
2.3 Les règles du déroulement des consultations ont été diffusées.

Répondants : 68 Moyenne générale : 71 %



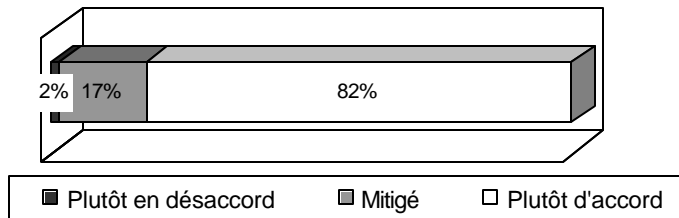
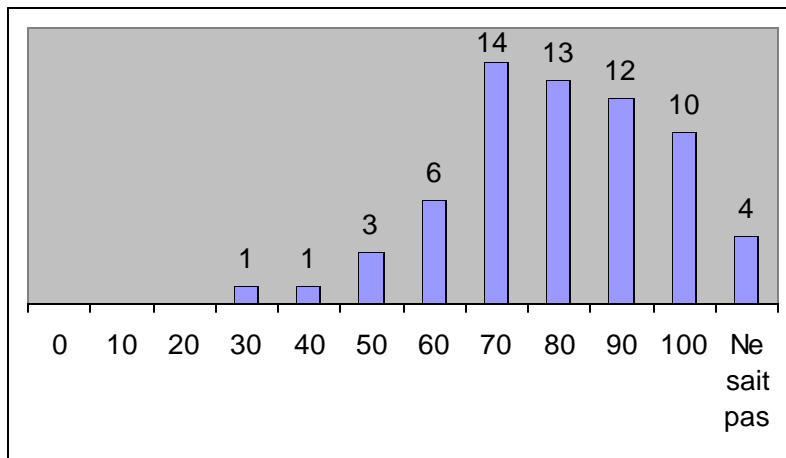
2.4 La portée (les objectifs) des consultations a été clairement énoncée.

Répondants : 68 Moyenne générale : 75 %



2.5 Les informations étaient facilement disponibles.

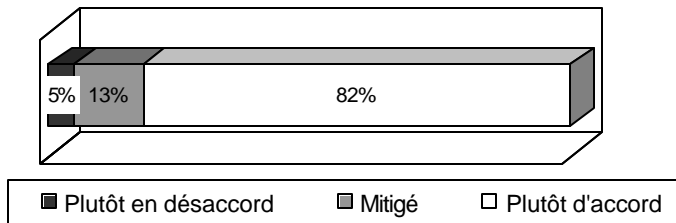
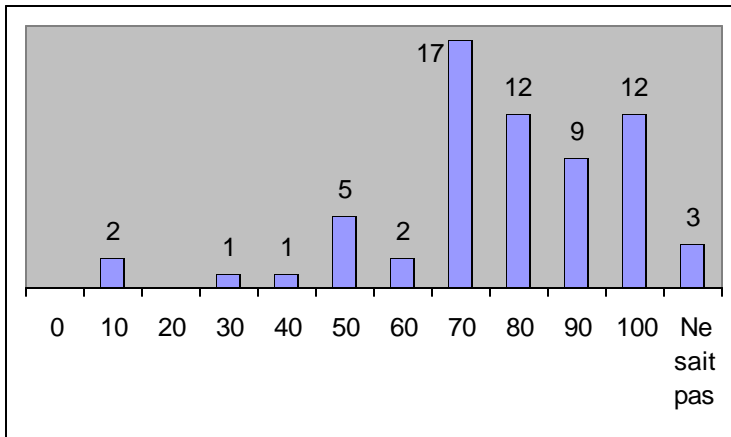
Répondants : 64 Moyenne générale : 78 %





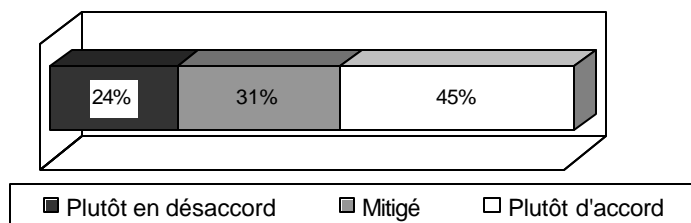
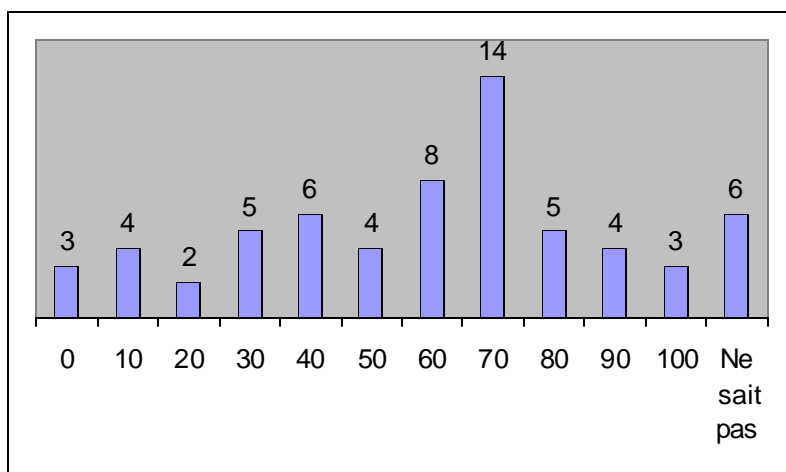
2.6 Les informations étaient suffisamment vulgarisées.

Répondants : 64 Moyenne générale : 76 %



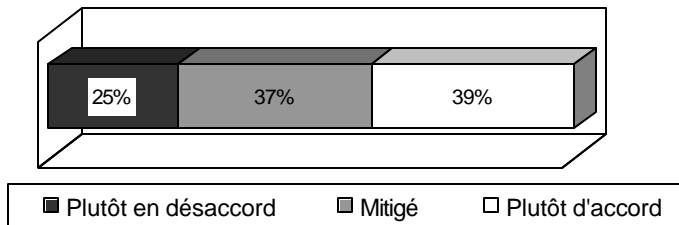
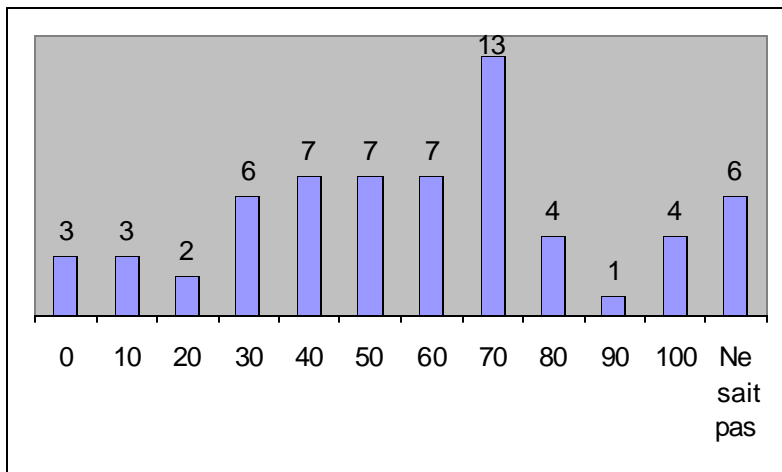
2.7 Les délais de préparation aux consultations ont été raisonnables.

Répondants : 64 Moyenne générale : 55 %



2.8 Les délais de préparation des mémoires ont été raisonnables.

Répondants : 63 Moyenne générale : 53 %

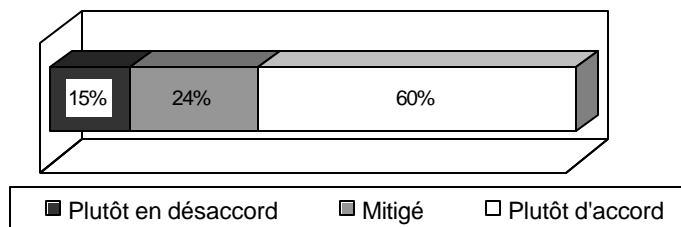
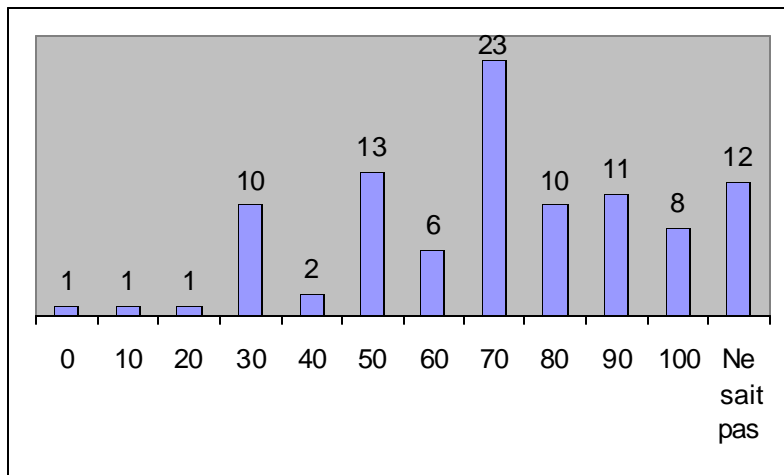


2.9 Les modalités ont été adaptées aux valeurs autochtones.

N/A

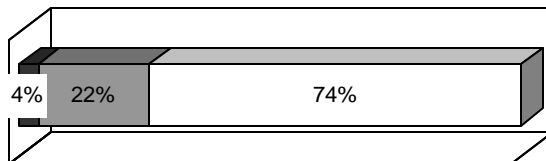
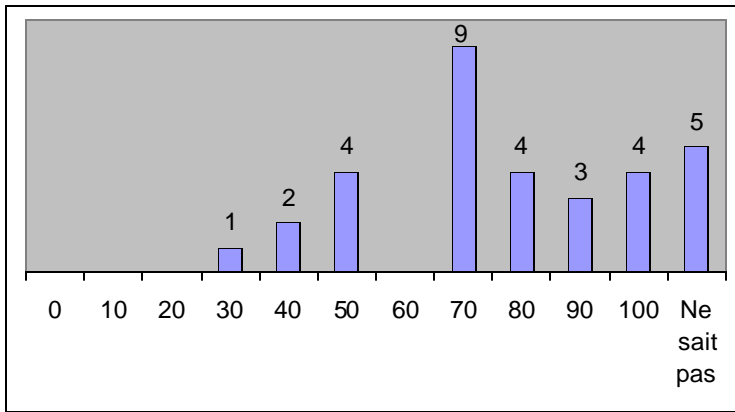
2.10 Les informations fournies étaient suffisantes pour comprendre les enjeux soulevés par les questions à l'étude:

Répondants : 98 Moyenne générale : 65 %



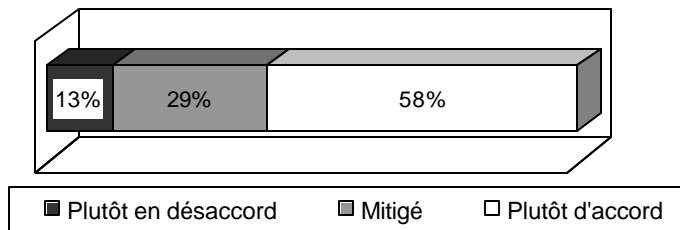
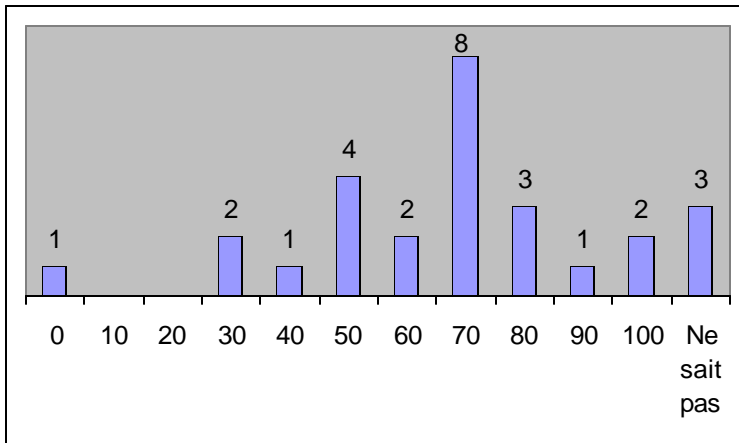
2.11 Les mécanismes de consultation privilégiés par le CRD de la région ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 32 Moyenne générale : 71 %



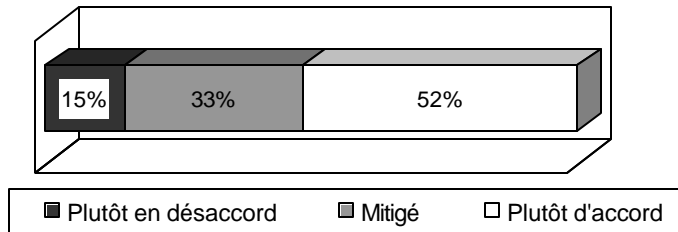
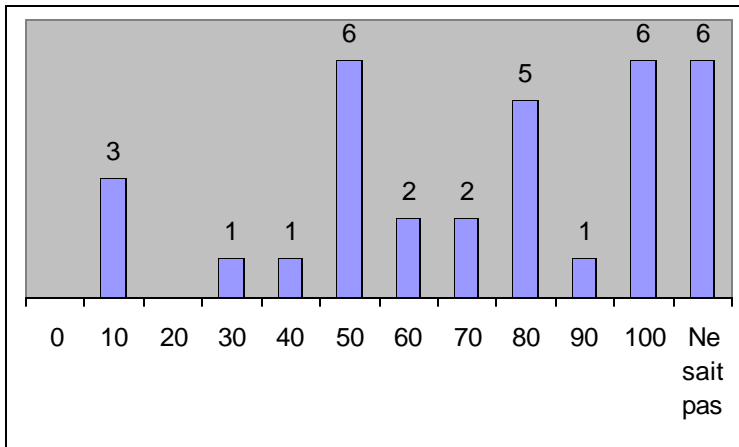
2.12 Les mécanismes de consultation privilégiés par le Ministère ont favorisé les échanges et les interactions entre les participants présents.

Répondants : 27 Moyenne générale : 63 %



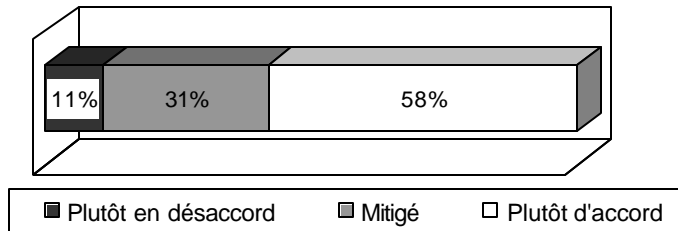
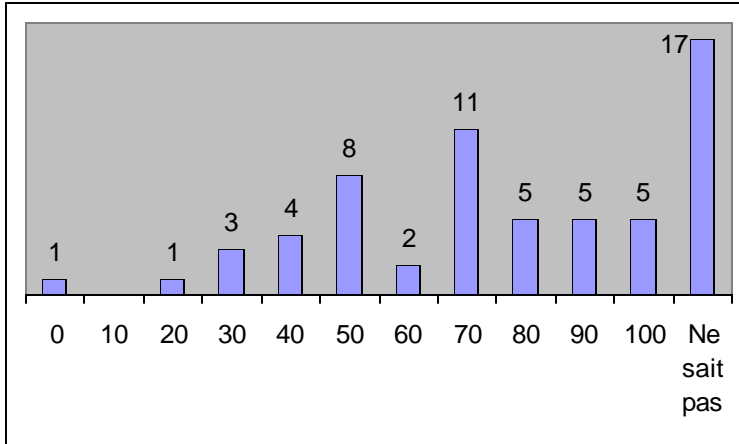
2.13 Les rapports de consultation produits par les CRD reflétaient, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

Répondants : 33 Moyenne générale : 65 %



2.14 Les rapports des consultations publiques produits par le Ministère rapportaient, quoique résumées, les opinions et les recommandations de votre organisme.

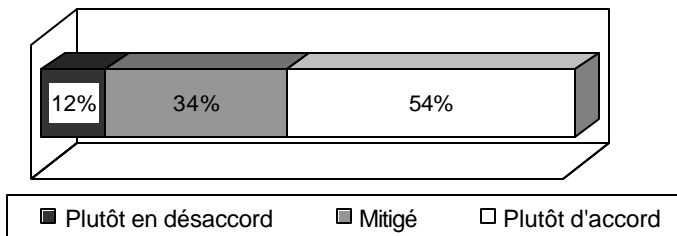
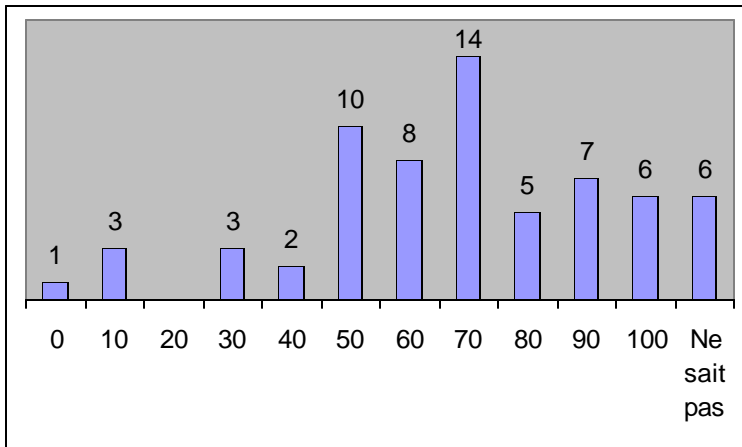
Répondants : 62 Moyenne générale : 65 %





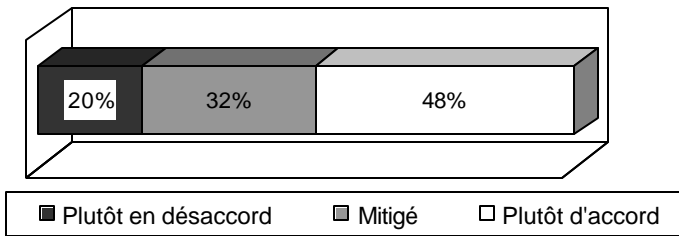
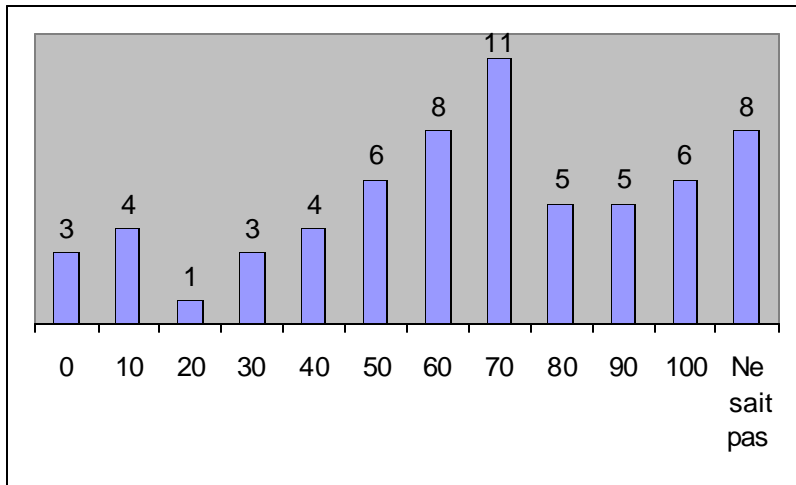
2.15 Le public et les participants ont été informés des résultats des consultations.

Répondants : 65 Moyenne générale : 64 %



2.16 Le public et les participants ont été informés des décisions ministérielles.

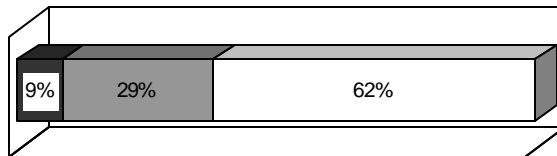
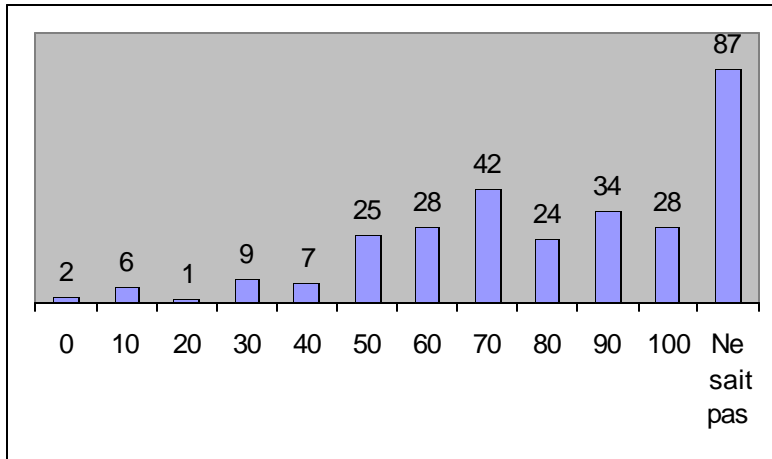
Répondants : 64 Moyenne générale : 59 %



### 3. Prise en compte des consultations

Globalement, les décisions finales rendues publiques tiennent compte des opinions et des recommandations formulées par les participants aux consultations.

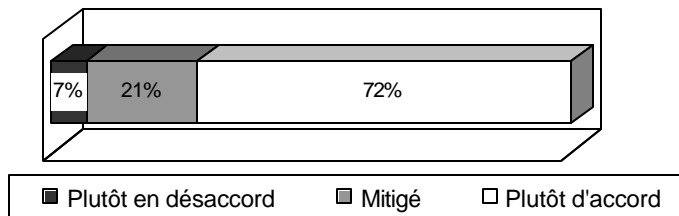
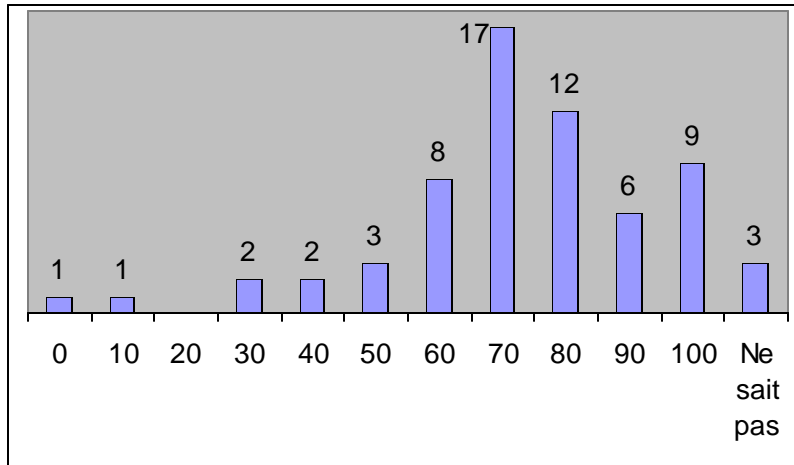
Répondants : 293 Moyenne générale : 69 %



#### 4. Appréciation globale

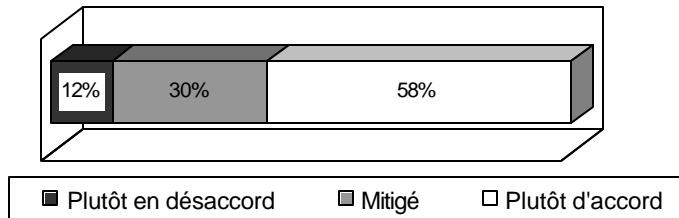
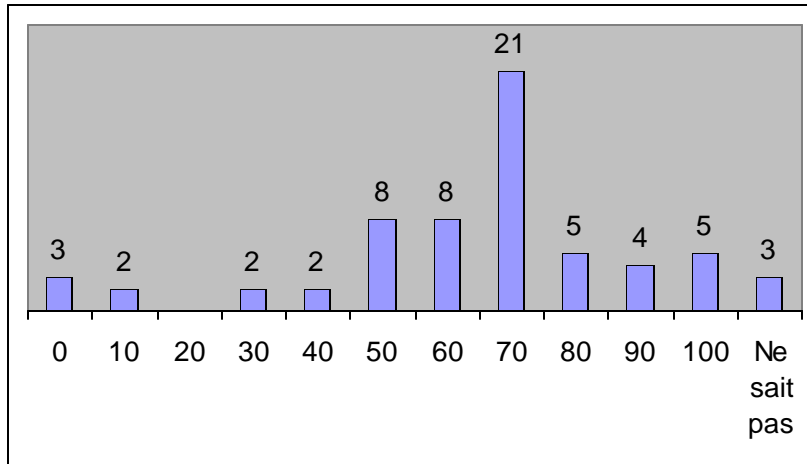
4.1 Les processus de consultation étaient transparents.

Répondants : 64 Moyenne générale : 72 %



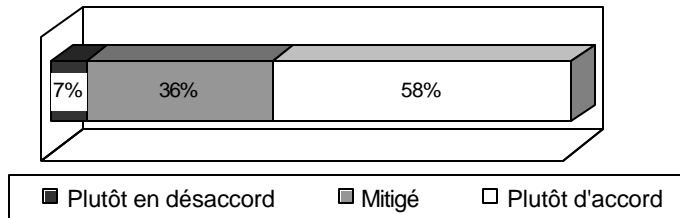
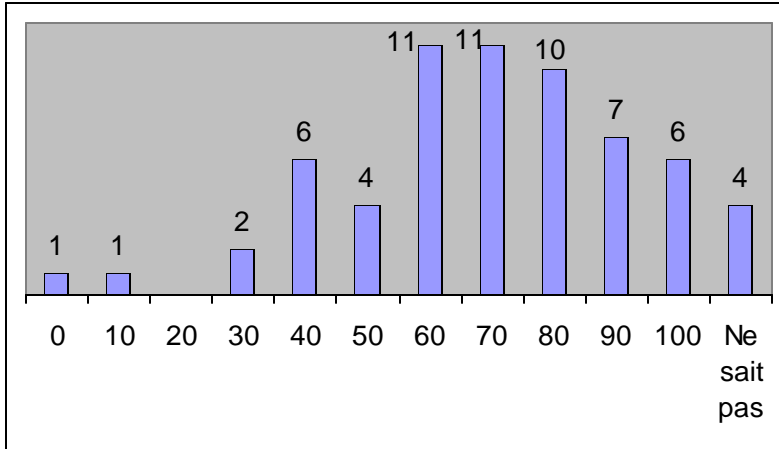
4.2 Les processus de consultation étaient impartiaux.

Répondants : 63 Moyenne générale : 63 %



4.3 Les processus de consultation ont permis de débattre des projets ministériels.

Répondants : 63 Moyenne générale : 67 %



4.4 Les processus de consultation employés ont permis à votre organisme d'intervenir sur les sujets l'intéressant.

Répondants : 61 Moyenne générale : 75 %

